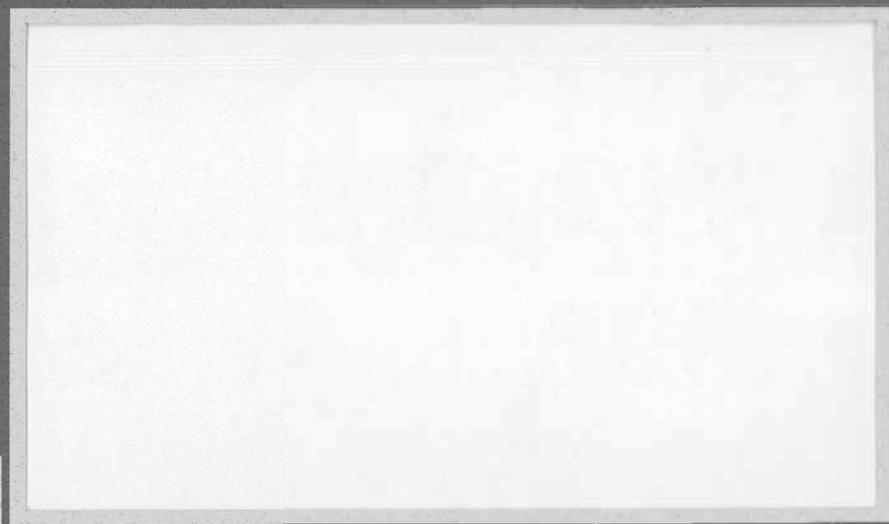


*Centre de recherche  
pour l'étude  
et l'observation  
des conditions  
de vie*



*142, rue du Chevaleret  
75013 PARIS  
Tél. (1) 40 77 85 00  
Fax (1) 40 77 85 09*

**Sou1993-786**

1

CREDOC-DIRECTION

**IMPORTANT**

Ce rapport est actuellement soumis à embargo ou à diffusion restreinte par le commanditaire de l'étude dont il traite. Il vous est adressé au titre de vos responsabilités à l'égard du Centre.

**NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS LE  
DIFFUSER**

**L'Enseignement de la musique et  
de la danse en France / Denise  
Bauer, Sonia Eugène et Bruno  
Maresca. Janvier 1993.**

CREDOC•Bibliothèque



**CRÉDOC**

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

# CREDOC

## L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE EN FRANCE

### LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE

Denise BAUER

Sonia EUGENE

Bruno MARESCA

Secrétariat : Christiane DUBOIS

JANVIER 1993

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

---

## S O M M A I R E

	Page
<b>INTRODUCTION</b>	7
<b>PREMIERE PARTIE</b>	
<b>UN INVENTAIRE DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LA FRANCE METROPOLITAINE</b>	13
<b>1. EXHAUSTIVITE DE L'INVENTAIRE</b>	15
1-1. Il existe un peu plus d'un millier d'écoles publiques de musique et de danse, regroupant près d'un demi-million d'élèves	21
1-2. Les écoles associatives sont plus nombreuses mais de plus petite taille que les écoles publiques	24
1-3. Le quart seulement des écoles publiques est agréé par le Ministère de la Culture	25
1-4. Plus de la moitié des écoles de musique reçoivent des aides financières publiques	27
<b>2. L'ESTIMATION DE L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL</b>	28
2-1. Le nombre d'élèves	29
2-2. Le nombre d'enseignants	30
2-3. La moitié des écoles de musique et de danse existantes se sont ouvertes dans les dix dernières années	31
2-4. La diffusion régionale de l'enseignement musical	33
<b>DEUXIEME PARTIE</b>	
<b>LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE</b>	39
<b>Premier Chapitre</b>	
<b>L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DES ECOLES MUNICIPALES</b>	45
<b>Deuxième Chapitre</b>	
<b>PETITES ET GRANDES ECOLES</b>	53
<b>1. LA DIVERSITE DES ECOLES MUNICIPALES</b>	55
1-1. Le public des écoles de musique	56
1-2. Budgets et subventions	58
1-3. Les frais de scolarité	62
1-4. Evolution et rayonnement des écoles	64
1-5. Les raisons de la croissance des écoles de musique	68
<b>2. LE CAS DES ECOLES AGREEES</b>	71
2-1. Le public des écoles agréées	72
2-2. Diversité de l'enseignement	73
2-3. Budgets et subventions	75
2-4. La croissance des écoles agréées	78
<b>Troisième Chapitre</b>	
<b>LES DISCIPLINES</b>	81
1. LA FORMATION MUSICALE	83
2. LE PIANO	84
3. LES AUTRES CLAVIERS	86
4. LES INSTRUMENTS A VENT	87

	<b>5. LES CUIVRES</b>	89
	<b>6. LES CORDES</b>	91
	<b>7. LA GUITARE ET LES CORDES PINCEES</b>	93
	<b>8. LES PERCUSSIONS</b>	94
	<b>9. LES PRATIQUES D'ENSEMBLES</b>	95
	<b>10. LES AUTRES DISCIPLINES MUSICALES</b>	96
	<b>11. LE CHANT</b>	97
	<b>12. LA DANSE</b>	98
<b>Quatrième Chapitre</b>	<b>LES ENSEIGNANTS DES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES</b>	101
	<b>1. UN CORPS PROFESSIONNEL A DOMINANTE MASCULINE</b>	103
	<b>2. LES PROFESSEURS DE MUSIQUE SONT PLUTOT JEUNES</b>	105
	<b>3. LA PLUPART DES PROFESSEURS NE SE CONSACRENT QU'A UNE DISCIPLINE</b>	107
	<b>4. L'ANCIENNETE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE EST FAIBLE</b>	108
	<b>5. LES ENSEIGNANTS DES ECOLES MUNICIPALES SONT MAJORITAIREMENT DES NON-TITULAIRES</b>	110
	<b>6. LA DIVERSITE DES DIPLOMES EST TRES GRANDE</b>	112
<b>TROISIEME PARTIE</b>	<b>PERSPECTIVES DE CROISSANCE DES ECOLES DE MUSIQUE</b>	115
	<b>1. LA CROISSANCE DES EFFECTIFS</b>	118
	<b>2. LE DEVELOPPEMENT DES DISCIPLINES ET DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS</b>	122
	<b>3. PROSPECTIVE DE LA CROISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL</b>	127
	<b>4. LES BESOINS EN FORMATION</b>	130
	<b>CONCLUSION</b>	133
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	141
	<b>ANNEXES</b>	145

## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Page	
Tableau n°1-a et b	REPARTITION DES COMMUNES POSSEDANT UNE ECOLE SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMERATION	17
Tableau n°2	PROPORTION DE COMMUNES POSSEDANT AU MOINS UNE ECOLE DE MUSIQUE	20
Tableau n°3	LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE SELON LEUR STATUT	21
Tableau n°4	NOMBRE MOYEN D'ELEVES ET DE PROFESSEURS SELON LE TYPE D'ECOLES	24
Tableau n°5	REPARTITION DES ECOLES DE MUSIQUE AGREEES SELON LA TAILLE DES AGGLOMERATIONS	26
Tableau n°6	TAILLE DES ECOLES AGREEES SELON LEUR STATUT	27
Tableau n°7	PART DES ECOLES RECEVANT DES SUBVENTIONS	28
Tableau n°8	NOMBRE D'ECOLES RECENSEES PAR L'INVENTAIRE ET ESTIMATION DU NOMBRE MAXIMUM D'ECOLES	29
Tableau n°9	EFFECTIF DES ENSEIGNANTS DE L'INVENTAIRE ET ESTIMATION DU NOMBRE MAXIMUM D'ENSEIGNANTS	30
Tableau n°10	ANCIENNETE DES ECOLES DE MUSIQUE	32
Tableau n°11	REPARTITION REGIONALE DES ECOLES DE MUSIQUE	33
Tableau n°12	L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SELON LES REGIONS	35
Tableau n°13	REPRESENTATIVITE REGIONALE DE L'ECHANTILLON	42
Tableau n°14	TAILLE DES ECOLES	43
Tableau n°15	PROPORTION D'ECOLES MUNICIPALES PROPOSANT LES DISCIPLINES SUIVANTES	47
Tableau n°16	NOMBRE MOYEN DE DISCIPLINES SELON LA TAILLE DE L'ECOLE	48
Tableau n°17	LES DISCIPLINES PRESENTES DANS LA PLUPART DES ECOLES	49
Tableau n°18	TAILLE MOYENNE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	51
Tableau n°19	PYRAMIDE DES AGES SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS	57
Tableau n°20	PROPORTION DES JEUNES DE PLUS DE 18 ANS DANS LES ECOLES DE MUSIQUE	57
Tableau n°21	BUDGET MOYEN DES ECOLES	58
Tableau n°22	COUT DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE	59
Tableau n°23	NIVEAU DES SUBVENTIONS DES INSTANCES DEPARTEMENTALES	60
Tableau n°24	PROPORTION D'ECOLES RECEVANT DES AIDES REGIONALES	61
Tableau n°25	PART DES ECOLES RECEVANT DES SUBVENTIONS	61
Tableau n°26	LE NIVEAU DES FRAIS D'INSCRIPTION SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS	62
Tableau n°27	LES TARIFS DE BASE DES ECOLES DE MUSIQUE	63
Tableau n°28	LES TARIFS MAXIMUM DES ECOLES DE MUSIQUE	63
Tableau n°29	LES REFUS DE DEMANDES D'INSCRIPTION SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS	64
Tableau n°30	EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES, DE DISCIPLINES ET DE PROFESSEURS DES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES	65
Tableau n°31	CROISSANCE DES ECOLES DE MUSIQUE SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS	66
Tableau n°32	EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSEURS	67
Tableau n°33	EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES	68
Tableau n°34	LES RAISONS DE L'EVOLUTION DES ECOLES EN 1985 ET 1992	69
Tableau n°35	DATE D'AGREMENT DES ECOLES DE MUSIQUE AGREEES	71
Tableau n°36	LE PUBLIC DES ECOLES AGREEES ET DES ECOLES NATIONALES	72
Tableau n°37	LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS NON SATISFAITES	73
Tableau n°38	LES PRINCIPALES DISCIPLINES DES ECOLES AGREEES	74
Tableau n°39	NOMBRE D'ENSEIGNANTS DANS LES ECOLES AGREEES	75
Tableau n°40	LE BUDGET DES ECOLES AGREEES	76
Tableau n° 41	FRAIS DE SCOLARITE PERCUS PAR LES ECOLES DE MUSIQUE	77
Tableau n°42	FRAIS MAXIMUM PERCUS PAR LES ECOLES DE MUSIQUE	77
Tableau n°43	EVOLUTION ENTRE 1985 ET 1992 DES ECOLES AGREEES	78
Tableau n°44	EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LES ECOLES AGREEES ENTRE 1985 ET 1992	79
Tableau n°45	EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSEURS DANS LES ECOLES AGREEES ENTRE 1985 ET 1992	79

Tableau n°46	PROPORTION DE PROFESSEURS DE PIANO SELON LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ECOLES DE MUSIQUE	85
Tableau n°47	PROPORTION DE DIRECTEURS ESTIMANT QUE L'ENSEIGNEMENT DU PIANO VA SE DEVELOPPER	85
Tableau n°48	LA PRESENCE DES CLAVIERS AUTRES QUE LE PIANO SELON LA TAILLE DES ECOLES	86
Tableau n°49	L'IMPORTANCE DES INSTRUMENTS A VENT	87
Tableau n°50	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES DIFFERENTS INSTRUMENTS A VENT	88
Tableau n°51	L'IMPORTANCE DES CUIVRES	89
Tableau n°52	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS DE LA FAMILLE DES CUIVRES	90
Tableau n°53	L'IMPORTANCE DES INSTRUMENTS A CORDES	91
Tableau n°54	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES DIFFERENTS INSTRUMENTS A CORDES	92
Tableau n°55	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS A CORDES PINCEES	93
Tableau n°56	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS A PERCUSSION	94
Tableau n°57	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES PRATIQUES D'ENSEMBLES	95
Tableau n°58	L'IMPORTANCE DES AUTRES ENSEIGNEMENTS	97
Tableau n°59	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES PRATIQUES DU CHANT	98
Tableau n°60	PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LA DANSE	99
Tableau n°61	ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES EN FONCTION DES DISCIPLINES	104
Tableau n°62	REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES ENSEIGNANTS DES ECOLES DE MUSIQUE	105
Tableau n°63	L'AGE DES ENSEIGNANTS EN FONCTION DE LA TAILLE DES ECOLES	106
Tableau n°64	LE NOMBRE DE DISCIPLINES ENSEIGNEES	107
Tableau n°65	DUREE DU SERVICE HEBDOMADAIRE	108
Tableau n°66	L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS	109
Tableau n°67	L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS SELON LA TAILLE DES ECOLES	109
Tableau n°68	REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR TYPE DE STATUT	110
Tableau n°69	LA PART DES TITULAIRES SELON L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS	111
Tableau n°70	TITULAIRES ET VACATAIRES SELON LA TAILLE DE L'ETABLISSEMENT	111
Tableau n°71	REPARTITION DES DIPLOMES	113
Tableau n°72	ESTIMATION DU NOMBRE MOYEN D'ELEVES EN 1985 EN FONCTION DE LA TAILLE DES ECOLES MUNICIPALES EN 1992	119
Tableau n°73	ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ELEVES D'ICI 1995	119
Tableau n°74	LES RAISONS INVOQUEES POUR EXPLIQUER LES POSSIBILITES DE DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE	122
Tableau n°75	CLASSEMENT DES DISCIPLINES SELON LA PROPORTION DE DIRECTEURS QUI PREVOIENT LEUR DEVELOPPEMENT OU LEUR REGRESSION	123
Tableau n°76	ESTIMATION DU NOMBRE MOYEN DE DISCIPLINES ET DE PROFESSEURS EN 1995	124
Tableau n°77	PROSPECTIVE DU NOMBRE D'ELEVES DES ECOLES DE MUSIQUE	128
Tableau n°78	PROSPECTIVE DU NOMBRE DE PROFESSEURS DES ECOLES DE MUSIQUE	129
Tableau n°79	LES CHIFFRES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE PAR GRANDES REGIONS PUBLIES D'APRES L'INVENTAIRE DU CREDOC (hors CNR et ENM)	131
Graphique n°1	HISTOGRAMME DES DATES DE CREATION DES ECOLES DE MUSIQUE PUBLIQUES ET PRIVEES	31
Graphique n°2	DISTRIBUTION DU NOMBRE DE DISCIPLINES EN FONCTION DU NOMBRE D'ELEVES	50
Graphique n°3	COURBE DU COUT MOYEN D'UN ELEVE - RATIO PAR ELEVE	59
Graphique n°4	LE NOMBRE D'ELEVES EN 1995 EN FONCTION DU NOMBRE D'ELEVES EN 1992	120
Graphique n°5	RELATION ENTRE LE NOMBRE DE DISCIPLINES DE 1992 ET CELUI QUI EST PREVU EN 1995	125
Graphique n°6	RELATION ENTRE LE NOMBRE DE PROFESSEURS DE 1992 ET CELUI QUI EST PREVU POUR 1995	126

**I N T R O D U C T I O N**

L'enseignement de la musique et de la danse est, en France, assuré par quelques milliers d'écoles dont la plupart sont des associations ou bien des structures créées et financées par les collectivités locales (service municipal, régie directe).

En 1985, près de six mille communes déclaraient être équipées d'une école de musique<sup>1</sup>. Toutes ces écoles ont pour vocation de former de futurs musiciens professionnels autant que de répondre à la demande croissante de la pratique amateur.

Cette infrastructure de formation musicale, et chorégraphique, qui est très dispersée sur le territoire, est le résultat d'une demande sociale en pleine croissance. L'Etat s'est peu engagé dans ce développement des équipements de formation : seules 130 écoles sont subventionnées (à hauteur de 10% en moyenne) par le Ministère de la Culture<sup>2</sup>.

La France ne compte que deux établissements d'enseignement supérieur pour la musique, contre vingt-trois en Allemagne, dix-huit au Royaume-Uni notamment<sup>3</sup>.

La décision d'ouvrir une école, de la développer, reste donc avant tout une décision privée ou municipale, sans que le souci du développement d'un appareil cohérent de formation, à l'échelle nationale, oriente véritablement des politiques culturelles avant tout locales. Comme on pouvait le lire sous la plume d'un journaliste du Monde de la Musique (septembre 1990), *"les conservatoires continuent de pousser ici ou là au rythme où jadis l'on creusait les piscines municipales"*.

Cette croissance soutenue, jointe à la diversité des structures d'enseignement dont la moitié sont de petites écoles de moins de 100 élèves, expliquent qu'il n'existe pas d'inventaire exhaustif, et tenu à jour, de cet appareil de formation spécialisée.

Pas plus les directions régionales de l'action culturelle (DRAC), que les associations départementales de développement musical (ADDM), ou encore les associations

---

<sup>1</sup> Selon l'inventaire communal de l'INSEE.

<sup>2</sup> Il s'agit des conservatoires nationaux de région et des écoles nationales de musique.

<sup>3</sup> Rapport du groupe de travail sur l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse - Ministère de la Culture - 1989.

professionnelles (FNAPEC, FNUCMU, ...) ne sont en mesure de fournir, pour tous les départements et régions, les listes des écoles de musique et de danse en activité.

Un travail d'inventaire s'imposait, dans la foulée du travail de programmation réalisé par la Direction de la Musique et de la Danse (DMD) du Ministère de la Culture sous la forme du schéma directeur de l'organisation pédagogique des écoles de musique et de danse (septembre 1991).

Souhaité par la DMD, cet inventaire doit aider à mettre en place la formation des directeurs, professeurs et assistants des établissements d'enseignement musical, pour répondre aux exigences des nouveaux statuts du personnel, publiés en septembre 1991.

Le CREDOC a collecté toutes les listes d'écoles de musique et de danse établies dans les régions et les départements, puis, sur cette base, a réalisé une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 500 écoles parmi les structures publiques, c'est-à-dire les écoles gérées par les collectivités territoriales.

Les écoles municipales de musique et de danse sont les structures les plus importantes au regard des effectifs d'élèves accueillis et, par voie de conséquence, des effectifs d'enseignants. Sur la base des recherches menées pour cette étude, on peut estimer leur nombre entre 1 200 et 1 300 (en incluant les 130 écoles nationales de musique et les conservatoires nationaux de région). Le nombre de leurs élèves se situerait entre 450 et 500 000 et celui des enseignants entre 20 et 25 000.

Dans la première partie de ce rapport, nous présentons les résultats du travail d'inventaire réalisé auprès de l'ensemble des établissements spécialisés d'enseignement musical<sup>1</sup>, publics et privés.

Nous abordons ensuite le fonctionnement propre aux écoles municipales et les caractéristiques de leur personnel enseignant. Nous présentons enfin une analyse prospective de l'évolution prévisible de ces écoles, de manière à cerner leurs besoins en professeurs qualifiés dans les années à venir.

Ce rapport s'appuie sur les données collectées au cours de deux vagues d'enquête.

---

<sup>1</sup> Cet inventaire s'est limité aux écoles de musique et de danse, excluant les écoles et les cours privés consacrés uniquement à la danse.

La première, correspondant à la phase d'inventaire a recueilli auprès de toutes les écoles publiques et privées, dont l'adresse était connue, un certain nombre d'informations signalétiques de base : effectifs d'élèves et d'enseignants de l'école, statut, ancienneté, ...(le questionnaire "Inventaire" figure en annexe 1).

La seconde enquête, réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'écoles publiques (hors ENM et CNR), a permis de rassembler, pour 300 de ces écoles, une information détaillée sur les caractéristiques des établissements, sur leur croissance, et sur leur personnel enseignant (le questionnaire "Ecoles publiques" figure en annexe 2).

Les données chiffrées de ce rapport sont, pour l'essentiel, issues de ces deux sources. On les désigne de la manière suivante :

- pour la première enquête, il s'agit de la source "Inventaire-CREDOC".
- pour la seconde enquête, il s'agit de la source "Ecoles municipales-CREDOC".

On a également utilisé les informations statistiques collectées, annuellement, par la Direction des Etudes et de la Prospective du Ministère de la Culture auprès de tous les conservatoires nationaux de région et les écoles nationales de musique.

**PREMIERE PARTIE**

**UN INVENTAIRE DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE  
DE LA FRANCE METROPOLITAINE**

Pour réaliser cet inventaire à l'échelle de la France entière (à l'exclusion des DOM-TOM), nous avons rassemblé toute la documentation disponible dans les DRAC, les ADDM, et les services culturels des départements.

Après de nombreuses recherches, 3 600 écoles ont pu être identifiées et localisées, dans 3 000 communes différentes. Un questionnaire simple leur a été envoyé de manière à préciser leur importance, en termes d'effectifs d'élèves et de professeurs, et pour connaître leur statut.

Ce questionnaire, que le CREDOC a adressé aux directeurs par voie postale, a bénéficié d'un taux de réponse important, de plus de 70% : 2 547 écoles ont répondu à cette pré-enquête, se répartissant entre 1 000 écoles municipales, donc publiques, et 1 500 écoles associatives, donc privées<sup>1</sup>.

## 1 - EXHAUSTIVITE DE L'INVENTAIRE

Le nombre des écoles repérées à l'aide des listes disponibles dans les régions est vraisemblablement en deçà du nombre réel des structures dispensant des cours de musique et de pratique instrumentale.

Toutefois, si les 3 600 écoles dont on a pu collecter l'adresse sont loin de correspondre aux 6 000 communes déclarant disposer d'une structure dispensant un enseignement musical, c'est que la notion même d'école de musique et de danse n'est pas simple à circonscrire.

La notion la plus classique est celle du conservatoire municipal que l'on trouve dans toutes les villes d'une certaine importance, et dans de nombreuses communes de la banlieue des grandes villes.

---

<sup>1</sup> On compte quelques écoles (41) se présentant comme étant de statut mixte, c'est-à-dire dont le fonctionnement est assuré par une association, mais dont les équipements sont réalisés par les collectivités locales.

Mais à côté des conservatoires ou écoles de musique et de danse, organisés de manière à dispenser un enseignement spécialisé calqué sur le modèle du conservatoire national de Paris, il existe beaucoup d'autres structures qui offrent des cours de solfège et d'instruments, ou des cours de danse, qu'elle soit classique, moderne, de salon, etc...

Parmi ces "autres" structures, on trouve des centres culturels, municipaux ou associatifs, établissements proposant différents types d'activités de loisirs, parmi lesquels on compte très souvent des cours de musique et de danse.

Mais il existe également, dans le domaine de la musique, les fanfares ou harmonies municipales, qui peuvent être nombreuses dans certaines régions. Ces sociétés de musique locales peuvent dispenser un enseignement musical, même si ce n'est pas leur vocation première. Leur nombre d'élèves est le plus souvent faible et irrégulier.

Il semble bien que les 3 600 écoles repérées dans la phase d'inventaire représentent le noyau des structures les plus importantes, les plus spécialisées, et dont l'activité est régulière. Ce sont les établissements qui correspondent le mieux au modèle du conservatoire municipal ou de l'école privée d'enseignement spécialisé<sup>1</sup>.

Dans cet ensemble, les écoles publiques financées par les collectivités locales sont a priori les mieux connues par les administrations territoriales (DRAC, conseils régionaux ou généraux).

Globalement l'inventaire réalisé par le CREDOC a permis d'identifier 3 000 communes équipées d'une ou plusieurs écoles spécialisées de musique et de danse, soit la moitié de celles signalées par l'enquête communale de l'INSEE.

La comparaison du fichier des communes possédant au moins une école de musique au sens où l'entend l'INSEE dans l'inventaire communal de 1988, avec le fichier établi dans notre recherche d'inventaire, permet de préciser la représentativité des listes d'écoles dont nous avons repéré l'existence<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir en annexe quelques exemples du niveau de correspondance entre l'inventaire du CREDOC et la référence de l'enquête communale de l'INSEE.

<sup>2</sup> L'enquête communale INSEE est la seule référence à laquelle on puisse comparer notre travail. Même si cette enquête n'est pas réputée fiable, elle porte sur des nombres suffisants pour que l'on puisse raisonner sur des proportions relatives.

Tableau n°1-a  
 REPARTITION DES COMMUNES POSSEDANT UNE ECOLE SELON LA TAILLE DE L'AGGLOMERATION  
 COMPARAISON DE L'INVENTAIRE DU CREDOC ET DE L'ENQUETE COMMUNALE DE L'INSEE

	ENSEMBLE	Communes rurales	<5000 habitants	De 5000 à -10000 h	De 10000 à -20000 h	De 20000 à - 50000 h	De 50000 à -100000 h	De 100000 à -200000 h	200000 à 2 000 000 h	Agglomération parisienne
Nombre de communes Inventaire CREDOC 1992	3 007	1 046	432	318	197	182	114	123	332	263
<i>Proportion par rapport à l'enquête communale %</i>	51	38	53	64	67	69	58	52	56	84
Source INSEE Enquête communale 1988	5 984	2 766	819	500	292	263	198	238	594	314

Source : "Inventaire CREDOC"

Tableau n°1-b

- En % -

	ENSEMBLE	Communes rurales	<5000 habitants	De 5000 à -10000 h	De 10000 à -20000 h	De 20000 à - 50000 h	De 50000 à -100000 h	De 100000 à -200000 h	200000 à 2 000 000 h	Agglomération parisienne
Inventaire CREDOC 1992	100	34,8	14,4	10,6	6,6	6,1	3,8	4,0	11,0	8,8
Source INSEE Enquête communale 1988	100	46,2	13,7	8,4	4,9	4,4	3,3	4,0	9,9	5,2
Proportion des communes françaises par classe	100	85,5	3,8	2,3	1,6	1,5	1,1	1,0	2,1	1,1

Source : "Inventaire CREDOC"

L'inventaire du CREDOC est très différent de celui de l'INSEE surtout pour les communes rurales. Là où nous avons trouvé un millier de communes (1 046) possédant une structure spécialisée d'enseignement de la musique, l'INSEE en recense près de 3 000 (2 766). Il faut dire que dans cette catégorie de communes, plus de 80% des structures sont associatives. C'est là où la définition de l'école de musique est la plus incertaine et la plus sujette à caution.

De ce fait, si, globalement, nous n'avons retrouvé que la moitié des communes "équipées" signalées par l'INSEE, le taux de recouvrement des deux fichiers (CREDOC et INSEE) atteint 61% en dehors des communes rurales. Il dépasse même 80% dans le cas de l'agglomération parisienne.

On remarquera que notre inventaire est relativement plus complet dans les agglomérations de tailles petite et moyenne (10 000 à 50 000 habitants). Ceci paraît en relation avec le fait que, dans ces communes, le nombre des écoles municipales est nettement plus important que celui des structures associatives. L'inventaire est, dans ce cas, proche de l'exhaustivité pour les structures publiques.

Globalement, les écoles de musique sont peu implantées dans les communes rurales, ce qui n'est pas pour surprendre. Selon l'INSEE moins de 10% de ces communes auraient un établissement ou une société musicale dispensant des cours d'instruments. Et selon notre inventaire, seules 4 communes sur 1 000 auraient une école municipale.

Les petites agglomérations (5 000 à 10 000 habitants) sont assez nombreuses à posséder une structure d'enseignement musical (59% selon l'enquête communale). Mais dans plus de la moitié des cas (58%), il s'agit de cours organisés par des associations. Parmi les petites villes, 1 sur 10 seulement possède une école municipale (11%).

Les agglomérations moyennes (10 000 à 100 000 habitants) se distinguent par une fréquence beaucoup plus grande d'écoles municipales : 1 sur 5 dans la tranche 10 000 à 20 000 habitants, 1 sur 6 dans la tranche 20 000 à 50 000 habitants. Si l'on tient compte de l'ensemble des structures publiques et privées, une commune sur deux peut offrir un enseignement musical.

Cette proportion augmente sensiblement dans les grandes agglomérations en fonction de la taille des unités urbaines. Les deux-tiers des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, les trois-quarts des villes de plus de 200 000 habitants, et près de 80% de

celles de l'agglomération parisienne ont déclaré à l'INSEE posséder au moins une école de musique publique ou privée.

Toutefois en ce qui concerne les écoles municipales, seule l'agglomération parisienne se distingue par un taux d'équipement élevé, concernant plus de 40% des municipalités qui en font partie.

Tableau n°2  
**PROPORTION DE COMMUNES POSSEDANT AU MOINS UNE ECOLE DE MUSIQUE**

	Communes rurales	<5000 habitants	De 5000 à -10000 h	De 10000 à -20000 h	De 20000 à - 50000 h	De 50000 à -100000 h	De 100000 à -200000 h	200000 à 2 000 000 h	Agglomérat. parisienne	Moyenne toutes communes	Moyenne hors rural
Ecole publique ou privée selon l'INSEE	9	59	59	49	50	49	65	75	79	16,4	60,5
Ecole municipale selon le CREDOC	0,4	8,8	13,6	19,6	16,6	11,9	14,8	19,1	41,5	0,3	16,2

Source : "Inventaire CREDOC"

**1-1. Il existe un peu plus d'un millier d'écoles publiques de musique et de danse, regroupant près d'un demi-million d'élèves.**

L'inventaire a identifié 976 écoles publiques, auxquelles il faut ajouter les 103 écoles nationales de musique et les 32 conservatoires nationaux de région, soit 1 121 structures. Toutes ces structures sont administrées par des collectivités locales : seules les différencient la taille et l'existence ou non d'un agrément et d'un subventionnement de l'Etat.

Tableau n°3  
**LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE  
 SELON LEUR STATUT**

	Nombre d'établissements	Proportion des différentes catégories
Conservatoires nationaux de région (CNR)	32	2,9
Ecoles nationales de musique (ENM)	103	9,3
Ecoles municipales agréées	194	16,5
Ecoles municipales non agréées	792	71,3
Total des écoles publiques connues	1 121	100,0

Source: "Inventaire" CREDOC

Le nombre des structures publiques peut être situé, avec une bonne précision, entre 1 100 et 1 200. Quant au nombre des élèves qu'elles forment, il atteint 430 000 pour les 1 121 écoles connues. Le chiffre d'un demi-million peut être retenu comme une estimation maximum du nombre des inscrits dans les écoles publiques.

**LES CONDITIONS DE CLASSEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE  
ET DE DANSE PUBLIQUES**

d'après les dispositions des circulaires du Ministre de la Culture aux préfets,  
du 26 février 1980 et du 4 novembre 1980

**LES CONSERVATOIRES NATIONAUX DE REGION (CNR)**

Pour être classées conservatoires de région, les écoles de musique doivent :

- être dirigées par un directeur titulaire du Certificat d'Aptitude aux fonctions de directeur d'Ecole de Musique Contrôlée par l'Etat.
- enseigner au moins les 30 disciplines obligatoires.
- disposer au minimum de 20 professeurs titulaires à temps complet (16 heures hebdomadaires), d'un professeur accompagnateur, de deux accompagnateurs à temps complet et d'un professeur animateur. Le Directeur doit être assisté soit de professeurs conseillers aux études, titulaires du certificat d'aptitude de professeur, soit d'un directeur adjoint titulaire du certificat d'aptitude de directeur, soit d'un directeur adjoint administratif (cadre A du personnel communal).
- disposer du personnel administratif et technique nécessaire à la bonne marche d'un établissement de ce type, rédaction, secrétariat, bibliothèque, surveillance et technique du son.

**LES ECOLES NATIONALE DE MUSIQUE (ENM)  
OU CONSERVATOIRES DE MUSIQUE CONTROLES PAR L'ETAT**

Pour être classées "conservatoires de musique, les écoles de musique doivent enseigner 6 disciplines fondamentales.

Elles doivent en plus :

- enseigner en plus 10 disciplines choisies sur la liste des disciplines optionnelles ;
- disposer d'un directeur titulaire du Certificat d'Aptitude de directeur d'Ecole de Musique Contrôlée par l'Etat et de 12 professeurs titulaires au moins à temps complet (16 heures par semaine), d'un professeur accompagnateur et d'un accompagnateur à temps complet ;
- disposer du personnel administratif et technique nécessaire à la bonne marche d'un établissement de ce type, rédaction, secrétariat, bibliothèque, surveillance et technique du son.

**LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE AGREEES  
PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE**

Pour être agréée par le Ministère de la Culture et de la Communication, une école municipale doit présenter les caractéristiques suivantes :

- 1 - Deux disciplines sont obligatoirement enseignées : formation musicale et chant choral.

Par ailleurs, il n'est pas imposé un nombre minimum de disciplines. Toutefois, leur choix doit favoriser la pratique des disciplines collectives (musique de chambre, ensembles instrumentaux).

Il est souhaitable qu'un lien soit établi avec les Ecoles Nationales de Musique ou les éventuels Conservatoires Nationaux de Région voisins au niveau du fonctionnement pédagogique (cursus, jury, programmes d'examens et concours).

- 2 - Les cours doivent être donnés dans des locaux appropriés ou aménagés à cet effet.

- 3 - Le matériel musical doit être de qualité, notamment en ce qui concerne les instruments prêtés aux élèves débutants. L'organisation de ce prêt est obligatoire.

- 4 - Le Directeur et les professeurs seront de préférence recrutés parmi les candidats au Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur et de professeur ou, à défaut, par concours sur épreuves organisé sur le plan local.

- 5 - Ces jurys seront présidés par l'Inspecteur Général (de l'enseignement) de la musique ou son représentant. En tout état de cause, ils doivent comprendre au moins deux personnalités étrangères à la ville.

En ce qui concerne les modalités de l'agrément, il appartient au maire de la ville concernée, d'adresser une demande aux services du Ministère de la Culture qui feront parvenir à la municipalité un questionnaire relatif à l'école.

Au vu de ce questionnaire, il sera procédé ou non à une inspection, laquelle donnera lieu à un rapport.

Après étude du rapport, l'Inspection Générale de la Musique proposera ou non au Ministre de la Culture et de la Communication l'agrément de l'Ecole Municipale de Musique.

Cet agrément qui est donné pour une période de trois ans renouvelable, n'ouvre droit à aucune subvention, mais constitue un label de qualité.

En conséquence de ce classement, l'enseignement musical sera placé sous le contrôle permanent de l'Inspection Générale de la Musique ou de son représentant.

Les élèves des 1 121 écoles sont formés par 21 000 professeurs. Ce nombre n'est probablement guère plus élevé pour l'ensemble des écoles publiques, dans la mesure où parmi les professeurs, un nombre non négligeable exerce dans plusieurs écoles.

Tableau n°4  
NOMBRE MOYEN D'ELEVES ET DE PROFESSEURS  
SELON LE TYPE D'ECOLES

	Nombre moyen de professeurs par école	Nombre moyen d'élèves par école
Conservatoires nationaux de région (CNR)*	86	1521,7
Ecoles nationales de musique (ENM)*	41	872,8
Ecoles municipales agréées	26	534,5
Ecoles municipales non agréées	13	225,3
Ecoles associatives	8	115,6
Total des écoles publiques connues	10	217,5

Source: "Inventaire" CREDOC

\* Données DEP - Ministère de la Culture

**1-2. Les écoles associatives sont plus nombreuses mais de plus petite taille que les écoles publiques.**

Le nombre des écoles associatives bien connues des administrations locales atteint 1 500 (1 495 ont été recensées par nos soins). S'y ajoutent une cinquantaine de structures privées de statut non associatif (47). Il s'agit, pour la majorité, de petites structures de moins de 100 élèves.

Le nombre total des élèves de ces 1 542 écoles atteint 176 200, et le nombre de professeurs 12 450.

Il faut admettre que le nombre des écoles privées est moins bien cerné que celui des écoles publiques. Toutefois, sur la base des régions où l'information est la plus fiable, le nombre d'écoles de notre inventaire représente de l'ordre de 50% des structures existantes (voir annexe 1).

Parmi ces 3 000, les 1 500 qui ont répondu à l'enquête ont une moyenne d'élèves de 115 par écoles. Pour les 1 500 autres, dont on ne connaît pas les caractéristiques, on estime le nombre moyen d'élèves à environ 80. Sur ces bases, le nombre total d'élèves s'élèverait à 300 000 dans le secteur associatif. Quant au nombre de professeurs il pourrait atteindre un ordre de grandeur de 20 000 (à 10% près).

### **1-3. Le quart seulement des écoles publiques est agréé par le Ministère de la Culture.**

Les écoles et conservatoires nationaux de musique (ENM et CNR) sont les seules structures véritablement encadrées par l'administration de la Culture.

A ces 135 écoles, on peut ajouter celles qui ont demandé et obtenu un agrément : elles sont près de 200 (194 dans notre inventaire, 192 selon la liste du Ministère de la Culture). Cet agrément qui a été créé en 1973<sup>1</sup> et réformé en 1980<sup>2</sup>, est avant tout un "label" accordé aux écoles qui s'engagent à suivre le schéma d'organisation de l'enseignement musical en trois cycles et les principes d'évaluation définis par le Ministère de la Culture<sup>3</sup>.

La proportion d'établissements qui ont souhaité adopter le mode de fonctionnement des conservatoires nationaux pour bénéficier du label "agréé", atteint à peine 20% des écoles municipales.

---

<sup>1</sup> Circulaire du 4 septembre 1973.

<sup>2</sup> Circulaire du 4 novembre 1980.

<sup>3</sup> Schéma directeur de l'organisation pédagogique des écoles de musique et de danse. Direction de la Musique et de la Danse - Ministère de la Culture - septembre 1991.

Si l'on adjoint les CNR et les ENM, le nombre des structures encadrées pédagogiquement par l'Etat ne représente que le quart des écoles publiques (27%). L'agrément est plus fréquent que la moyenne, dans deux régions : l'Île-de-France (37% d'écoles municipales agréées) et la Franche-Comté (29%). Il est, par contre, peu courant en Alsace (0,5%), en Auvergne (3%), en Poitou-Charentes (6%), en Basse-Normandie (7%), et en Aquitaine (7%).

Les écoles agréées sont très inégalement réparties dans les agglomérations françaises. Elles sont l'exception dans les communes de moins de 5 000 habitants. Par contre, plus du tiers des agréments bénéficie à des établissements de la région parisienne (36%), et la moitié à ceux des villes de plus de 200 000 habitants (52%). Les agglomérations moyennes de 10 000 à 100 000 habitants en rassemblent un autre tiers (34%).

Tableau n°5  
**REPARTITION DES ECOLES DE MUSIQUE AGREEES**  
**SELON LA TAILLE DES AGGLOMERATIONS**

- En % -

Type d'école	< de 5 000 habitants	5 à 10 000 habitants	10 à 100 000 habitants	100 000 à 1 000 000	Agglomération parisienne	Total
Ecoles agréées	3	6	34	21	36	100
Autres écoles	46	11	16	19	8	100

Source : Inventaire CREDOC.

Les écoles agréées sont pour l'essentiel de grosses écoles : 95% ont plus de 250 élèves. Parmi elles, CNR et ENM représentent les plus grosses structures : 95% des ENM ont plus de 500 élèves, 93% des CNR plus de 1 000.

Tableau n°6  
TAILLE DES ECOLES AGREES SELON LEUR STATUT

	CNR*	ENM*	Ecoles agréées municipales	Ecoles publiques non agréées	Ecoles privées
0 à 100 élèves	-	-	-	27,7	66,7
De 100 à 200 élèves	-	-	2,2	27,6	24,4
De 200 à 300 élèves	-	-	7,2	18,2	4,4
De 300 à 500 élèves	-	5,1	41,1	17,6	2,2
De 500 à 800 élèves	3,3	38,3	35,6	5,8	2,2
De 800 à 1000 élèves	3,3	32,4	8,9	2,1	-
De 1000 à 1500 élèves	43,3	19,2	5,0	1,0	-
Plus de 1500 élèves	50,0	5,1	-	-	-

Source : Inventaire CREDOC

\* Source : DEP - Ministère de la Culture

#### **1-4. Plus de la moitié des écoles de musique reçoivent des aides financières publiques.**

Si les écoles de musique échappent pour la plupart à un encadrement pédagogique national, la majorité d'entre elles bénéficient de subventions de la part des collectivités locales.

Ces aides financières publiques émanent pour l'essentiel des municipalités et des départements. Rares sont les subventions des instances régionales (5% des écoles seulement). Quant aux subventions du Ministère de la Culture, elles se limitent aux CNR et aux ENM.

Les écoles publiques sont toutes financées par les municipalités où elles sont implantées, mais peu nombreuses (8%) sont celles qui reçoivent également des aides des communes voisines.

Tableau n°7  
PART DES ECOLES RECEVANT DES SUBVENTIONS

Subventions	Ecoles publiques	Ecoles privées	ENSEMBLE
Municipales	100,0	73,0	83,4
Départementales	57,7	59,1	58,6
Régionales	5,4	4,3	4,8

Source : Inventaire CREDOC

Les trois-quarts des écoles privées, qui pour l'essentiel sont associatives, sont également aidées financièrement par les communes où se trouvent leurs locaux. Des subventions émanant des services départementaux de l'Etat (par exemple Jeunesse et Sports), et des conseils généraux, sont obtenues par 60% des écoles, qu'elles soient publiques ou privées.

Les aides dont les écoles de musique bénéficient de la part des départements ou des régions, ne sont pas vraiment influencées par l'importance des agglomérations où sont implantés les établissements.

On remarque simplement que le nombre de ceux qui en bénéficient est légèrement plus élevé dans les agglomérations moyennes de la tranche 10 000 à 100 000 habitants.

## 2 - L'ESTIMATION DE L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'extrapolation des données rassemblées dans la phase d'inventaire permet de penser que le nombre des élèves formés dans les établissements spécialisés de la musique et de la danse, reste nettement en deçà du million.

## 2-1. Le nombre d'élèves.

Ce nombre se situerait entre 600 000 et 750 000. Le premier chiffre correspond à l'effectif des écoles repérées dans notre inventaire.

Tableau n°8  
**NOMBRE D'ÉCOLES RECENSEES PAR L'INVENTAIRE  
 ET ESTIMATION DU NOMBRE MAXIMUM D'ÉCOLES**

Type d'école	Nombre d'écoles	Nombre total d'élèves	Estimation	
			Nbre d'écoles	Nbre d'élèves
CNR, ENM	135	132 000	135	
Ecoles agréées	194	103 000	195	235 000
Ecoles publiques non agréées	792	177 000	1 000	225 000
Ecoles privées	1 542	178 000	3 000	300 000
Total	2 663	590 000	4 330	760 000

Source : "Inventaire" CREDOC

Le second chiffre, de 750 000, est une estimation élaborée de la manière suivante.

Le réseau des écoles encadrées par le Ministère de la Culture, CNR, ENM et écoles agréées, étant bien connu, le nombre d'élèves est facile à comptabiliser : il atteint 235 000 (chiffre arrondi) pour près de 330 écoles.

Le réseau des écoles publiques non agréées établi par notre inventaire représente entre 80 et 90% des structures de ce type : leur nombre total se situe entre 800 et 1 000.

Sur la base d'un nombre moyen d'élèves par école de 225, on atteint un ordre de grandeur de 225 000 élèves au maximum.

Le nombre des écoles privées est connu avec moins de précision. On a vu, ci-dessus, que l'on pouvait évaluer leur nombre à 3000 et situer l'effectif de leurs élèves à 300 000.

En adoptant les hypothèses les plus hautes, le nombre total d'élèves atteindrait au mieux 500 000 dans les établissements publics et 750 000 dans l'ensemble des écoles de musique publiques et privées.

On remarquera que l'estimation de la population des jeunes inscrits dans les écoles de musique est du même ordre dans les trois catégories d'établissements distingués. Le groupe des écoles nationales et agréées, celui des écoles publiques non agréées, et les écoles privées, rassemblent, chacun, de l'ordre de 250 000 élèves.

## 2-2. Le nombre d'enseignants.

Il atteint 34 000 dans les écoles rassemblées par l'inventaire, mais on n'est pas en mesure de préciser la proportion des doubles-comptes, c'est-à-dire la part d'enseignants exerçant simultanément dans plusieurs écoles.

Tableau n°9  
EFFECTIF DES ENSEIGNANTS DE L'INVENTAIRE  
ET ESTIMATION DU NOMBRE MAXIMUM D'ENSEIGNANTS

Type d'école	Nombre d'écoles	Nombre total d'enseignants	Estimation	
			Nbre d'écoles	Nb d'enseignants
CNR, ENM	135	6 600	135	6 600
Ecoles agréées	194	5 000	195	5 000
Ecoles publiques non agréées	792	10 100	1 000	13 000
Ecoles privées	1 542	12 500	3 000	20 000
Total	2 663	34 200	4 330	44 600

Source : "Inventaire" CREDOC

Sur les mêmes bases d'extrapolation que pour les effectifs d'élèves, on peut estimer le nombre de professeurs à 23 000 dans les structures publiques, et au moins 40 000 dans l'ensemble des écoles d'enseignement spécialisé de musique et de danse.

Rappelons toutefois qu'il s'agit, ici, seulement des écoles de musique comportant éventuellement un enseignement de la danse. On ne prend pas en compte, dans cet inventaire, les établissements exclusivement consacrés à la danse.

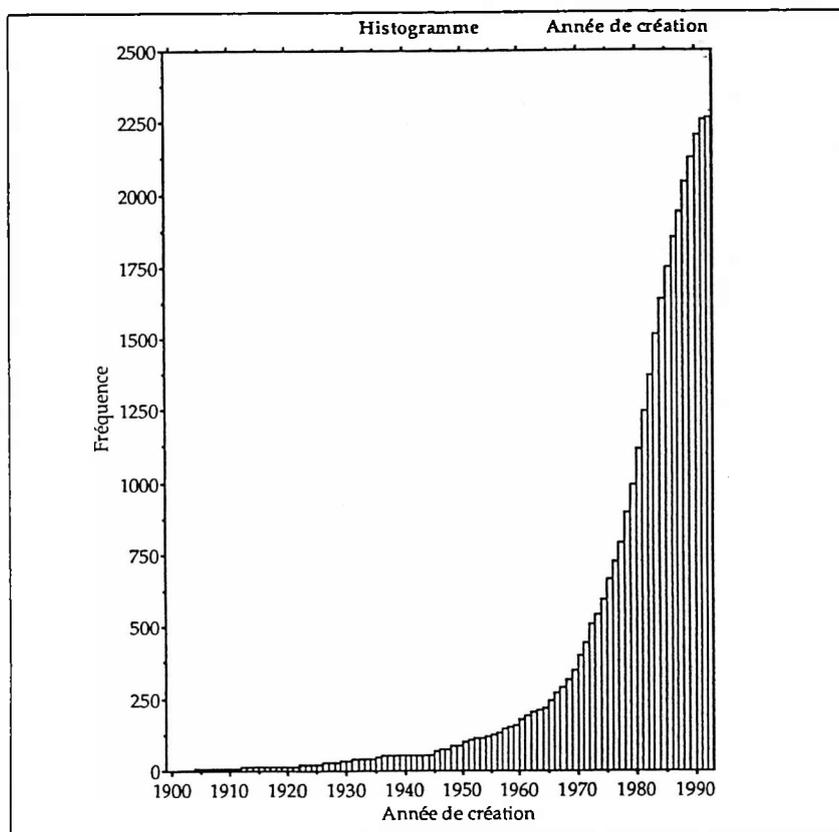
### 2-3. La moitié des écoles de musique et de danse existantes se sont ouvertes dans les dix dernières années.

Comme toute structure d'enseignement, on pourrait penser a priori que les écoles de musique ont une durée d'existence longue. Toutefois, parmi les écoles existantes, la moitié seulement fonctionne depuis plus de dix ans. Le nombre de celles qui sont très anciennes (antérieures à 1950) n'excède guère la centaine (111 dans notre inventaire, soit 4%).

En fait, l'année de création des écoles en fonctionnement traduit bien l'important développement qu'a connu, ces dix dernières années, la pratique de la musique et de la danse.

Graphique n°1

#### HISTOGRAMME DES DATES DE CREATION DES ECOLES PUBLIQUES ET PRIVEES



Source : "Inventaire CREDOC"

Apprécié à travers les structures actuellement en activité, le rythme des créations d'écoles municipales a été soutenu et régulier pendant vingt ans, entre 1969 et 1989. Il a même connu une plus grande intensité entre 1978 et 1984 : près de 40% des écoles publiques actuelles ont ouvert dans cette période.

Les écoles privées sont, dans l'ensemble, de création plus récente, même si c'est dans les structures associatives que l'on rencontre les écoles qui existent depuis le plus longtemps.

Leur rythme de création s'est accéléré à partir de 1975, et il a été particulièrement intense entre 1981 et 1986.

Il faut, toutefois, relativiser les conclusions que l'on peut tirer des années de création des écoles.

Si l'on peut en déduire qu'a eu lieu, au cours des 20 dernières années, un important mouvement de création d'établissements, on n'est pas en mesure de préciser la durée de vie de toutes ces structures de l'enseignement musical.

La question se pose notamment pour les structures associatives, dont on connaît très mal les évolutions dans le temps, et en particulier la fréquence des disparitions.

Des recherches complémentaires seraient nécessaires au niveau de l'inventaire.

Tableau n°10  
ANCIENNETE DES ECOLES DE MUSIQUE

Année de création	Ecoles publiques	Ecoles privées	Ecoles agréées	Ensemble
antérieure à 1970	21,0	13,3	37,1	16,2
De 1970 à 1979	34,7	24,2	42,8	28,1
De 1980 à 1984	25,1	30,1	17,7	28,2
De 1985 à 1992	19,2	32,5	3,5	27,5

Source : "Inventaire" CREDOC

On remarquera que les écoles qui ont sollicité et reçu un agrément sont nettement plus anciennes que la moyenne, 70% s'étant créées avant 1980. Sachant que les écoles agréées sont aussi les plus grosses structures, on peut en conclure qu'elles représentent avec les CNR et les ENM le noyau le plus ancien et le plus stable de l'enseignement musical.

Des différences régionales importantes apparaissent en ce qui concerne l'ancienneté du réseau des écoles. L'Ile-de-France et le Nord-Pas-de-Calais ont le plus grand nombre d'écoles anciennes : plus des deux-tiers sont antérieures à 1980.

A l'inverse, dans des régions comme la Haute-Normandie, la Lorraine, le Limousin, le Languedoc-Roussillon, les deux-tiers des écoles se sont créées après 1980.

#### 2-4. La diffusion régionale de l'enseignement musical

Les écoles de musique et de danse sont dispersées dans toutes les régions françaises. Leur nombre est important dans sept régions : Ile-de-France, Rhône-Alpes, Pays de la Loire, Bourgogne, Bretagne, Alsace, Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Tableau n°11

#### REPARTITION REGIONALE DES ECOLES DE MUSIQUE

Ensemble du fichier national

Régions	Nombre d'écoles	%
Rhône-Alpes	439	12,3
Ile-de-France	432	12,0
Pays de la Loire	358	10,0
Bretagne	249	6,9
Aquitaine	238	6,6
Alsace	234	6,5
PACA	230	6,4
Bourgogne	187	5,2
Poitou-Charentes	186	5,2
Languedoc-Roussillon	150	4,2
Lorraine	136	3,8
Auvergne	136	3,8
Nord-Pas-de-Calais	99	2,7
Haute-Normandie	91	2,5
Picardie	82	2,3

Franche-Comté	82	2,3
Centre	80	2,2
Basse-Normandie	74	2,0
Midi-Pyrénées	56	1,6
Champagne-Ardenne	23	0,6
Limousin	17	0,5
Corse	13	0,4
Total	3 592	100,0

Source : "Inventaire" CREDOC

Elles sont par contre peu nombreuses si l'on en croit nos sources pour les régions suivantes : Limousin, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Franche-Comté.

Pour établir un ratio entre la population des régions et les effectifs des écoles de musique, on a comparé leurs effectifs d'élèves à la population scolaire du primaire et du secondaire réunies (enseignement public et privé). On verra plus loin, en effet, que les écoles de musique recrutent quasi exclusivement des jeunes qui poursuivent une scolarité primaire ou secondaire.

Sur l'ensemble de la population métropolitaine, on arrive ainsi, pour les écoles que nous avons recensées, à une proportion de cinq élèves (4,9%), qui suivent un enseignement musical dans les écoles spécialisées pour cent jeunes scolarisés entre 6 et 18 ans (6,3 % en incluant les effectifs des CNR et ENM).

Sur la base de l'estimation des 750 000 élèves établie précédemment, on arriverait à un ratio de 7,5 pour 100. Il ne s'agit là, bien sûr, que d'un indice, qui sert surtout à apprécier les différences régionales sur des bases comparables, sachant que 94% des élèves des écoles de musique ont entre 6 et 18 ans.

Quelques régions sont sensiblement au-dessus de la moyenne : Bretagne (+ 60%), Bourgogne (+ 60%), Ile-de-France (+ 50%), Rhône-Alpes (+ 33%). Certaines paraissent au contraire connaître un faible développement de l'enseignement musical : Midi-Pyrénées (- 80%), Champagne-Ardenne (- 70%), Haute-Normandie (- 65%), Centre (- 50%), Nord-Pas-de-Calais (- 50%), Picardie (- 33%), Limousin (- 33%). Il faut toutefois admettre que pour certaines de ces régions, l'inventaire n'est pas suffisamment complet.

Tableau n°12

## L'IMPORTANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL SELON LES REGIONS

Régions	Ratio	Effectif élèves des écoles de musique*
		----- Effectif élèves Primaire+ Secondaire**
Bourgogne		7,9
Bretagne		7,9
Ile-de-France		7,5
Rhône-Alpes		6,4
Alsace		5,8
Lorraine		5,5
Pays de la Loire		5,4
Provence-Alpes-Côte-d'Azur		5,1
Basse-Normandie		4,8
Aquitaine		4,7
Auvergne		4,1
Poitou-Charentes		4,0
Franche-Comté		3,3
Limousin		2,9
Picardie		3,0
Nord-Pas-de-Calais		2,5
Centre		2,3
Haute-Normandie		1,7
Champagne-Ardenne		1,5
Midi-Pyrénées		1,0
Total		4,9

Source "Inventaire" CREDOC

\* Ensemble des écoles publiques et privées hors CNR et ENM

\*\* Source Ministère de l'Education Nationale.

Indépendamment de la dispersion régionale, l'importance des écoles, mesurée par les effectifs d'élèves, le nombre de disciplines ou de professeurs, est directement corrélée avec la taille des agglomérations où elles sont implantées.

La plupart des écoles des communes rurales et des agglomérations de moins de 5 000 habitants ont moins de 200 élèves (plus de 90% d'entre elles).

Dans la région parisienne, plus de 60% des écoles ont au moins 300 élèves.

Mais en dehors de ce contexte spécifique, ce sont les agglomérations moyennes de 10 000 à 100 000 habitants qui ont la plus forte proportion de gros établissements de plus de 300 élèves (34% contre 10% pour les autres agglomérations, hors région parisienne).

Cette hypertrophie des écoles des agglomérations moyennes se retrouve au niveau du nombre de disciplines et de professeurs. La région parisienne vient largement en tête (51% des écoles ont plus de 20 enseignants), suivis des agglomérations de la tranche 20 000 à 100 000 (25% ont plus de 20 enseignants).

\*  
\*            \*

La phase d'inventaire était un préalable pour engager une étude approfondie des écoles municipales auprès d'un échantillon représentatif.

Si l'exhaustivité n'a pas été atteinte faute de sources mobilisables dans toutes les régions, on a approché de manière satisfaisante le réseau des écoles publiques.

Il resterait à approfondir le travail pour dresser un état des structures associatives actuellement en activité, de manière à fournir un point de référence qui seul autoriserait l'analyse des évolutions à venir.

Plusieurs régions sensibles à l'intérêt de notre inventaire, et stimulées par la Direction de la Musique et de la Danse, ont entrepris d'actualiser les listes dont elles disposent, voire même d'engager une enquête systématique auprès des communes de leurs départements.

Ce travail d'actualisation pourrait être systématisé, et déboucher sur la constitution d'un annuaire assorti de mise à jour régulière.

Seul cet outil peut permettre d'embrasser la totalité de l'effort consenti par les collectivités locales en matière d'enseignement de la musique et de la danse.

En son absence, on en est réduit à des estimations très globales, quand il s'agit d'appréhender les effectifs d'élèves, le nombre de professeurs, ou encore les disciplines enseignées.

Et surtout on n'est pas en mesure d'évaluer le bond en avant qu'a connu l'enseignement de la musique depuis les années soixante-dix, et de le confronter à l'expansion qui a caractérisé la consommation musicale.

**DEUXIEME PARTIE**

**LES ECOLES MUNICIPALES DE MUSIQUE ET DE DANSE**

L'enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif d'écoles à statut municipal permet d'entrer dans le détail du fonctionnement de ces établissements dont l'enseignement musical est la vocation principale, sinon exclusive. Il faut rappeler que l'on ne s'intéresse dans ce travail qu'à des écoles spécialisées, dispensant un apprentissage instrumental dans différentes disciplines de la musique, et comportant éventuellement un enseignement de la danse. En sont exclues les structures n'enseignant que la danse, qui sont le plus souvent à statut associatif ou strictement privé.

Par ailleurs, l'échantillon sur lequel porte l'étude n'intègre pas les écoles du type CNR et ENM, pour lesquelles le Ministère de la Culture dispose de statistiques mises à jour annuellement. On a néanmoins tenu compte de ces établissements qui constituent localement dans les régions et les départements, la référence du grand conservatoire.

## **UN ECHANTILLON DE 309 ECOLES**

Défini sur la base du millier d'écoles recensées dans la phase d'inventaire, la constitution d'un échantillon représentatif a d'abord consisté à tirer au hasard une école sur deux, en veillant à respecter des quotas de taille d'établissement et de localisation régionale.

Les 500 écoles ainsi sélectionnées ont été destinataires d'un questionnaire approfondi, adressé, par voie postale, au directeur. Sachant que cette procédure d'enquête "auto-administrée", ne permet pas d'obtenir 100% de retours, plusieurs relances ont été réalisées pour atteindre un taux de réponses suffisant<sup>1</sup> et aboutir à un échantillon respectant les quotas fixés au départ.

Finalement, on dispose d'un échantillon de 309 écoles dont les informations sont exploitables, soit un quart à un tiers des écoles municipales existantes (hors ENM et CNR).

---

<sup>1</sup> Il est, en général, jugé satisfaisant à partir de 60%. Dans cette enquête, le taux de retour atteint 67%; quant au nombre des questionnaires exploitables, il représente 62% de l'échantillon initial.

A ces écoles sont associées 4 426 professeurs pour lesquels on a recueilli des informations individuelles précises sur l'activité d'enseignement, l'ancienneté, les diplômes et les rémunérations. On dispose ainsi d'une base de données suffisamment représentative pour être en mesure d'en extrapoler les résultats à l'ensemble des écoles de statut public.

Tableau n°13  
REPRESENTATIVITE REGIONALE DE L'ECHANTILLON

Région	Echantillon 309 écoles municipales	Ensemble des écoles municipales* 976 établissements
Ile-de-France	20,3	20,8
Rhône-Alpes	9,8	11,3
Pays de la Loire	8,2	7,3
Nord-Pas-de-Calais	6,5	5,9
Languedoc-Roussillon	5,2	3,9
Aquitaine	4,9	5,6
Basse-Normandie	4,6	3,1
Bretagne	4,6	4,7
Lorraine	4,6	5,1
PACA	4,2	5,4
Alsace	3,9	4,3
Bourgogne	3,9	5,7
Auvergne	3,3	3,2
Picardie	2,9	2,2
Haute-Normandie	2,9	1,0
Centre	2,3	3,0
Franche-Comté	2,0	1,7
Limousin	2,0	1,1
Champagne-Ardenne	1,3	1,4
Midi-Pyrénées	1,3	1,2
Poitou-Charente	1,3	1,7

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

\* selon l'inventaire CREDOC.

Tableau n°14  
TAILLE DES ECOLES

Région	Echantillon 309 écoles municipales	Ensemble des écoles municipales* 976 établissements
Moyenne	300 élèves	290 élèves
De 0 à 99 élèves	21,5	22,7
De 100 à 199 élèves	21,5	22,7
De 200 à 299 élèves	15,3	16,2
De 300 à 499 élèves	23,5	22,0
500 élèves et plus	18,2	16,4

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

On note une légère dérive de l'échantillon vers les établissements de moins de 300 élèves. Elle s'explique par le fait que le questionnaire proposé était beaucoup plus lourd à remplir pour les grosses écoles ayant beaucoup de professeurs. Néanmoins, ce faible décalage ( $\pm 3\%$ ) ne nécessite pas d'opérer un redressement de l'échantillon.

Le questionnaire<sup>1</sup> comporte deux parties, l'une consacrée aux caractéristiques de l'école et de son public, l'autre au corps enseignant.

La première partie a été construite de manière à aborder les questions suivantes :

- le statut de l'établissement, son budget et ses ressources,
- les disciplines enseignées et leur public d'élèves,
- les disciplines de l'école entre 1985 et 1992,
- les projets de l'établissement et son évolution prévisible à l'horizon des trois années à venir.

La seconde partie fournit pour chaque enseignant :

- des caractéristiques socio-démographiques (sexe et âge),

<sup>1</sup> Le questionnaire est reproduit en annexe.3

- les diplômes possédés,
- l'ancienneté dans la fonction de professeur,
- le statut et l'indice de rémunération,
- les disciplines enseignées et le nombre d'heures correspondant.

La synthèse des données collectées est organisée en trois parties. Dans la première on présente, sur la base de l'organisation des écoles en disciplines, la structure des établissements et ses variations en fonction du nombre d'élèves accueillis. Dans la seconde partie on essaie de reconstituer le phénomène de croissance de l'enseignement musical au cours des dix dernières années, et son prolongement dans l'avenir.

On aborde, enfin, la structure du corps enseignant de ces écoles, et son évolution prévisible, en tenant compte des scénarios de croissance des écoles.

**PREMIER CHAPITRE**

**L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT DES ECOLES MUNICIPALES**

Les écoles municipales offrent, en moyenne, treize disciplines différentes. Ce chiffre varie très largement et peut atteindre la trentaine. Le tableau ci-dessous indique la fréquence des principales disciplines musicales. Parmi elles, huit sont présentes dans les trois quarts des écoles, et onze le sont, au mieux, dans une école sur dix.

Tableau n°15

## PROPORTION D'ÉCOLES MUNICIPALES PROPOSANT LES DISCIPLINES SUIVANTES

- En % -

<i>Disciplines présentes dans les 3/4 au moins des écoles</i>	
Formation musicale	94
Piano	91
Flûte traversière	88
Clarinette	86
Saxophone	86
Trompette	82
Guitare	78
Violon	73
Percussions	71
<i>Disciplines présentes dans la moitié des écoles</i>	
Violoncelle	51
Flûte à bec	48
Trombone	48
<i>Disciplines présentes dans 30 à 40% des écoles</i>	
Chant	41
Hautbois	38
Pratiques instrumentales collectives	35
Tuba	31
<i>Disciplines présentes dans 20 à 30% des écoles</i>	
Accordéon	28
Alto	28
Cor	27
Pratiques vocales collectives	26
Danse classique	26
Orgue	22
Autres disciplines musicales	22
Contrebasse	21
<i>Disciplines présentes, au mieux, dans une école sur dix</i>	
Harpe	13
Danse jazz	11
Basson	11
Musique électronique	9
Danse contemporaine	9
Clavecin	8
Ecriture - composition	7
Autres danses	6
Musique ancienne	5
Musique électroacoustique	4
Musiques traditionnelles	4

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Pour la grande majorité des écoles (85%) le nombre de disciplines se situe entre 6 et 20. Un quart des établissements a moins de dix disciplines, moins de 10% en ont plus de vingt. Ce nombre est en relation étroite avec l'importance de l'école. Plus le nombre d'élèves est important, plus l'enseignement est diversifié.

Tableau n°16  
NOMBRE MOYEN DE DISCIPLINES SELON LA TAILLE DE L'ECOLE

	De 1 à 99 élèves	De 100 à 199 élèves	De 200 à 299 élèves	De 300 à 499 élèves	Plus de 500 élèves
Moyenne	7,6	11,1	13,0	16,2	19,5
Minimum - maximum	1 - 13	1 - 20	1 - 19	9 - 27	4 - 26

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

On voit apparaître des effets de seuil qui différencient nettement les écoles en trois grands groupes, au regard de la diversité des instruments qu'elles proposent d'enseigner.

Les petites écoles moins de 100 élèves offrent rarement plus de dix disciplines (80% ont moins de dix disciplines).

Les écoles moyennes, celles qui ont entre 100 et 300 élèves, ne dépassent pas vingt disciplines, et en offrent une dizaine en moyenne (90% en ont entre 6 et 15).

Les écoles importantes, qui ont plus de 300 élèves ont, le plus souvent, plus de quinze disciplines (95 % en ont plus de dix).

Tableau n°17  
**LES DISCIPLINES PRESENTES DANS LA PLUPART DES ECOLES\***

- En % -

Disciplines	1 à 99 élèves	100 à 299 élèves	300 élèves et plus
Formation musicale	92	92	95
Piano	80	92	97
Flûte traversière	-	90	100
Clarinette	-	90	95
Saxophone	-	87	95
Trompette	-	82	95
Guitare	-	80	94
Violon	-	-	94
Violoncelle	-	-	87
Percussions	-	-	87

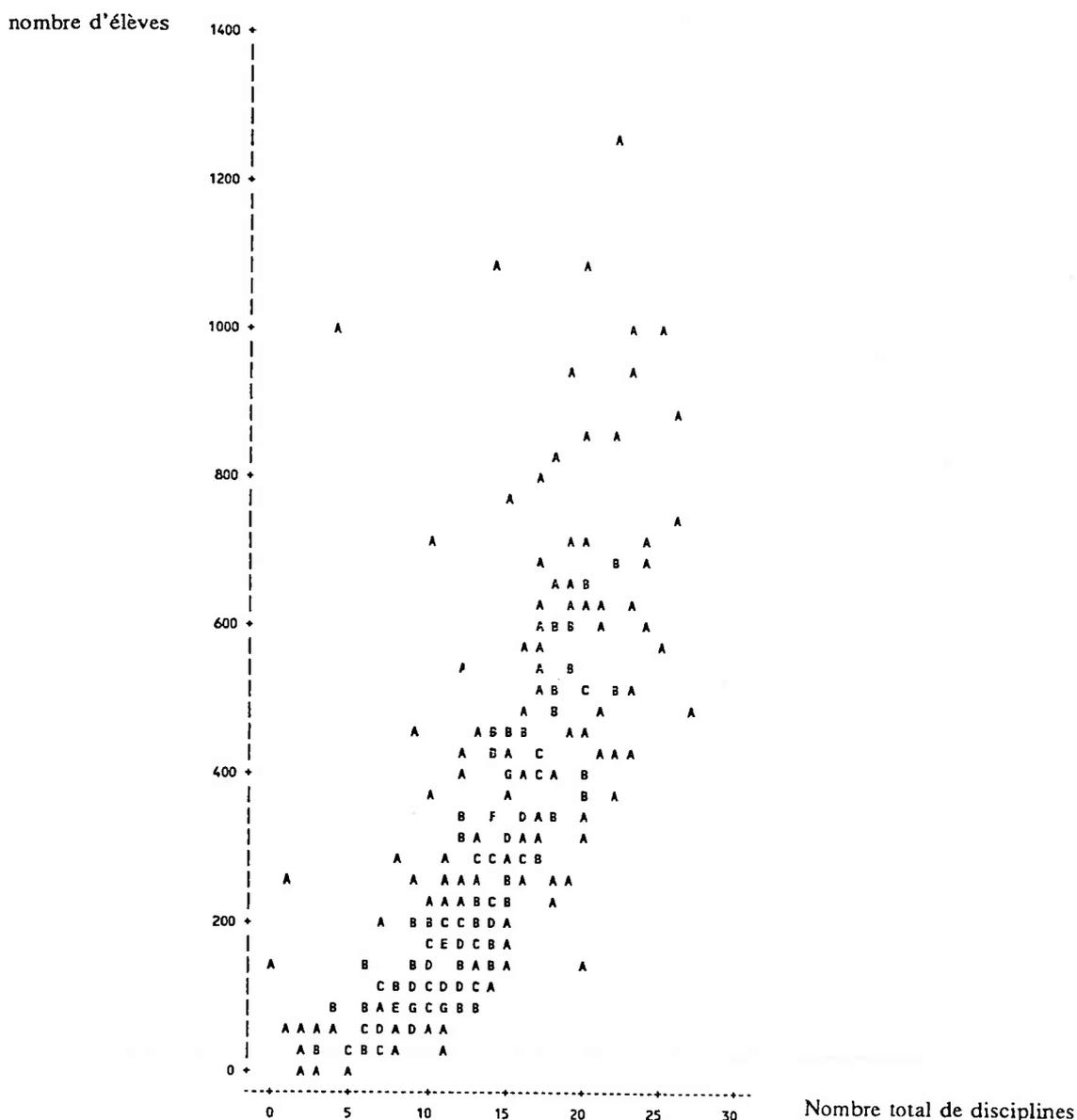
\* N'ont été retenues ici que les disciplines présentes dans 80% au moins des écoles

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

A titre de comparaison, les conservatoires nationaux de région sont tenus, par les textes les réglementant, d'enseigner au moins trente disciplines (dont la danse), et les écoles nationales de musique au moins seize.

La distribution du nombre de disciplines en fonction du nombre d'élèves confirme l'étroite relation entre les deux paramètres. Toutefois, à partir de 500 élèves le nombre moyen de disciplines, qui est voisin de vingt, n'augmente plus beaucoup.

Graphique n°2  
 DISTRIBUTION DU NOMBRE DE DISCIPLINES EN FONCTION DU NOMBRE D'ELEVES



Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Parmi les écoles municipales, les établissements qui ont été agréés par le Ministère de la Culture<sup>1</sup> sont les structures les plus importantes en effectif et les plus diversifiées quant à leur enseignement.

<sup>1</sup> Leur nombre représente 20% de l'ensemble des écoles municipales.

Tableau n°18  
TAILLE MOYENNE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS

	Ecoles non agréées	Ecoles agréées
Effectif moyen des élèves	225	540
Nombre moyen de discip.	11	19

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

On peut dire que le nombre de disciplines enseignées, et la nature de celles-ci, dessinent les degrés d'une hiérarchie très affirmée entre les différents types d'établissements de l'enseignement musical spécialisé.

En haut de la pyramide on trouve les conservatoires nationaux de région (une trentaine) qui ont vocation à être l'école de référence dans chaque région. Ce sont de loin les écoles les plus importantes, tant par l'éventail des formations proposées que par les effectifs d'élèves, et donc d'enseignants.

Viennent ensuite les écoles nationales de musique (une centaine) qui représentent, en principe, la grande école de chaque département, implantée au chef-lieu.

Les écoles municipales agréées (près de 200) constituent un ensemble d'écoles moyennes dispersées dans tous les départements.

Les écoles non agréées forment la masse (près des trois-quarts) des écoles spécialisées, et sont pour la plupart de petits établissements dont le rayonnement est très local.

La fréquence des disciplines dans les écoles n'est pas directement corrélée avec les effectifs d'inscrits ni avec le nombre de professeurs qui les enseignent. En ce sens des disciplines très répandue comme la flûte traversière ou les percussions n'intéressent, chacune, que 5% des élèves des écoles municipales et seulement 5 % de leurs enseignants.

A l'inverse une discipline comme la danse qui n'existe que dans les grands établissements représente tout de même plus de 8% des élèves.

On trouvera en annexe le tableau des disciplines, indiquant leurs effectifs d'élèves et de professeurs et leur fréquence dans les écoles.

L'offre d'enseignement est présentée comme étant l'une des principales causes de la croissance des écoles. Plus les écoles possèdent de disciplines différentes plus leur rayonnement est important. Quant aux petits établissements leur développement induit dans la quasi totalité des cas l'ouverture de nouvelles disciplines.

L'éventail des disciplines actuellement enseignées reste très dépendant des familles instrumentales de l'orchestre classique. On peut s'étonner que l'expansion considérable de l'enseignement musical des dix dernières années n'ait pas été accompagné de l'apparition de nouvelles disciplines.

A part le développement des pratiques collectives, instrumentales et vocales, et de la musique ancienne, les enseignements apparaissent plutôt figés.

Interrogés sur les évolutions à venir, les directeurs d'école ne voient, qu'à la marge, l'évolution trop envahissante de certains instruments tels que le piano, la guitare, la flûte traversière. Mieux assurer la présence des cordes et des pratiques d'ensemble, réduire les enseignements passés de mode comme l'accordéon, représentent les tendances les plus affirmées.

Mais celles-ci n'inverseront pas les équilibres actuels, qui font que le piano reste largement dominant, et que bon nombre d'instruments sont voués à ne connaître qu'une très faible audience.

**DEUXIEME CHAPITRE**

**PETITES ET GRANDES ECOLES**

## 1 - LA DIVERSITE DES ECOLES MUNICIPALES

A travers les disciplines enseignées, on peut constater que les écoles municipales de musique sont fortement différenciées selon leur taille. Contrairement à la structure de l'enseignement scolaire, petites et grandes écoles ne dispensent pas les mêmes enseignements, ne poursuivent pas nécessairement les mêmes objectifs de formation, et n'adhèrent pas toutes, en particulier, au schéma des différents cycles imposés aux conservatoires nationaux.<sup>1</sup>

De ce fait, les différentes écoles publiques de musique et de danse existant en France n'ont ni les mêmes ambitions, ni le même rayonnement.

Elles partagent néanmoins un caractère commun, celui des caractéristiques de leur public.

Des plus petites écoles aux conservatoires régionaux, le système pédagogique est suffisamment homogène pour que le recrutement s'opère selon les mêmes règles. L'âge d'entrée est classiquement fixé entre 6 et 7 ans, et le premier cycle qui correspond aux apprentissages de base, dure en principe quatre ans. Il est ainsi implicitement calqué sur le cycle primaire de l'enseignement général. Le second cycle des conservatoires est parallèle au premier cycle du secondaire, et le troisième cycle s'achève à l'âge du baccalauréat.

Ce parallélisme entre l'enseignement musical et les cycles de l'Education nationale, oriente le recrutement des écoles de musique: leur public est, pour l'essentiel, composé d'enfants et de jeunes qui sont inscrits dans les rythmes scolaires.

---

<sup>1</sup> Tel que l'a réaffirmé le schéma directeur de l'organisation pédagogique des écoles de musique et de danse (septembre 1991).

### 1-1. Le public des écoles de musique

Dans l'ensemble des écoles municipales de musique et de danse près de la moitié des élèves (45%) ont moins de douze ans, et près des trois-quarts (72%) quinze ans et plus. On ne trouve que 5% d'élèves de plus de dix-huit ans.

A titre de comparaison, dans la population scolaire française, les élèves du primaire représentent 44% de l'ensemble des effectifs des écoles (publiques et privées) entre le cours préparatoire et le baccalauréat<sup>1</sup>.

C'est dire à quel point l'enseignement de la musique dispensé par les écoles municipales est aligné sur la scolarité générale obligatoire. Les écoles de musique sont organisées pour répondre préférentiellement à la demande des jeunes en situation scolaire.

La pyramide des âges que l'on observe dans les écoles de musique peut traduire plusieurs phénomènes. Tout d'abord, le recrutement de la plupart des débutants se fait dans les premières années de la scolarité primaire. La tranche d'âge 8 - 9 ans concentre à elle seule le quart des effectifs des écoles de musique.

Il est difficile, ensuite, d'apprécier si la pyramide des âges s'explique principalement par la progression d'une cohorte entrée avant 10 ans, ou s'il existe des entrées en proportions significatives, voire régulières, à tous les âges. Une analyse des âges de première inscription serait nécessaire pour trancher cette question.

L'importance des écoles n'influe que faiblement sur la proportion relative des différentes classes d'âge.

Dans la plupart des petites écoles, les élèves de moins de 12 ans représentent 50% des effectifs d'inscrits. Dans les écoles de plus de 200 élèves, cette proportion de jeunes élèves ne dépasse pas, en moyenne, 45 % : elle varie, selon les établissements, entre 34 et 50 %.

---

<sup>1</sup> Source INSEE - Tableau statistique des régions françaises - 1991.

Tableau n°19  
PYRAMIDE DES AGES SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

Age des élèves						- En % -
	1 à 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Moins de 12 ans	51	45	45	44	43	44
De 12 à 15 ans	30	30	30	27	24	26
De 16 à 18 ans	10	11	12	11	10	11
19 ans et plus	9	12	12	15	14	14
Age non connu	-	2	1	3	9	5
Total	100	100	100	100	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Ce n'est qu'aux extrêmes qu'une tendance se dessine nettement. Plus les écoles sont importantes, plus leur rayonnement est grand, plus elles attirent des jeunes sensiblement plus âgés, les élèves les plus avancés dans les études musicales.

Tableau n°20  
PROPORTION DES JEUNES DE PLUS DE 18 ANS DANS LES ECOLES DE MUSIQUE

Age							- En % -
	De 1 à 99 élèves	De 100 à 299 élèves	300 élèves et plus	Ecoles agrées	ENM	CNR	
19 ans et plus	9	12	14	12	16	24	

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

## 1-2. Budgets et subventions

Le budget annuel d'une école de musique se monte, en moyenne, à 1,3 million de Francs pour le budget total et à 1,1 million pour le budget de fonctionnement<sup>1</sup>. Le montant de ces budgets varie dans de larges proportions : entre 10 000 Francs et 7 millions pour le fonctionnement, et entre 10 000 F. et 6,7 millions pour le budget total.

Le tiers des écoles a un budget de fonctionnement de moins de 20 000 Francs. Pour le quart d'entre elles, par contre, il dépasse 1 million et demi de Francs.

Tableau n°21  
BUDGET MOYEN DES ECOLES

- En milliers de Francs-

Budget	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Budget fonctionnement	167	433	752	1 475	2 931	1 318
Budget total	189	457	788	1 520	3 490	1 102

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

La progression du budget n'est pas linéaire en fonction des effectifs d'inscrits. Plus la taille de l'établissement augmente, plus le coût de fonctionnement par élève s'accroît. Il est inférieur à 3 000 Francs par élève dans les écoles de taille petite ou moyenne et dépasse 4 000 Francs dans les plus grandes.

<sup>1</sup> Bien que le questionnaire demandait de préciser les différents budgets -budget total, de fonctionnement et d'équipement- les réponses les plus nombreuses (81% des réponses) et, probablement les plus fiables, ont recensé le budget de fonctionnement.

Tableau n°22  
COUT DE FONCTIONNEMENT PAR ELEVE

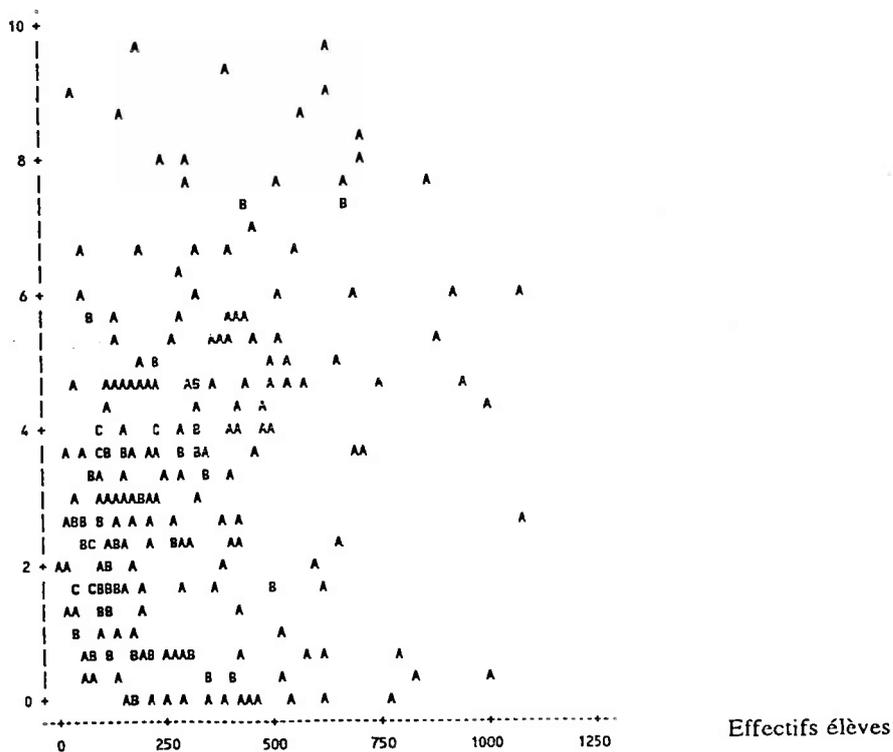
- En Francs -						
	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Ratio moyen	2 650	2 965	3 044	3 790	4 229	36%

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Le seuil de 300 élèves marque un saut qualitatif sensible entre petites et grandes structures, dont on voit la traduction dans le coût financier de l'enseignement dispensé.

Graphique n°3  
COURBE DU COUT MOYEN D'UN ELEVE - RATIO PAR ELEVE

Coût moyen d'un élève  
en milliers de Francs



Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Les écoles de musique publiques sont gérées, et donc financées pour l'essentiel, par les collectivités locales. Dans la plupart des cas (85%) c'est la municipalité où est implantée l'école qui finance, seule, la structure sur le budget municipal.

Il existe, par ailleurs, un peu plus d'une centaine d'établissements qui ont un statut intercommunal (13%), c'est-à-dire qui sont gérés dans le cadre d'un syndicat de communes. Enfin les écoles publiques qui ont un statut mixte, à la fois associatif pour la gestion de la structure et municipal pour ce qui est de la mise à disposition des moyens matériels, sont rares (de l'ordre d'une cinquantaine, soit 2%).

Peu d'écoles (8%) reçoivent une contribution de la part des communes qui ne gèrent pas directement l'établissement.

Les municipalités reçoivent assez peu de subventions des instances départementales et régionales. Les subventions départementales qui sont les plus courantes, sont perçues par une bonne moitié d'écoles <sup>1</sup>. Toutefois, ces subventions départementales se situent en règle générale à un niveau faible, de l'ordre de 5% en moyenne du budget de fonctionnement.

Rappelons que les ENM et les CNR qui sont les seules écoles de musique à bénéficier des subventions de l'Etat, ne reçoivent en moyenne du Ministère de la Culture, que 10% de leur budget.

Tableau n°23

## NIVEAU DES SUBVENTIONS DES INSTANCES DEPARTEMENTALES

- En % -

Subvention	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Aucune subvention	52	45	43	42	36	45
1 à 4 %	39	61	54	44	57	51
5 à 9%	29	28	38	41	26	33
10% et plus	32	11	8	15	17	16
Total	100	100	100	100	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

<sup>1</sup> La part des écoles en recevant a été évaluée à 58% dans l'enquête "inventaire" et à 55% dans l'enquête auprès des 309 écoles municipales.

Plus les écoles sont de taille importante plus elles sont nombreuses à bénéficier d'un subventionnement du département. Il en va d'ailleurs de même des aides régionales. Toutefois, très peu d'écoles reçoivent des aides de la région (4%) ou d'autres instances (6%)<sup>1</sup>.

Tableau n°24  
PROPORTION D'ÉCOLES RECEVANT DES AIDES REGIONALES

- En % -

Aide régionale	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Proportion d'écoles bénéficiaires	3	3	4	4	7	4

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

La capacité des écoles à obtenir des subventions apparaît assez nettement liée à leur importance financière. Il existe un seuil, autour de 500 000 Francs de budget total, au delà duquel les subventions départementales et régionales sont plus fréquentes. Toutefois on constate que les écoles ayant de faibles ressources mobilisent plus souvent des contributions des communes voisines, ou bien d'autres types d'aides.

Tableau n°25  
PART DES ECOLES RECEVANT DES SUBVENTIONS

- En % -

Niveau du budget	Aide d'autres communes	Subvention départementale	Subvention régionale	Autres subventions
Budget total inférieur à 500 000 F.	13	51	2	9
Budget total supérieur à 500 000 F.	6	75	7	4

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

<sup>1</sup> Dans l'enquête "inventaire" la part des écoles publiques recevant des aides régionales a été évaluée à 5%.

### 1-3. Les frais de scolarité

Si le coût de fonctionnement par élève des écoles de musique dépasse 3 500 Francs par an, le montant des frais d'inscription se situe en moyenne à moins de 1 000 Francs.

Le niveau des frais d'inscription connaît néanmoins une très grande variabilité. Le montant de base correspondant à l'apprentissage du solfège et d'un instrument pour un élève résidant dans la commune, peut varier entre 100 et 3 000 Francs. La moyenne est de l'ordre de 800 Francs.

Toutefois, ces frais peuvent être très nettement supérieurs pour les élèves ne résidant pas dans la commune qui finance l'école. Les montants maximum pratiqués par les écoles varient entre 100 et 6 000 Francs, et la moyenne atteint 1 500 Francs, soit près du double du montant moyen de base.

Tableau n°26

#### LE NIVEAU DES FRAIS D'INSCRIPTION SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

- En Francs -

Frais d'inscription	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Coût moyen de base	941	810	787	870	776	837
Coût moyen du tarif maximum	1 432	1 292	1 551	1 600	1 729	1 512

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Globalement, le coût moyen du tarif de base a tendance à diminuer à mesure que la taille de l'école augmente. Cette capacité à réduire les frais d'inscription est à rapprocher de la capacité à recueillir des subventionnements plus importants.

Tableau n°27  
LES TARIFS DE BASE DES ECOLES DE MUSIQUE

- En % -

Tarif de base	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Frais inférieurs à 500 F. <sup>1</sup>	25	24	32	38	34	31
Frais supérieurs à 1 000F. <sup>2</sup>	45	42	30	31	30	36

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

1. Proportion des écoles pratiquant des tarifs de base modérés (inférieurs à 500 F).
2. Proportion des écoles pratiquant des tarifs élevés (supérieurs à 1 000 F).

Si les petites écoles, de moins de 200 élèves, se distinguent sensiblement des autres par des tarifs de base plus élevés, les écoles les plus importantes ont tendance à appliquer une politique de dissuasion tarifaire au niveau des tarifs maximum, pour limiter l'afflux de jeunes des communes voisines.

Tableau n°28  
LES TARIFS MAXIMUM DES ECOLES DE MUSIQUE

- En % -

Tarif maximum	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Frais inférieurs à 500 F. <sup>1</sup>	21	12	11	7	0	10
Frais supérieurs à 2 000F. <sup>2</sup>	24	15	21	28	35	24

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

1. Proportion des écoles pratiquant des tarifs de base modérés (inférieur à 500 F).
2. Proportion des écoles pratiquant des tarifs maximum (supérieurs à 2 000 F).

Ce sont les grandes écoles de plus de 500 élèves qui se distinguent nettement des plus petites. La plupart d'entre elles, en effet, refusent des demandes d'inscriptions. Si 25% des établissements de moins de 100 élèves ne peuvent satisfaire toutes les demandes, ce sont près de 90% des écoles de plus de 500 élèves qui sont dans cette situation.

Les grands établissements refusent entre 20 et 100 demandes par an. Ces refus toutefois, sont le plus souvent sous-évalués, beaucoup de personnes se voyant découragées de tenter une inscription sur des listes d'attente.

Tableau n°29  
**LES REFUS DE DEMANDES D'INSCRIPTION  
 SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS**

- En % -

Proportion de refus	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble
Ecoles refusant des demandes	25	49	65	70	87	58
Moins de 20 demandes refusées	100	53	56	33	18	43
De 20 à 100 demandes refusées	0	47	44	57	78	53

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

#### 1-4. Evolution et rayonnement des écoles

Au cours des dix dernières années, la consommation musicale a connu, sous tous ses aspects, une croissance particulièrement importante<sup>1</sup>. Il n'est pas étonnant de constater que la demande de formation musicale a accompagné ce phénomène.

Plusieurs éléments de notre enquête permettent de cerner la progression de l'enseignement dispensé par les écoles municipales de musique et de danse. C'est au cours des dix dernières années, que se sont ouvertes la moitié des écoles existantes. Et entre 1985 et 1992, les effectifs des établissements se sont accrus de près de 50%.

<sup>1</sup> voir à ce propos, O.DONNAT et D.COIGNEAU (1990)

Ce développement est également synonyme d'une certaine diversification de l'enseignement. Le nombre de disciplines des écoles municipales est passé, en moyenne, de 11 en 1985 à 13 en 1992.

Pour autant, cette adaptation à la croissance de la demande n'a pas eu un effet strictement mécanique sur l'augmentation du nombre des professeurs. La population des enseignants des écoles municipales ne s'est accrue, dans la même période (1985-1992), que de 33%.

Tableau n°30  
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES, DE DISCIPLINES ET DE PROFESSEURS  
DES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES

	- En effectifs -		
Moyenne	Elèves	Disciplines	Professeurs
Moyenne par école en 1985	210	10,7	11,4
Moyenne par école en 1992	300	13,2	15,2

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Ces ordres de grandeurs qui caractérisent l'évolution moyenne de l'ensemble des écoles municipales masquent des disparités très accusées entre les différents types d'établissement.

La comparaison du développement des différentes catégories d'écoles de musique éclaire particulièrement bien le mouvement de développement de l'enseignement musical qui a eu lieu au cours des années quatre-vingts. On retrouve, à ce niveau, la rupture nette qui oppose petits et grands établissements.

Pour les structures publiques, c'est dans les établissements de petite taille que le développement de l'enseignement musical a été le plus intense. Si l'on y ajoute la croissance toute aussi vigoureuse qu'ont connu, parallèlement, les petites structures associatives, on peut dire que le développement de la pratique de la musique amateur, s'est d'abord concrétisé par l'élargissement du réseau des écoles locales.

Tableau n°31  
CROISSANCE DES ECOLES DE MUSIQUE SELON LA TAILLE DES ETABLISSEMENTS

- En effectifs -

Nombre moyen	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 et plus élèves	Ensemble	
Elèves	en 1985	46	92	151	287	496	+43%
	en 1992	63 +37%	146 +62%	247 +64%	389 +36%	693 +40%	
Disciplines	en 1985	5,1	7,7	10,1	13,2	18,4	+23%
	en 1992	7,6 +49%	11,1 +44%	13,0 +29%	16,2 +23%	19,5 +6%	
Professeurs	en 1985	3,6	6,8	9,1	14,9	24,3	+33%
	en 1992	5,8 +61%	10,9 +60%	13,6 +49%	20,0 +34%	27,8 +14%	

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Les petites écoles, celles de moins de 200 élèves, ont fortement augmenté le nombre de leurs disciplines (de près de 50%) et plus encore leurs effectifs d'enseignants. Dans ces écoles, l'adaptation au développement de la demande, à travers l'accroissement des effectifs d'élèves et l'élargissement de l'enseignement, a eu un effet cumulatif sur le recrutement de professeurs.

Les petits établissements n'ont pas connu de régression de leurs effectifs d'enseignants. Seules 2 % des écoles de moins de 300 élèves signalent une contraction du nombre de professeurs. Elles ont au contraire très nettement accru les effectifs de ceux-ci : un tiers des écoles de moins de 200 élèves en a doublé le nombre, et parmi elles ce sont les plus petites qui ont connu le plus de croissance.

En moyenne leur nombre s'est accru de 60%, soit deux fois plus que dans les autres établissements. Fait remarquable, cette progression est plus importante que la croissance des effectifs d'élèves.

Dans les écoles moyennes, de 200 à 500 élèves, le nombre de disciplines n'a progressé, globalement, que de 25%. Quant à l'accroissement du corps professoral il reste légèrement en deçà de celui du nombre d'élèves.

Plus de la moitié ont augmenté leurs effectifs d'enseignants d'au moins 50%, et une sur trois les a même plus que doublés.

Les grandes écoles, de plus de 500 élèves, ont connu une évolution sensiblement différente. Alors que leur nombre d'élèves s'est accru dans la même proportion que la moyenne, le volume de disciplines et de professeurs a peu progressé. Il est compréhensible que dans ces écoles qui enseignaient, en moyenne près de 25 disciplines en 1985, l'éventail des pratiques instrumentales ait peu de raisons de s'élargir beaucoup.

Ces écoles approchent, en effet, le nombre de 30 enseignements obligatoires, qui en 1980, a été imposé aux conservatoires nationaux de région.

En ce qui concerne les professeurs des grands établissements, la faible augmentation de leur nombre amène à la conclusion que leur charge d'enseignement a dû sensiblement s'alourdir, que ce soit par le nombre d'heures ou bien par le nombre d'élèves par groupe.

Tableau n°32  
EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSEURS

- En % -

Evolution	Ecoles de moins de 200 élèves	Ecoles de 200 à 500	Ecoles de plus de 500 élèves
Régression	2	9	14
Augmentation de 100% ou plus	35	27	12

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 2% des écoles de moins de 200 élèves ont connu une régression du nombre de professeurs, 33% ont connu une progression de ce nombre de 100% ou plus.

Tableau n°33  
EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES

- En % -

Evolution	Ecoles de moins de 100 élèves	Ecoles de 100 à 300 élèves	Ecoles de plus de 300 élèves
Régression	26	8	13
Augmentation de 1 à 20%	11	12	28
Augmentation de 20 à 50%	23	26	20
Augmentation de plus de 50%	40	54	39

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

### 1-5. Les raisons de la croissance des écoles de musique

L'accroissement de l'offre d'enseignement et l'évolution de la demande sont les raisons avancées par la moitié des écoles. Viennent ensuite le rayonnement propre de l'établissement lié aux manifestations diverses qu'il organise, et la politique de développement voulue par les collectivités locales.

Le troisième aspect, non négligeable, tient à la politique pédagogique et à la qualité des enseignants.

Tableau n°34  
LES RAISONS DE L'EVOLUTION DES ECOLES EN 1985 ET 1992

- En % -

Raison de l'évolution	Les plus petites écoles moins de 100 élèves	Les plus grandes écoles 500 élèves et plus	Ensemble des écoles
Développement de l'offre d'enseignement	15	45	27
Evolution de la demande	17	7	10
Rayonnement de l'école	9	35	20
Politique culturelle locale	12	13	16
Qualité des enseignants	3	22	13
Politique pédagogique	11	18	16

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

La hiérarchie des raisons invoquées pour expliquer la croissance des écoles varie très sensiblement selon l'importance des établissements.

Pour les plus importants, la capacité à développer une politique volontariste est manifeste. Près de la moitié ont augmenté le nombre de disciplines et/ou le nombre d'heures d'enseignement, ou bien ont amélioré les locaux ou encore se sont ouverts à des publics nouveaux (très jeunes, interventions dans le cadre scolaire, etc...).

Les activités de rayonnement (concerts, manifestations diverses, actions de communication) sont très fréquemment associées à un projet d'ouverture de l'école. La démarche pédagogique vient compléter une politique volontariste correspondant souvent à une volonté des élus de faire de l'école de musique un établissement culturel qui compte dans la vie locale.

Les petites écoles ont, manifestement, beaucoup moins souvent les moyens de développer leur rayonnement et leur capacité d'accueil. Elles sont plutôt dominées par

l'évolution de la demande, qui peut expliquer une certaine régression des effectifs (vieillessement de la population dans les communes rurales), et sont aussi très dépendantes de la volonté des élus locaux.

Les écoles moyennes sont particulièrement sensibles aux évolutions démographiques et à l'effet de croissance des communes, notamment à la périphérie des grandes agglomérations. On assiste là à un développement quasi mécanique de l'enseignement musical en fonction de l'expansion urbaine.

C'est, semble-t-il, pour cette raison que le développement des écoles de musique semble particulièrement vif dans les agglomérations dont la taille se situe entre 10 000 et 100 000 habitants.

## 2 - LE CAS DES ECOLES AGREEES

Parmi les écoles municipales de musique et de danse, les établissements qui bénéficient d'un agrément font partie des structures les plus importantes en termes d'effectifs d'élèves et de disciplines enseignées.

L'agrément est le premier stade de l'encadrement pédagogique proposé par le Ministère de la Culture. Il existe dans la hiérarchie des structures encadrées par l'Etat, une série de niveaux, dont le premier est constitué par les écoles municipales agréées. Viennent ensuite les écoles nationales de musique, puis les conservatoires nationaux de région, et enfin, les établissements supérieurs (qui sont actuellement, en France, au nombre de deux).

Les écoles agréées, on l'a vu, sont, parmi les écoles municipales des établissements plus anciens que la moyenne. Les agréments en revanche sont pour l'essentiel de date très récente.

Tableau n°35

### DATE D'AGREMENT DES ECOLES DE MUSIQUE AGREEES

- En % -	
Année d'agrément	%
De 1973 à 1976	20
De 1980 à 1983	31
De 1984 à 1986	25
De 1987 à 1992	24
Total	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Les premiers agréments signalés datent de l'année 1973, date à laquelle a été publiée la première circulaire (septembre 1973) relative au classement des

établissements municipaux. Les deux-tiers des agréments ont été demandés et accordés entre 1979 et 1986.

Une nouvelle circulaire révisant les conditions d'agrément a été adressée aux préfets en novembre 1980<sup>1</sup>. Plus des trois-quarts des écoles agréées ont reçu le label du Ministère de la Culture après 1980, c'est-à-dire dans le cadre de ces nouvelles dispositions. Celles-ci imposent aux écoles d'enseigner obligatoirement la formation musicale et le chant choral, leur conseillent de développer les pratiques collectives et de recruter des professeurs candidats au certificat d'aptitude.

Compte tenu de leur statut d'établissement adhérent aux conditions minimum d'un enseignement musical de qualité, les écoles agréées sont à la charnière entre la masse des écoles municipales non contrôlées pédagogiquement, et les structures dites "nationales" statut mixte (Etat-collectivités locales), qui ont vocation à avoir un rayonnement départemental (les ENM) ou régional (les CNR).

## 2-1. Le public des écoles agréées

La totalité des écoles agréées (95%) a plus de 250 élèves, et la moitié en a entre 500 et 1 000 (cf. tableau n°6).

Tableau n°36

### LE PUBLIC DES ECOLES AGREEES ET DES ECOLES NATIONALES

- En % -

Age des élèves	Ecoles agréées	ENM	CNR
Moins de 12 ans	45,8	62,2	54,5
De 12 à 15 ans	25,0	23,0	33,1
De 16 à 18 ans	11,7	7,5	9,3
19 ans et plus	15,1	4,1	2,9
Age non connu	2,4	3,2	0,2

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

<sup>1</sup> Circulaire du 4 novembre 1980, relative aux conditions d'agrément pour les écoles municipales de musique. Ministère de la Culture.

La pyramide des âges du public des écoles agréées est un peu plus équilibrée que celle des autres écoles municipales.

Les élèves de moins de 15 ans sont un peu moins représentés (71% contre 81% dans les écoles de moins de 100 élèves), et cela au profit des jeunes de plus de 16 ans (27% contre 19% dans les écoles les plus petites).

Les écoles agréées se distinguent également par une pression de la demande beaucoup plus importante. Leur rayonnement fait que 82% d'entre elles refusent chaque année des demandes d'inscriptions.

Tableau n°37  
LES DEMANDES D'INSCRIPTIONS NON SATISFAITES

- En % -

	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Nombre d'écoles refusant des demandes	82	50
Ecoles refusant entre 1 et 49 demandes	60	89
Ecoles refusant 50 demandes ou plus	40	11

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

## 2-2. Diversité de l'enseignement

Le nombre de disciplines enseignées dans les écoles agréées atteint, en moyenne, la vingtaine, soit près du double de celui des autres écoles (cf. tableau n°16). Une dizaine de pratiques instrumentales est présente dans la quasi totalité d'entre elles.

Tableau n°38  
**LES PRINCIPALES DISCIPLINES DES ECOLES AGREEES**

- En % -

Discipline enseignée	Nbre moyen d'élèves par discipline	Proportion d'écoles possédant ces disciplines
Formation musicale	360	93
Piano	90	99
Guitare	38	93
Violon	34	99
Flûte traversière	30	100
Clarinette	21	99
Saxophone	20	95
Percussions	17	86
Trompette	14	97
Violoncelle	13	92

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

D'autres disciplines sont également beaucoup mieux représentées dans les écoles agréées que dans les autres écoles de musique municipales. Il s'agit notamment :

- du hautbois (existe dans 74% des écoles agréées contre 27% dans les autres écoles),
- du trombone (70% contre 41%),
- du chant (71% contre 32%),
- de l'alto (55% contre 19%),
- de la contrebasse (55% contre 11%),
- de la danse classique (52% contre 17%),
- des pratiques collectives vocales (42% contre 21%),
- des pratiques collectives instrumentales (42% contre 33%).

Ces deux dernières disciplines rassemblent de nombreux élèves quand elles existent : 85 élèves, en moyenne, par école pour les pratiques collectives vocales, 71 élèves pour les pratiques d'ensembles instrumentaux.

Les deux-tiers des écoles agréées (62%) ont intégré un enseignement de la danse, classique le plus souvent (52% des écoles), ou bien moderne (danse jazz) et contemporaine. L'effectif moyen d'élèves en danse est, globalement, de 110 par école et pour la danse classique seule, il atteint 71 élèves par école.

Pour l'ensemble des établissements agréés le nombre moyen d'enseignants est, d'après les données de l'inventaire, de 26 par école soit, là encore, le double de celui des écoles non agréées (cf. tableau n° 4).

Tableau n°39  
NOMBRE D'ENSEIGNANTS DANS LES ECOLES AGREEES

- En % -

Nombre de professeurs	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Moins de 10 professeurs	4,5	38,5
De 10 à 20 professeurs	28,5	49,5
De 20 à 30 professeurs	45,0	7,0
Plus de 30 professeurs	22,0	5,0
Total	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

### 2-3. Budgets et subventions

Le budget des écoles agréées est près de trois fois supérieur à celui des autres écoles. Il atteint en moyenne 2,7 millions de Francs pour le budget total, et 2,3 millions de Francs pour le budget de fonctionnement.

Tableau n°40  
LE BUDGET DES ECOLES AGREEES

- En milliers de Francs par école -

Montant des budget	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Budget total moyen	2,714	0,816
Budget de fonctionnement moyen	2,301	0,713

REPARTITION DES ECOLES EN FONCTION DE LEUR BUDGET

- En % -

Budget de fonctionnement		
- moins de 500 000 F.	22	57
- de 500 000 à 1,5 MF	13	33
- de 1,5 à 3 MF	35	7
- Plus de 3 MF	30	3
Total	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Les écoles agréées bénéficient, plus souvent que les autres, de subventions, provenant des départements (64% d'entre elles) ou des régions (5%).

Toutefois, l'agrément n'accroît pas la part de subventionnement obtenue par les écoles, notamment de la part des départements. Le taux de subvention départemental est, en moyenne, voisin de 5% quel que soit le statut de l'école.

En matière de frais d'inscription, les écoles agréées pratiquent des tarifs de base qui sont, en moyenne, plus bas que ceux des autres écoles. La différence n'est pas importante, mais significative : 800 Francs dans le cas des écoles agréées, 860 Francs pour les écoles non agréées.

Tableau n°41  
**FRAIS DE SCOLARITE PERCUS PAR LES ECOLES DE MUSIQUE\***

- En % -

	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Moins de 500 F.	33	30
De 500 à 1 000 F.	38	32
Plus de 1 000 F.	29	38
Total	100	100
Moyenne	797 F.	857 F.

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

\* Tarif de base pour le solfège et un instrument.

Par contre, les tarifs maximum, ceux qui sont demandés aux élèves ne résidant pas dans la (ou les) commune(s) gérant l'école, sont beaucoup plus élevés dans les écoles agréées que dans les autres. Ils sont, en moyenne, plus de deux fois supérieurs aux tarifs de base. Alors que le tarif de base des frais d'inscription peut atteindre 3 000 Francs, le tarif maximum monte jusqu'à 6 000 Francs.

Cette politique tarifaire n'est pas sans rapport avec les coûts de fonctionnement des établissements. Le coût d'un élève atteint 4 250 Francs dans les écoles agréées, contre 3 170 Francs dans les autres établissements. Cet écart, de l'ordre de 34%, est un peu supérieur à celui que l'on observe pour les tarifs maximum (ce dernier est de 24%) .

Tableau n°42  
**FRAIS MAXIMUM PERCUS PAR LES ECOLES DE MUSIQUE**

- En % -

Frais maximum	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Moins de 1 000 F.	31	33
De 1 000 à 2 000 F.	35	46
Plus de 2 000 F.	34	21
Frais moyens	1 784 F.	1 438 F.

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

## 2-4. La croissance des écoles agréées

Sur la base du nombre d'élèves inscrits et du nombre d'enseignants, on peut appréhender la tendance à la croissance entre 1985 et 1992 des écoles municipales de musique agréées.

Tableau n°43  
EVOLUTION ENTRE 1985 ET 1992 DES ECOLES AGREEES

- En % -

		Ecoles agréées		Ecoles non agréées	
Elèves	1985	403	+ 34 %	147	+ 53%
	1992	540		225	
Disciplines	1985	16,6	+ 11%	8,8	+ 34%
	1992	18,4		11,7	
Professeurs	1985	19,7	+ 24%	8,6	+ 45%
	1992	24,4		12,5	

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

La croissance de ces établissements a été moins intense que celle des autres écoles de taille plus modeste. Néanmoins, les effectifs d'élèves se sont accrus, en moyenne, d'un tiers, et celui des enseignants d'un quart.

Si la proportion d'écoles agréées ayant perdu des élèves ne dépasse pas 10%, celle des écoles dont les effectifs ont doublé n'est que de 20%.

**Tableau n°44**  
**EVOLUTION DU NOMBRE D'ELEVES DANS LES ECOLES AGREEES**  
**ENTRE 1985 ET 1992**

- En % -

	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Ecoles dont les effectifs d'élèves ont regressé	10	15
Augmentation de 0 à 19%	32	14
Augmentation de 20 à 100%	37	40
Augmentation de plus de 100%	21	31
Total	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Au niveau du corps professoral, un nombre significatif d'écoles agréées (20%) ont réduit leurs effectifs, et elles ne sont guère plus d'une sur quatre à avoir augmenté le nombre d'enseignants de plus de moitié.

**Tableau n°45**  
**EVOLUTION DU NOMBRE DE PROFESSEURS DANS LES ECOLES AGREEES**  
**ENTRE 1985 ET 1992**

- En % -

	Ecoles agréées	Ecoles non agréées
Ecoles dont les effectifs de professeurs ont régressé	21	3
Augmentation de 0 à 50%	51	52
Augmentation de plus de 50%	28	45
total	100	100

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Comme pour toutes les écoles de taille importante, l'élargissement de l'offre d'enseignement et le rayonnement de l'établissement sont les raisons principales qui sont avancées par les directeurs pour expliquer la croissance de leur structure.

L'évolution démographique où les transformations de la demande sont moins souvent évoquées que dans les autres écoles.

On remarque que la dimension pédagogique et les diplômes des professeurs sont souvent présentés comme des facteurs agissant positivement. L'ouverture vers l'Education Nationale (par des animations en milieu scolaire) est l'une des voies, souvent signalées, de l'accroissement de l'activité de l'école de musique agréée.

**TROISIEME CHAPITRE**

**LES DISCIPLINES**

Toutes les écoles comportent au moins un enseignement de formation musicale (l'apprentissage du solfège) et un apprentissage du piano.

Parmi les disciplines les plus répandues ce sont les instruments à vent qui dominant largement : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette.

Les seuls instruments à cordes à être représentés dans la plupart des écoles se limitent à la guitare et au violon.

Quant à la danse, elle n'est intégrée à l'enseignement des écoles municipales que dans le quart des établissements.

## **1 - LA FORMATION MUSICALE**

Elle est présente dans la quasi-totalité des écoles municipales, quelle que soit leur taille et cet enseignement est suivi par 66% de leurs élèves. Dans tous les établissements la moitié au moins des élèves inscrits dans les disciplines musicales suit cette formation, et dans une bonne moitié des écoles de musique, ce sont 85% au moins des élèves qui sont inscrits en formation musicale.

Parmi le corps enseignant, 22% enseignent cette discipline, et même 30% dans les petits établissements (comptant moins de dix professeurs). Ce sont souvent des directeurs d'établissement qui assurent cet enseignement (32% le font).

Par comparaison les CNR et les ENM ont 18% d'enseignants qui se consacrent à la formation musicale.

Dans cette discipline, les professeurs des écoles municipales sont moins souvent titulaires que leurs collègues du diplôme d'Etat (DE) et du certificat d'aptitude (CA)<sup>1</sup>. Ils sont par contre plus nombreux à posséder le diplôme de musicien intervenant (DUMI). Leur ancienneté un peu supérieure à la moyenne, explique qu'ils soient plus souvent titulaires (32% contre 25% en moyenne).

La formation musicale est une discipline forcément centrale dans le système d'enseignement des écoles de musique. Aucun directeur ne pense qu'elle régressera dans l'avenir. C'est au contraire une discipline où les besoins sont importants. Elle est citée par 6% des directeurs d'école comme susceptible de se développer dans les années à venir. Ce sont surtout dans les plus petites écoles que le besoin s'en fait sentir<sup>2</sup>.

## 2 - LE PIANO

C'est la discipline instrumentale de loin la plus répandue. Elle est présente dans tous les établissements de plus 300 élèves, et dans 80% des petites écoles (de moins de 100 élèves).

En moyenne, 17% des élèves inscrits en musique font du piano. Dans la plupart des écoles cette proportion varie entre 10 et 30%. Pour les CNR et les ENM, le nombre d'élèves étudiant le piano atteint 14%.

Cette discipline mobilise 15% des enseignants des écoles de musique (et dans les CNR et ENM, 13%). Cette proportion varie entre 23% pour les plus petites écoles, et 12% pour les plus grandes. Les professeurs de piano sont plus souvent des femmes (62%).

---

<sup>1</sup> Le certificat d'aptitude aux fonctions de direction et de professeur des écoles de musique et de danse contrôlées par l'Etat, a été créé en 1969. Quant au diplôme d'Etat de professeur de musique, il a été mis en place en 1983.

<sup>2</sup> Par ordre d'importance décroissant la formation musicale apparaît en dixième position parmi les disciplines susceptibles de se développer (selon les déclarations des directeurs d'école).

Tableau n°46  
**PROPORTION DE PROFESSEURS DE PIANO**  
**SELON LE NOMBRE D'ENSEIGNANTS DES ECOLES DE MUSIQUE**

						- En % -
1 - 5 professeurs	6 - 9 professeurs	10 - 15 professeurs	16 - 20 professeurs	21 - 29 professeurs	30 et plus professeurs	Ensemble
22,6	15,9	14,7	16,4	14,1	12,1	14,7

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 22,6% des professeurs des écoles comptant entre 1 et 5 enseignants, enseignent le piano.

Ces enseignants sont plus souvent des titulaires que la moyenne (31% vs 25%) et leur ancienneté est un peu plus forte. Ils ont, en revanche, moins souvent le diplôme d'Etat, et plus souvent des diplômes divers (45% contre 33%).

Le piano est, après les pratiques d'ensembles, la discipline la plus souvent citée par les directeurs des écoles municipales, parmi celles qui sont susceptibles de se développer dans les années à venir. Cette progression est surtout attendue dans les petits établissements.

Tableau n°47  
**PROPORTION DE DIRECTEURS ESTIMANT**  
**QUE L'ENSEIGNEMENT DU PIANO VA SE DEVELOPPER**

Effectifs d'élèves					- En % -
1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
23	15	9	8	5	13

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 23% des directeurs des écoles comptant de 1 à 99 élèves, pensent que l'enseignement du piano va se développer.

Toutefois, le piano est aussi la discipline qui arrive en tête de celles dont on peut attendre une certaine régression dans l'avenir, au profit d'autres enseignements. Ce sont les écoles de taille moyenne (300 à 500 élèves) qui souhaitent une atténuation de la place

dominante occupée par le piano (11% des directeurs le citent comme enseignement susceptible de régresser).

### 3 - LES AUTRES CLAVIERS

Il s'agit de l'orgue, du clavecin et de l'accordéon. Les trois réunis concernent moins de 3% des élèves, et moins de 4% d'enseignants. Les deux premières disciplines sont présentes surtout dans les grands établissements. L'accordéon, lui, est plus uniformément implanté, mais globalement, il n'existe que dans une école sur quatre.

Tableau n°48  
LA PRESENCE DES CLAVIERS AUTRES QUE LE PIANO  
SELON LA TAILLE DES ECOLES

Effectifs d'élèves						- En % -
Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Orgue	18	15	17	20	45	23
Clavecin	0	0	4	13	24	8
Accordéon	20	20	26	39	36	28

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 18% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement de l'orgue.

L'orgue est pratiqué par 1 à 3% d'élèves selon les écoles, le clavecin par 1% au maximum. L'accordéon peut concerner 1 à 4% d'élèves. Dans les CNR et les ENM ces trois disciplines intéressent 2% des élèves, et 3,5% des professeurs.

L'accordéon fait partie, avec la trompette et le piano, des instruments qui sont le plus souvent présentés comme pouvant être amenés à régresser. Seules les plus petites écoles envisagent de développer l'accordéon.

Le clavecin et l'orgue sont plutôt stables. Les grands établissements (plus de 500 élèves) citent toutefois le clavecin parmi les enseignements à développer.

#### 4 - LES INSTRUMENTS A VENT

Flûte traversière et clarinette sont les deux instruments dont l'enseignement est le plus répandu, après le piano. Ils existent dans toutes les écoles de plus de 200 élèves et dans les deux-tiers des petites (moins de 100 élèves).

La flûte est pratiquée, en moyenne, par 6 à 8% des élèves inscrits en musique, et la clarinette par 3 à 6%. Quant au hautbois et au basson, ils concernent peu d'élèves.

Tableau n°49  
L'IMPORTANCE DES INSTRUMENTS A VENT

- En % -

Instrument enseigné	Proportion d'élèves	Proportion de professeurs
Flûte traversière	5,6	4,6
Clarinette	4,0	6,4
Flûte à bec	3,7	3,2
Hautbois	0,8	2,5
Basson	0,2	0,6

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 5,6% des élèves des écoles municipales de musique sont inscrits dans un cours de flûte traversière ; 4,6% des professeurs des écoles municipales de musique enseignent cet instrument.

La hiérarchie de ces disciplines est assez différente dans les CNR et les ENM. Si la flûte traversière est la plus développée (4,3% des élèves et 4,2% des professeurs), elle est suivie par le hautbois (3,2% et 3,7%). Flûte à bec et clarinette ont nettement moins de poids (respectivement 1,7% et 1,5% pour les élèves, 1,9% et 2,4% pour les professeurs).

Dans les écoles municipales, la faible pratique du hautbois est surtout le fait des petits établissements. Dans les grandes écoles il est, par contre, bien représenté.

Tableau n°50

## PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS À VENT

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Flûte traversière	65	86	94	100	100	88
Clarinette	62	86	94	100	100	86
Flûte à bec	28	45	57	55	58	48
Hautbois	11	25	22	59	75	38
Basson	0	6	9	14	25	11

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 65% des écoles comptant 1 à 99 élèves ont un enseignement de la flûte traversière.

La clarinette est enseignée par 6% des professeurs de musique, cette proportion n'étant toutefois que de 4% dans les grandes écoles (de plus de vingt enseignants). Une proportion significative de directeurs d'écoles enseigne cet instrument (9% d'entre eux).

Les clarinettistes sont majoritairement des hommes (72%). Un sur six possède le diplôme d'Etat (16% de DE contre 12% en moyenne), un sur deux la médaille d'or (50% contre 37%). Près d'un tiers ont entre 20 et 30 ans (30% vs 13% en moyenne).

On retrouve les mêmes tendances pour l'ensemble des professeurs d'instruments à vent.

Clarinette et flûte traversière ne sont pas menacées de régression. Pour 95% des directeurs d'école il s'agit de disciplines stables. Il en va de même pour le hautbois, le basson, la flûte à bec.

C'est essentiellement dans les écoles de taille moyenne (200 à 300 élèves) que ces disciplines pourraient prendre un peu plus d'importance : près de 10% des directeurs de ces écoles envisagent le développement des instruments à vent.

## 5 - LES CUIVRES

Parmi les pratiques instrumentales les plus répandues, saxophone et trompette se situent au même niveau que flûte et clarinette.

Le saxophone est pratiqué par 4% des élèves des écoles municipales, la trompette par 3%, le trombone, le cor, le tuba par 1% chacun en moyenne.

La hiérarchie de ces disciplines est identique dans les CNR et les ENM. Le tuba est toutefois un peu plus développé dans les écoles municipales.

Tableau n°51  
L'IMPORTANCE DES CUIVRES

- En % -

Instrument enseigné	Proportion d'élèves	Proportion de professeurs
Saxophone	3,9	6,2
Trompette	2,6	5,7
Trombone	0,7	3,0
Cor	0,5	1,7
Basson	0,7	1,5

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 3,9% des élèves des écoles municipales de musique sont inscrits dans un cours de saxophone ; 6,2% des professeurs des écoles municipales de musique enseignent cet instrument.

Saxophone et trompette sont enseignés dans la majorité des écoles. Le trombone, lui, n'occupe une place importante que dans les écoles de plus de 300 élèves. Le cor et le tuba, par contre, sont enseignés dans moins de la moitié des écoles, même les plus grandes.

Tableau n°52  
**PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS DE LA FAMILLE DES CUIVRES**

Instrument enseigné	- En % -					Ensemble
	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	
Saxophone	69	85	95	100	100	86
Trompette	60	82	83	95	100	82
Trombone	29	37	39	62	75	48
Cor	8	15	22	41	51	27
Tuba	22	29	35	34	38	31

Source : "Écoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 69% des écoles comptant 1 à 99 élèves ont un enseignement du saxophone.

Saxophone et trompette mobilisent, chacun, 6% des enseignants des écoles de musique. Ce sont principalement des hommes (89% pour le saxophone, 94% pour l'ensemble des cuivres). Ils sont assez nombreux à posséder le diplôme d'Etat (19% pour le saxophone, 16% pour l'ensemble des cuivres) et la moitié a la médaille d'or (44% pour le saxophone, 51% pour les cuivres). Là encore, les directeurs d'établissements participent fréquemment à cet enseignement (9% pour la trompette, 8% pour le saxophone).

Globalement les cuivres ne font pas partie des instruments dont les directeurs envisagent la régression ou le développement. Toutefois, le saxophone pourrait, lui, accroître encore son audience : 11% des directeurs le citent parmi les disciplines en progression, et même 15% dans les écoles de taille moyenne (200 à 500 élèves).

La trompette par contre, est souvent citée parmi les disciplines susceptibles de régresser, surtout dans les écoles de taille moyenne.

## 6 - LES CORDES

Avec les cordes, on entre dans des disciplines dont l'apprentissage est plus difficile, ou qui sont moins attractives. Seul le violon fait partie des instruments dont l'enseignement est répandu dans les trois-quarts des écoles.

Le violon est pratiqué par 6% des élèves inscrits en musique, le violoncelle par 2%, l'alto par 1%, la contrebasse par moins de 1%. Ces disciplines sont moins développées que dans les CNR et les ENM.

Tableau n°53  
L'IMPORTANCE DES INSTRUMENTS A CORDES

- En % -

Instrument enseigné	Proportion d'élèves	Proportion de professeurs
Violon	5,7	6,0
Violoncelle	1,8	3,5
Alto	0,7	1,8
Contrebasse	0,4	1,1

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 5,7% des élèves des écoles municipales de musique sont inscrits dans un cours de violon ; 6,2% des professeurs des écoles municipales de musique enseignent cet instrument.

Toutefois, la faible pratique des instruments à archet n'est pas synonyme de leur absence dans les écoles.

Le violon est enseigné dans la plupart des écoles en dehors des plus petites. Le violoncelle l'est également dans les grands établissements (plus de 300 élèves). L'alto et la contrebasse ne sont présents significativement que dans les plus grandes structures (de plus de 500 élèves).

Tableau n°54  
**PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS À CORDES**

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Violon	28	68	87	95	100	73
Violoncelle	6	31	54	83	95	52
Alto	3	15	20	38	69	28
Contrebasse	2	6	11	35	55	22

Source : "Écoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 28% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement du violon.

Le violon est enseigné par 6% des enseignants de musique et l'ensemble des cordes par 11% d'entre eux. Cette proportion est stable quelle que soit la taille de l'établissement.

Les professeurs d'instruments à cordes sont majoritairement des femmes : 57% pour l'ensemble des cordes, 63% pour le violon. Ils sont également un peu plus jeunes que la moyenne (51% ont moins de 35 ans, contre 43% en moyenne) et ont moins d'ancienneté : 55% n'exercent que depuis quatre ans au maximum (contre 45% pour les autres enseignants).

En matière de diplôme, ils ont plus souvent le CA (10%), un titre du CNSM (14%), ou une médaille d'or (45%). Leur faible ancienneté explique qu'il y ait relativement moins de titulaires parmi ce groupe d'enseignants.

Après le piano, le violon et les ensembles à cordes sont les disciplines que les directeurs d'école municipale s'attendent le plus à voir se développer (12% mentionnent les cordes, 10% le violon). Dans les grands établissements (plus de 500 élèves) en particulier, près de 20% des directeurs attendent un accroissement de la pratique du violon, et près de 10% une progression du violoncelle et de l'alto.

## 7 - LA GUITARE ET LES CORDES PINCEES

La guitare appartient aux instruments les plus représentés dans les écoles municipales. Elle est pratiquée par 7% des élèves, cette proportion variant, selon les écoles, entre 3 et 15%. Dans les CNR et les ENM cet enseignement est limité à 3,8% des élèves, et ne mobilise que 3% des enseignants.

L'autre instrument de cette famille est la harpe ; c'est une discipline qui attire peu d'élèves (0,5% dans les écoles municipales ; 1,1% dans les CNR et ENM). Même dans les grands établissements c'est un enseignement peu fréquent.

Tableau n°55

### PROPORTION D'ECOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS A CORDES PINCEES

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Guitare	51	77	80	95	100	79
Harpe	2	5	7	16	38	13

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 51% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement des instruments à cordes pincées.

Les professeurs de guitare et de harpe représentent 8% des enseignants des écoles municipales (un peu plus de 7% pour la guitare, moins de 1% pour la harpe). Cette proportion est stable quelle que soit la taille de l'établissement.

Les professeurs de guitare sont majoritairement des hommes (80%), plus âgés que la moyenne. Près de la moitié ont entre 35 et 50 ans (45% vs 29% pour la moyenne). Ils sont relativement plus nombreux à posséder un CA ou un DE. Leur ancienneté est un peu plus élevée que la moyenne, et sont, de ce fait, un peu plus souvent titulaires.

La guitare fait partie des disciplines dont certains pensent qu'elle devrait régresser et d'autres progresser. Ceci est particulièrement sensible dans les écoles de taille moyenne, où l'on compte la même proportion de directeurs affirmant ces deux points de vue opposés (10% pour la régression, 11% pour la progression).

Dans les plus grandes écoles (plus de 500 élèves) cette discipline est jugée stable.

Pour la harpe un certain développement est envisagé par les directeurs des écoles de taille moyenne (7% la citent parmi les disciplines amenées à se développer).

## 8 - LES PERCUSSIONS

Batteries et percussions appartiennent aux disciplines les plus fréquemment enseignées. Présentes dans plus de la moitié des écoles, même parmi les petites structures, elles sont pratiquées par 3% des élèves (entre 1 et 7% selon les établissements). Elles sont relativement mieux représentées que dans les ENM et les CNR (2 % d'élèves les pratiquent dans les écoles nationales).

Tableau n°56

### PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES INSTRUMENTS À PERCUSSION

Instrument enseigné	- En % -					Ensemble
	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	
Percussions - batterie	49	63	67	89	90	71

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 49% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement des instruments à percussion.

Près de 5% des professeurs enseignent ces disciplines (2,7% dans les ENM et les CNR). Ce sont des hommes dans 91% des cas, nettement plus jeunes que la moyenne. Près de 60 % ont moins de 35 ans.

Les diplômes qu'ils possèdent ne diffèrent pas de la moyenne, mais l'on compte parmi eux près de 50 % de vacataires dont la rémunération est inférieure à 100 Francs de l'heure (47% vs 36 % pour la moyenne).

Les percussions font partie des disciplines qui devraient se développer si l'on en croit les directeurs des écoles municipales : 11% les citent, et même 13% dans les petits établissements (moins de 200 élèves).

## 9 - LES PRATIQUES D'ENSEMBLES

Les classes de pratique instrumentale collective (ensembles, orchestres) existent dans un établissement sur trois. Peu présentes dans les petites écoles, elles sont présentes dans la moitié des grandes.

La pratique d'ensemble représente 6% des élèves inscrits en musique. Son importance est très variable selon les écoles : elle peut concerner jusqu'à un tiers des élèves. Dans les ENM et les CNR, elle ne rassemblerait que 2 % des élèves.<sup>1</sup>

Tableau n°57

### PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES PRATIQUES D'ENSEMBLES

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Pratique d'ensemble	14	37	48	37	49	35

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 14% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement des pratiques d'ensembles.

Près de 9% des enseignants encadrent des classes d'ensembles. Là, encore, il s'agit d'une majorité d'hommes (78%), dont les deux-tiers ont entre 30 et 50 ans (66% vs 49%

<sup>1</sup> En cumulant les classes de musique de chambre, de maîtrise, de direction d'orchestre et de direction de chœur.

pour la moyenne). En fait la pratique collective est très souvent prise en charge par le directeur de l'établissement : 34% de ceux-ci dirigent les classes d'ensembles d'instruments 8 % celles des chœurs et chorales, et 4 % s'occupent de l'enseignement de la composition.

Les enseignants se consacrent aux pratiques collectives, sont plus nombreux à posséder un DE (21% vs 12%), ou une médaille d'or (50% vs 37%). Les deux-tiers ont une ancienneté supérieure à cinq ans, et 41% sont titulaires (25% pour la moyenne).

La pratique d'ensemble est, de loin, la discipline qui est le plus souvent citée par les directeurs parmi celles qui devraient, dans l'avenir, se développer (18% la mentionnent). Dans les grands établissements, près d'un directeur sur quatre y fait référence.

## **10 - LES AUTRES DISCIPLINES MUSICALES**

Parmi les disciplines qui n'ont pas été évoquées jusque là on trouve :

- l'écriture et la composition,
- les musiques électroniques et électroacoustiques,
- les musiques anciennes et traditionnelles,
- les autres instruments.

Il s'agit d'enseignements rassemblant peu d'élèves, à peine plus de 3% globalement.

La catégorie "autres" regroupe une grande diversité d'instruments : clairon, carillon, tympanon, instruments anciens ou traditionnels ...

Tableau n°58  
L'IMPORTANCE DES AUTRES ENSEIGNEMENTS

- En % -

Instrument enseigné	Proportion d'élèves des écoles municipales	Proportion d'élèves des CNR et ENM
Musiques électroniques et électroacoustiques	0,5	0,3
Musiques anciennes et traditionnelles	0,4	0,9
Ecriture-composition	0,2	1,0
Instruments autres	2,2	nc

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 0,5% des élèves des écoles municipales de musique sont inscrits dans un cours de musique électronique ou électroacoustique ; 0,3% des professeurs des écoles municipales de musique pratiquent ces enseignements.

L'ensemble de ces enseignements est exercé par 5% des professeurs, dont la majorité sont des hommes (69%). Ils sont un peu plus souvent titulaires d'un CA, d'un DE, ou d'un titre du CNSM (19% vs 11%).

La moitié a de 5 à 15 ans d'ancienneté (52% vs 44%), et ils sont plus souvent titularisés (38% vs 25%).

## 11 - LE CHANT

L'étude du chant concerne 4% des élèves, et les pratiques collectives vocales (chorales) 6%. Cette pratique du chant est assurée par 5% des enseignants des écoles municipales. Dans les ENM et les CNR, ces disciplines ont relativement moins d'importance (1,8% d'élèves et 2,7% de professeurs pour le chant).

La pratique du chant ne se rencontre systématiquement que dans les plus grandes écoles (plus de 500 élèves). La pratique chorale, elle aussi, est loin d'être générale, puisque la moitié au mieux des écoles a un enseignement spécialisé dans ce domaine.

Tableau n°59  
**PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LES PRATIQUES DU CHANT**

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Chant	12	25	26	62	82	41
Pratique vocale collective	6	17	35	31	49	26

Source : "Écoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 12% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement des pratiques du chant.

Les professeurs de chant sont majoritairement des femmes (65%). Ils sont plus âgés que la moyenne et surtout nettement plus nombreux dans la tranche d'âge 35 à 60 ans (53% vs 36% pour la moyenne).

En matière de diplômes, ils sont moins nombreux que leurs collègues à posséder un CA ou un DE ; ils ont, en revanche, plus souvent un DUMI, un titre du CNSM, un CAPES ou des diplômes divers.

Leur ancienneté explique qu'ils soient un peu plus nombreux à être titularisés (30% vs 25%).

Les disciplines du chant ne sont pas menacées de régression. Dans les grands établissements, chant et chorales font partie des pratiques qui pourraient se développer : 11% des directeurs citent le chant et les pratiques vocales collectives dans les écoles de plus de 300 élèves, et même 16% pour le chant dans les écoles de plus de 500 élèves.

## 12 - LA DANSE

La danse n'est bien intégrée à l'enseignement musical que dans les écoles municipales importantes. En dessous de 200 élèves, le nombre d'écoles offrant un cours de

danse est marginal. Dans les plus grandes (plus de 500 élèves), plus de la moitié des établissements a un enseignement de danse classique.

Tableau n°60  
PROPORTION D'ÉCOLES ENSEIGNANT LA DANSE

- En % -

Instrument enseigné	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Danse classique	8	8	2	37	58	26
Danse contemporaine	0	3	2	17	25	10
Danse moderne ou jazz	2	4	13	11	27	11
Autres danses	0	2	4	4	22	6

Source : "Écoles municipales" CREDOC 1992

Exemple : 8% des écoles comptant de 1 à 99 élèves ont un enseignement de la danse classique.

La danse classique est pratiquée par 6% des élèves des écoles municipales ; cette proportion varie entre 5 et 30% selon les établissements. Les autres enseignements chorégraphiques ne comptent que 4% d'élèves (10% dans les écoles qui ont le plus d'élèves dans ces disciplines). Dans les conservatoires et les écoles nationales de musique (CNR et ENM) ces disciplines rassemblent 5% d'élèves en danse classique, et 2% pour les autres formes de danse.

Près de 3% de professeurs se consacrent, dans les écoles municipales, aux enseignements chorégraphiques et jusqu'à 5% dans les plus grandes écoles. Ils sont 4% dans l'ensemble des CNR et ENM.

Les professeurs de danse sont essentiellement des femmes (86%). Ils ont un peu plus que la moyenne un DE ou un CA. Mais la moitié (50%) a d'autres types de diplômes. La majorité (55%) a une ancienneté inférieure à cinq ans, et elle a, plus souvent que la moyenne, un statut de personnel contractuel.

Le développement de la danse n'est évoqué que dans les plus grandes écoles (celles de plus de 300 élèves). Dans les établissements de plus de 500 élèves, 6% des directeurs

pensent que la danse classique pourrait progresser, 4% l'évoquent également pour la danse moderne et la danse contemporaine.

**QUATRIEME CHAPITRE**

**LES ENSEIGNANTS  
DES ECOLES DE MUSIQUE MUNICIPALES**

On peut évaluer à 40 000 le nombre de professeurs intervenant dans les structures d'enseignement musical spécialisé. Une bonne moitié (23 000) exerce dans les écoles publiques, dont un peu plus de 6 000 dans les écoles nationales (ENM et CNR).

Dans l'échantillon d'écoles municipales constitué pour ce travail, nous avons recueilli des informations sur la démographie, le statut et l'activité de 4 500 enseignants. Cet échantillon représentatif correspond à un taux de sondage, au quart, du corps professoral des écoles municipales (hors ENM et CNR).

On dispose également d'un petit échantillon de 250 professeurs qui assurent la responsabilité de la direction des établissements.

Dans la présentation de cette population, nous utiliserons les informations relatives aux professeurs des écoles nationales comme base de comparaison<sup>1</sup>.

## **1 - UN CORPS PROFESSIONNEL A DOMINANTE MASCULINE**

La majorité des enseignants sont des hommes (59%), mais on a pu voir à travers l'étude des disciplines enseignées (cf. chapitre précédent) qu'il existe, de ce point de vue, de fortes oppositions entre les instruments.

---

<sup>1</sup> On trouvera les données statistiques relatives aux professeurs des ENM et des CNR dans les publications de la DEP du Ministère de la Culture.

Tableau n°61  
ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES EN FONCTION DES DISCIPLINES

**Disciplines à dominante masculine**

- En % -

Discipline pratiquée	Hommes	Femmes
Cuivres	94	6
Percussions	91	9
Saxophone	89	11
Guitare	79	21
Pratiques instrumentales collectives	78	22
Clarinette	72	28

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

**Disciplines à dominante féminine**

- En % -

Discipline pratiquée	Hommes	Femmes
Danse	14	86
Chant (et chorale)	35	65
Violon	37	63
Piano	38	62
Cordes	43	57
Clavier	44	56

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Parmi les disciplines les plus fréquentes, seuls la formation musicale et le groupe des instruments à vent présentent une répartition équilibrée entre hommes et femmes. La composition du corps professoral relativement au sexe est très homogène dans les différentes catégories d'écoles, et varie très peu en fonction de la taille des établissements (la proportion d'hommes fluctue entre 55 et 64%). Enfin, les directeurs d'école sont en très grande majorité des hommes (82%).

## 2 - LES PROFESSEURS DE MUSIQUE SONT PLUTOT JEUNES

Plus de la moitié des professeurs ont moins de 35 ans (58 %). Les plus gros effectifs se situent entre 24 et 39 ans (61,5 %). Au-delà de 47 ans on ne compte plus que 14 % d'enseignants.

La pyramide des âges des professeurs des écoles municipales est sensiblement décalée vers le bas par rapport à celle des écoles nationales. Près des trois-quarts des enseignants des écoles (71 %) ont moins de 40 ans, contre la moitié seulement dans les écoles nationales (55 %).

Les directeurs des établissements municipaux ont une moyenne d'âge plus élevée : aucun n'a moins de 25 ans, un quart seulement a moins de 35 ans. Près de la moitié a entre 35 et 50 ans.

Tableau n°62

### REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES ENSEIGNANTS DES ECOLES MUNICIPALES

- En % -

Classe d'âge	Enseignants des écoles municipales	Enseignants des ENM et CNR	Directeurs des écoles municipales
Moins de 25 ans	7,9	4,8	0
De 25 à 29 ans	16,1	15,1	6,3
De 30 à 34 ans	19,9	19,7	19,7
De 35 à 39 ans	14,6	15,1	17,7
De 40 à 44 ans	8,4	13,3	15,0
De 45 à 49 ans	5,6	9,6	13,4
De 50 à 54 ans	3,6	7,6	9,5
De 55 à 59 ans	3,0	7,9	6,7
De 60 à 64 ans	2,1	4,4	5,5
65 ans et plus	18,8	2,6	6,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992

Hommes et femmes ont sensiblement la même structure d'âge, les femmes étant toutefois un peu plus nombreuses parmi les enseignants de moins de 35 ans (52 % des femmes ont moins de 35 ans contre 42 % d'hommes).

Tableau n°63

## L'AGE DES ENSEIGNANTS EN FONCTION DE LA TAILLE DES ECOLES

- En % -

Nombre de professeurs par école	Part des enseignants de moins de 30 ans	Part des enseignants de plus de 45 ans
5 et moins	31,0	16,0
De 6 à 9	41,2	12,7
De 10 à 15	35,6	13,7
De 16 à 20	31,5	16,6
de 21 à 29	24,6	23,8
30 et plus	23,4	20,0

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Exemple : 31% des enseignants des écoles en comptant 5 ou moins, ont moins de 30 ans ; 16% d'entre eux ont plus de 45 ans.

### 3 - LA PLUPART DES PROFESSEURS NE SE CONSACRENT QU'À UNE DISCIPLINE

La grande majorité des professeurs ne se consacre qu'à une discipline (70%), et moins d'un sur dix en enseigne plus de deux (7%). Dans les CNR et les ENM, la spécialisation est plus affirmée encore : 84% des enseignants n'ont qu'une discipline à pratiquer.

Tableau n°64  
LE NOMBRE DE DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- En % -

	Ecole municipale	ENM	CNR
1 discipline	70,5	78,7	91,5
2 disciplines	22,2	16,6	7,4
3 disciplines ou +	7,3	4,7	1,1

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

La spécialisation des enseignants est manifestement le modèle dominant. Il est d'autant mieux affirmé que l'école est importante et a des moyens suffisants pour élargir ses recrutements.

La durée d'enseignement apparaît très variable, pouvant aller de une heure à vingt heures par semaine. Toutefois pour la discipline principale (unique dans 70% des cas) la moitié des enseignants effectue un service qui se situe entre trois et huit heures (51% des cas).

Quant à la seconde discipline, elle n'excède pas cinq heures dans les trois-quarts des cas, et même deux heures pour la moitié des enseignants concernés.

Tableau n°65  
DUREE DU SERVICE HEBDOMADAIRE

- En % -

Durée du service	Discipline principale	seconde discipline
1 à 2 heures	12,5	45,9
3 à 4 heures	21,5	21,4
5 à 8 heures	29,2	21,6
9 à 16 heures	28,0	10,3
17 à 20 heures	7,8	0,8
Plus de 20 heures	1,0	

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

#### 4 - L'ANCIENNETE DES PROFESSEURS DE MUSIQUE EST FAIBLE

Le jeune âge de la plupart des enseignants, explique que le quart d'entre eux vient à peine de démarrer leur carrière de professeur : 27% n'ont qu'une ou deux années scolaires à leur actif. La moitié n'a pas plus de cinq ans d'ancienneté, les trois-quarts moins de dix ans.

Cet aspect, qui corrobore la jeunesse du corps des professeurs de musique dans les écoles municipales, peut être regardé comme un effet de la croissance importante que connaît l'enseignement de la musique dans la période actuelle.

On doit néanmoins s'interroger sur la faible représentation des professeurs ayant plus de quinze ans d'ancienneté (ils ne sont que 9%). Celle-ci pourrait en effet être l'indice d'un turn-over très important des enseignants dans les écoles de musique municipales. Même les directeurs qui ont une ancienneté moyenne proche de dix ans, soit le double de celle des professeurs, ne sont que 21% à avoir plus de quinze ans de pratique dans les écoles de musique.

Tableau n°66  
L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS

- En % -

Ancienneté	Homme	Femme	Directeur	Ensemble
De 1 à 2 ans	26,0	28,9	11,5	27,2
De 3 à 4 ans	18,8	20,6	11,5	19,5
De 5 à 9 ans	27,5	25,2	28,8	26,5
De 10 à 15 ans	18,6	16,2	27,0	17,7
Plus de 15 ans	9,1	9,1	21,2	9,1

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Du point de vue de l'ancienneté des professeurs, deux groupes d'établissements s'opposent assez nettement. Les établissements les moins importants (moins de 15 professeurs) fonctionnent, pour plus de la moitié du corps enseignant, avec des professeurs ayant moins de cinq années d'exercice.

Les établissements les plus importants (plus de 15 professeurs) ont un nombre sensiblement plus élevé d'enseignants comptant au moins dix années scolaires d'activité.

Tableau n°67  
L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS SELON LA TAILLE DES ECOLES

- En % -

Nombre d'enseignants	Moins de 5 ans d'enseignement	Au moins 10 ans d'enseignement
5 enseignants et moins	55,5	13,3
De 6 à 9 enseignants	53,8	19,2
De 10 à 15 enseignants	52,6	20,9
De 16 à 20 enseignants	44,0	25,2
De 21 à 29 enseignants	41,8	35,8
30 enseignants et plus	46,1	27,2
moyenne	46,7	26,8

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

On peut avancer l'hypothèse que les instrumentistes qui commencent leur carrière d'enseignants dans les petites structures n'y restent que le temps de trouver un emploi dans des écoles plus importantes ou dans des formations musicales professionnelles. Si ce phénomène a une certaine importance, il n'explique pas forcément à lui seul la pyramide d'ancienneté des professeurs de musique.

Un travail d'enquête complémentaire serait nécessaire pour cerner la dynamique de l'évolution de la carrière des professeurs de musique. En l'absence de modèles de carrière applicables à la majorité des enseignants, il est difficile de construire une prospective du besoin en professeurs de musique dans les écoles municipales.

## 5 - LES ENSEIGNANTS DES ECOLES MUNICIPALES SONT MAJORITAIREMENT DES NON-TITULAIRES

La faible ancienneté de ceux qui sont actuellement en exercice, a pour conséquence un faible niveau de titularisation. Ces deux aspects apparaissent étroitement liés.

Un enseignant sur quatre (25%) seulement est titulaire alors qu'on en compte plus du double dans les écoles nationales (57%). Mais surtout ce sont les vacataires qui dominent dans les écoles municipales.

Tableau n°68

### REPARTITION DES ENSEIGNANTS PAR TYPE DE STATUT

- En % -

Type de statut	Homme	Femme	Directeur	Ensemble
Titulaire	25,8	24,5	63,2	25,3
Contractuel	17,9	18,3	14,5	18,0
Vacataire	56,3	57,2	22,3	56,7

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Seuls les directeurs comptent un taux de titulaires réellement important (63%), qui se rapproche du niveau de celui des écoles nationales.

La corrélation avec l'ancienneté montre une progression régulière du taux des titulaires, de 13 % à 41 %. Le ratio de quatre titulaires sur dix semble être un niveau maximum pour les écoles municipales ; il est atteint au bout de 10 années d'exercice.

Tableau n°69

## LA PART DES TITULAIRES SELON L'ANCIENNETE DES ENSEIGNANTS

- En % -

	1 à 2 ans	3 à 4 ans	5 à 9 ans	10 à 15 ans	15 ans et +	Ensemble
Proportion de titulaires	13,2	17,0	28,8	39,6	41,2	25,3
Proportion de titulaires dont l'indice dépasse 570	2,4	3,9	7,6	13,5	24,7	8,4

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

La proportion de professeurs vacataires régresse à mesure que la taille de l'établissement augmente mais cette tendance n'inverse pas le rapport entre vacataires et titulaires. La part des vacataires reste supérieure à 50%. Quant aux contractuels qui représentent le troisième type de statut, leur proportion oscille entre 10 et 20%.

En fait, ce sont les petits établissements qui se distinguent vraiment des autres par un emploi massif de vacataires. Les plus grands établissements, pour leur part, ne semblent pas être en mesure de titulariser leur personnel dans de plus larges proportions.

Tableau n°70

## TITULAIRES ET VACATAIRES SELON LA TAILLE DE L'ETABLISSEMENT

- En % -

Type de statut	5 ou moins	6 à 9	10 à 15	16 à 20	21 à 29	30 et plus	ENM	CNR
Proportion de titulaires	12,0	12,4	22,4	24,4	34,2	23,6	49,5	56,0
Proportion de vacataires	79,0	66,2	59,0	52,0	53,5	57,2	nc	nc

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Un quart seulement des écoles (25,8 %) signale qu'un plan de titularisation est prévu par la municipalité, dans le cadre de l'application du décret de septembre 1991 sur les nouveaux statuts des personnels des établissements artistiques. Et pour les deux-tiers des écoles concernées (63 %), cette titularisation ne concernera que une, deux ou trois personnes. Limitée aux enseignants remplissant les conditions, notamment de diplômes, elle ne peut concerner manifestement qu'une fraction très minoritaire du corps actuellement en fonction.

## 6 - LA DIVERSITE DES DIPLOMES EST TRES GRANDE

Bien que le certificat d'aptitude (CA) et le diplôme d'Etat (DE) soient exigés par les nouveaux statuts des enseignants des écoles spécialisées<sup>1</sup>, on constate qu'ils sont encore peu répandus parmi les professeurs actuellement en fonction.

Les diplômés du DE sont 12% dans les écoles municipales, 6 % dans les ENM, 3% dans les CNR. Pour les écoles municipales, ce diplôme est plus rare dans les petites écoles (5%) que dans les grandes (jusqu'à 15%).

Les titulaires du CA qui sont, semble-t-il, très nombreux dans les ENM (62% des enseignants) et dans les CNR (66%), sont plutôt l'exception dans les écoles municipales (6,7%)<sup>2</sup>. Là encore, la taille de l'établissement joue un rôle très sensible: dans les écoles de moins de 15 enseignants, 3% possèdent le CA, tandis que dans les écoles de plus de 30 enseignants, ils sont 13%. Les directeurs ne sont guère plus nombreux que la moyenne à détenir le CA (8,7%). Plus de la moitié, par contre, a obtenu une médaille d'or.

En fait, la médaille d'or est le diplôme le plus répandu (37,5 %), tandis que plus d'un tiers des enseignants dispose de diplômes autres que ceux qui sont le plus traditionnellement exigés pour garantir l'excellence musicale.

---

<sup>1</sup> Cf. note page 84.

<sup>2</sup> Néanmoins, le rapport de la DEP du Ministère de la Culture sur les statistiques des ENM et CNR, fait remarquer que les données sur les diplômes ne sont pas fiables "les écoles éprouvant quelques difficultés à répondre correctement à ces questions". Rapport DEP, juin 1992, p.6.

Tableau n°71  
REPARTITION DES DIPLOMES

- En % -

Type de diplôme	Homme	Femme	Directeur	Ensemble
Diplôme d'enseignement	12,5	11,5	11,8	12,0
Certificat d'aptitude	7,8	5,8	8,7	6,7
DUMI	1,1	2,1	2,0	1,5
Titre du CNSM	12,0	10,4	17,7	11,0
CAPES	1,8	2,1	3,2	1,9
Médaille d'or	40,0	33,8	51,6	37,5
Autres diplômes	31,4	39,8	43,3	35,0

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Les diplômes jouent manifestement un rôle décisif au niveau du recrutement et pour le classement dans les grilles indiciaires. Toutefois, la hiérarchie des diplômes qui transparait à travers les données de l'enquête, a probablement évolué dans le temps.

La possession de diplôme est en effet modulée par l'ancienneté. C'est surtout le cas pour le DE et le titre du CNSM. Le premier est d'autant moins répandu que les enseignants ont plus d'ancienneté, alors que pour le second c'est l'inverse.

Pour le DE, 15% des enseignants qui ont moins de dix ans de professorat en sont titulaires, contre 4% pour ceux qui ont plus de quinze ans. Pour le CNSM, 19% de ces derniers ont un titre du conservatoire national supérieur de musique, contre 9% pour ceux qui ont moins de trois ans d'ancienneté.

Le nombre d'enseignants possédant la médaille d'or ou d'autres diplômes n'est, lui, pas influencé par les différences de générations.

Alors que les principaux diplômes -CA, DE, titre du CNSM- sont manifestement les plus sélectifs -ils sont d'autant plus répandus que l'établissement est plus important-, la médaille d'or semble être un titre caractéristique des écoles de taille moyenne. Dans les structures comptant 10 à 30 professeurs, 45% des enseignants ont cette distinction.

La relation entre diplômes, catégories statutaires et niveaux de rémunération, éclaire encore plus nettement cette hiérarchie des titres.

Le CA est le plus systématiquement corrélé aux salaires élevés, qu'il s'agisse de titulaires, de contractuels ou de vacataires. Le DE n'est sur-représenté que dans le groupe des contractuels les mieux rémunérés (indice supérieur à 570) : on compte dans ce groupe deux fois plus de titulaires du DE que la moyenne (26%). On retrouve le même phénomène pour la médaille d'or que possèdent près des deux-tiers (64%) des contractuels à haut salaire.

Le titre du CNSM, et dans une moindre mesure, le CAPES, sont assez systématiquement associés aux salaires les plus élevés de chaque catégorie statutaire. C'est toutefois parmi les vacataires qu'ils sont les plus nombreux (jusqu'à 20% pour le titre du CNSM).

Enfin, les diplômes "autres", sont les seuls dont l'importance se trouve corrélée avec des salaires plus faibles: parmi les vacataires dont le taux de rémunération horaire est inférieur à 100 Francs, 43% ont un diplôme différent des principaux titres.

**TROISIEME PARTIE**

**PERSPECTIVES DE CROISSANCE  
DES ECOLES DE MUSIQUE**

Les écoles de musique vont connaître dans les années à venir un processus de développement qui devrait poursuivre la tendance observée au cours de années quatre-vingts. On peut s'attendre à une augmentation significative des effectifs d'élèves et de professeurs, à l'élargissement de l'éventail des disciplines enseignées, et probablement à l'ouverture de nouvelles écoles.

Sur ce dernier point, toutefois, on manque d'éléments permettant d'asseoir des prévisions. Pour apprécier le mouvement de création d'écoles de musique municipales dans les communes n'en n'ayant pas, il faudrait disposer d'éléments de prospective sur le développement des équipements culturels municipaux. C'est un aspect qui pourrait être abordé en complément du présent travail.

A partir des données collectées dans l'enquête auprès des écoles municipales, nous pouvons établir un certain nombre de prévisions de croissance sur la base des écoles existantes.

Nous aborderons l'évolution prévisible des effectifs d'élèves, des disciplines enseignées et du nombre de professeurs.

Rappelons que cette prospective est fondée sur les informations livrées par les directeurs d'école. Elle correspond à la vision de gestionnaires d'établissement appréciant les évolutions possibles en fonction de leurs perceptions de demandes et de contraintes très locales.

## 1 - LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

La comparaison des effectifs en 1985 et des effectifs actuels montre qu'en sept ans la croissance du nombre d'élèves a été en moyenne de 47%, avec néanmoins des variations sensibles selon l'importance des écoles.

La figure suivante illustre bien que la croissance des écoles est la plus forte dans les petits établissements, et qu'elle a été moins intense dans ceux qui avaient déjà le plus d'élèves.

En ce qui concerne les prévisions de croissance, les directeurs des écoles municipales se partagent à part égale entre ceux qui pensent que leurs effectifs vont rester stables, voire diminuer d'ici 1995 (48%) et ceux qui s'attendent à une certaine croissance (52%).

Cette prévision est partagée dans les mêmes termes par les écoles de taille moyenne et par les plus grandes.

Les petites écoles de moins de 10 élèves se distinguent des autres par une perspective de croissance moins affirmée : leurs directeurs ne sont que 41% à attendre une augmentation du nombre des élèves.

A l'opposé, les écoles agréées paraissent plus assurées de voir les inscriptions augmenter dans les années à venir : 54% de leurs directeurs le pensent.

Si l'on en croit les prévisions des établissements, le nombre moyen d'élèves des écoles municipales pourrait atteindre 333, en moyenne, et même 568 dans les écoles agréées.

Tableau n°72  
ESTIMATION DU NOMBRE MOYEN D'ELEVES EN 1995  
EN FONCTION DE LA TAILLE DES ECOLES MUNICIPALES EN 1992

	- En % -					
	1 - 99 élèves	100 - 199 élèves	200 - 299 élèves	300 - 499 élèves	500 élèves et plus	Ensemble
Estimation du Nombre moyen	82	173	287	430	736	333

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Pour la majorité des écoles (76%), l'augmentation du nombre d'élèves sera inférieure à 20%. Cette proportion varie entre 50% pour les plus petites écoles à 83% pour les plus grandes.

Les petites écoles fournissent des prévisions qui peuvent paraître paradoxales; ce qui était déjà perceptible à travers le bilan de l'évolution depuis 1985. D'un côté ce sont les plus nombreuses à penser que les effectifs vont rester stables, de l'autre, les seules à imaginer des croissances importantes, de plus de 50%.

Tableau n°73  
ESTIMATION DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ELEVES D'ICI 1995

	- En % -					
Estimation	1 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 499	500 et plus	Ensemble
Moins de 20%	50	51	66	67	83	76
De 20 à 50%	39	29	31	31	19	24
Plus de 50%	11	20	3	2	0	0

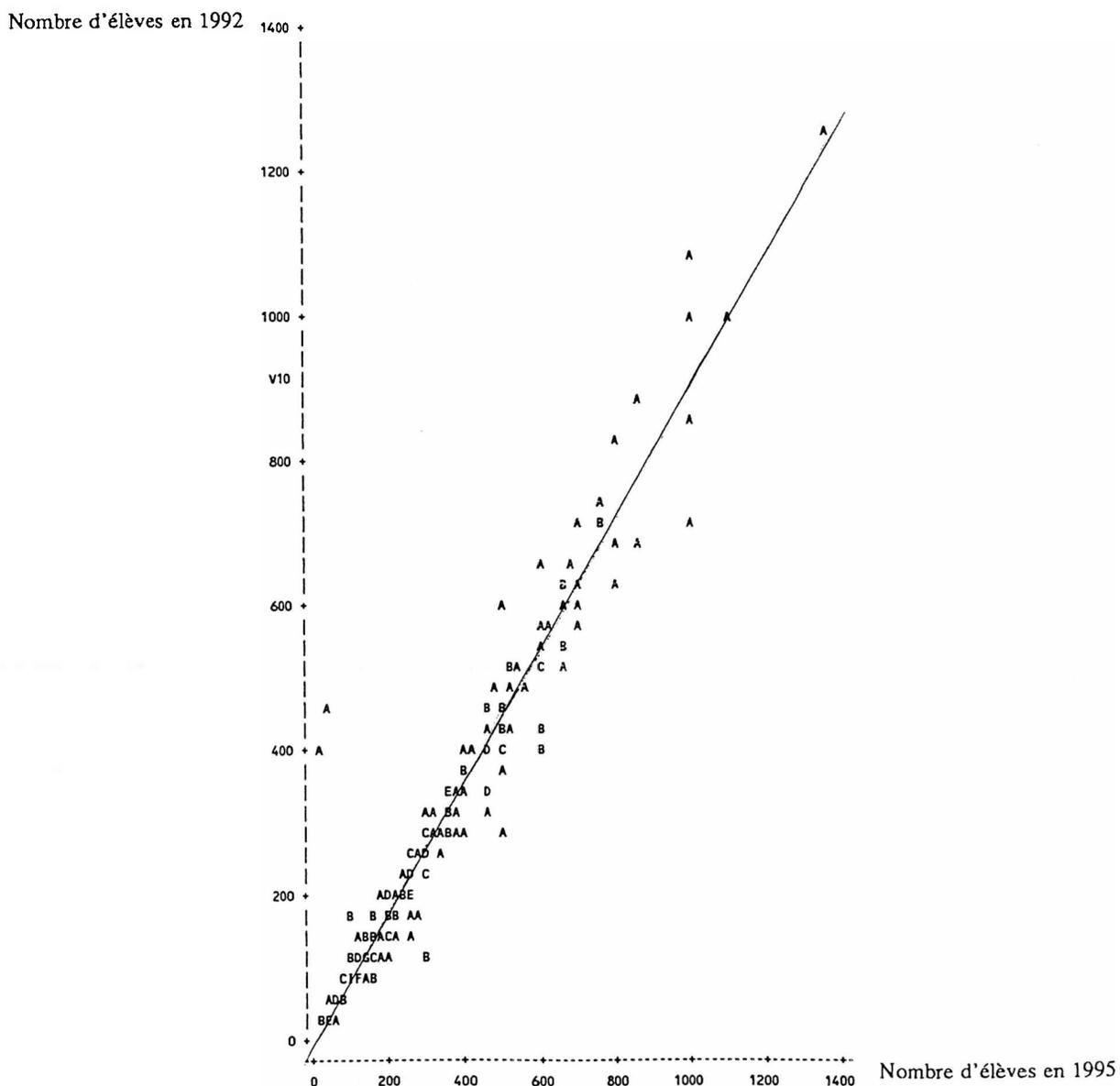
Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

En fait, parmi les petites structures, il existe un certain nombre d'établissements récents qui sont dans une phase de démarrage et donc de croissance rapide.

Plus généralement, la confrontation des effectifs en 1992 et des prévisions pour 1995, école par école, montre une très bonne corrélation des deux paramètres. Sur cette base, on peut chiffrer la croissance des effectifs des écoles municipales de musique avec une très bonne précision. Elle devrait atteindre 13%, soit de l'ordre de 4,2% par an, au cours des trois années à venir. Ces prévisions dénotent une certaine prudence des chefs d'établissement, dans la mesure où la progression observée depuis 1985 a atteint, en moyenne, 6% par an.

Graphique n°4

LE NOMBRE D'ELEVES EN 1995 EN FONCTION DU NOMBRE D'ELEVES EN 1992



Les directeurs des écoles de musique expliquent l'évolution attendue du nombre d'élèves, en mettant en avant d'abord l'adaptation à la demande. L'existence de nombreuses demandes insatisfaites, l'engouement pour la musique, l'augmentation constante des inscriptions observées depuis plusieurs années, sont les principaux phénomènes évoqués pour justifier que la croissance des écoles devrait se poursuivre. Mais cette justification n'est pas véritablement une explication, et elle se trouve assortie de deux autres raisons que l'on peut regarder comme les plus déterminantes : la politique municipale d'une part, les contraintes financières d'autre part.

Le soutien actif de la municipalité, la participation de communes extérieures, la programmation d'un développement à l'échelle intercommunale ou départementale, sont autant de perspectives qui permettent d'envisager une croissance de l'établissement.

A l'inverse les contraintes financières peuvent bloquer la capacité des écoles à répondre à la demande. L'impossibilité d'accroître le budget de fonctionnement, l'obligation d'augmenter les frais d'inscription sont les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer les blocages ressentis par les directeurs des écoles de musique.

Les autres raisons qui jouent un rôle non négligeable sont l'offre de disciplines et les qualités pédagogiques. L'augmentation du choix des instruments, l'introduction des pratiques collectives sont des perspectives d'évolution qui auront une incidence directe sur l'accueil de nouveaux élèves.

Les aménagements pédagogiques sont, eux aussi, susceptibles de jouer sur la capacité de croissance des écoles. Accroissement du nombre d'élèves par classe, regroupement de classes, approche globale et non plus strictement spécialisée, ouverture vers les jeunes enfants ou vers les adultes, sont autant de pistes d'évolution et de diversification recherchées par les établissements.

Plus les écoles sont importantes, plus leurs directeurs fournissent d'éléments d'explication sur les évolutions qu'ils prévoient pour leurs structures. Mais d'une manière générale la hiérarchie des explications varie peu entre les petites et les grandes écoles. On notera simplement que les grandes structures et, notamment, les écoles agréées sont plus sensibles aux contraintes financières et au développement des infrastructures (locaux, équipements), tandis que les petites structures mettent plus volontiers en avant les effets du rayonnement de l'établissement.

Tableau n°74  
**LES RAISONS INVOQUEES POUR EXPLIQUER LES POSSIBILITES DE  
 DEVELOPPEMENT DES ECOLES DE MUSIQUE**

- En % -

Raisons invoquées	Petites écoles moins de 100 élèves	Grandes écoles Plus de 300 élèves	Ecoles agréées	Ensemble
La pression de la demande	12,3	28,6	23,3	24,5
La politique municipale	9,2	21,4	21,9	15,2
Les contraintes financières	4,6	18,3	16,4	12,3
L'offre de disciplines	7,7	15,1	13,7	11,9
Les pratiques pédagogiques	9,2	11,9	15,1	9,3
Le rayonnement	7,7	7,9	8,2	8,9
L'évolution des locaux	0,0	10,3	9,6	7,0

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Exemple : 12,3% des directeurs de petites école ont invoqué la pression de la demande.

## 2 - LE DEVELOPPEMENT DES DISCIPLINES ET DU NOMBRE D'ENSEIGNANTS

L'élargissement du nombre de disciplines est attendu par la moitié des directeurs d'école (48%), et même un peu plus (53%) dans les écoles de taille moyenne (200 à 500 élèves).

Ils sont par contre un peu moins nombreux (42%) à penser que le nombre des enseignants va s'accroître dans les trois ans à venir. Les plus petites écoles sont, sur ce plan, les moins convaincues d'une possibilité de croissance (38%).

Comme on a pu le constater à travers l'évolution passée des écoles de musique, l'ouverture de nouvelles disciplines d'enseignement n'entraîne pas, mécaniquement, l'accroissement dans les mêmes proportions du nombre de professeurs.

En ce qui concerne les rééquilibrages entre disciplines, il n'y a pas d'enseignement qui fasse l'objet d'un certain consensus, qu'il s'agisse de discipline à introduire ou bien à supprimer. Au mieux, un directeur sur quatre évoque l'introduction des pratiques

instrumentales collectives ou le renforcement de la place du piano. Au pire, un sur dix souhaite la limitation de l'importance du piano ou de la guitare.

Il est donc difficile sur la base de ces indications de prévoir quelles seront les disciplines qui connaîtront un développement plus important que la moyenne, ni au détriment de quels enseignements cela pourrait se faire, pour les écoles qui souhaiteraient rééquilibrer l'éventail des instruments proposés aux élèves.

**Tableau n°75**  
**CLASSEMENT DES DISCIPLINES SELON LA PROPORTION DE DIRECTEURS**  
**QUI PREVOIENT LEUR DEVELOPPEMENT OU LEUR REGRESSION**

-En % -

Développement			Régression		
Discipline	Ecoles agréées	Ensemble	Discipline	Ecoles agréées	Ensemble
Pratiques collectives instrumentales	19	18	Piano	7	7
Piano	8	13	Accordéon	7	6
Cordes	11	12	Trompette	4	5
Violon	8	10	Guitare	7	4
Percussions	7	11	Clarinette	1	3
Guitare	5	10	Violoncelle	1	3
Pratiques collectives vocales	7	9	Hautbois	4	2
Chant	10	6	Trombone	3	2
Musique ancienne	12	5	Cuivres	1	2

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Exemple : 19% des directeurs d'écoles agréées pensent que les pratiques collectives instrumentales sont susceptibles de se développer dans les trois ans à venir.

Le nombre moyen de disciplines par école pourrait augmenter de 3 en moyenne d'ici 1995, passant de 13 à 16. Pour les écoles agréées, il passerait de 18 à 23, tandis que dans les petites écoles de moins de 200 élèves, le nombre moyen de disciplines ne progresserait que de 1.

Tableau n°76

## ESTIMATION DU NOMBRE MOYEN DE DISCIPLINES ET DE PROFESSEURS EN 1995

- En effectifs -

	0-99 élèves	100-199 élèves	200-299 élèves	300-499 élèves	> 500 élèves	Ecoles agréées	Ensemble
Disciplines	9	12	15	20	27	23	16
Professeurs	7	12	15	21	35	28	17

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

La comparaison du nombre moyen de disciplines et de professeurs montre que pour les petites écoles, le nombre de professeurs restera inférieur au nombre de disciplines enseignées, alors que pour les grandes le rapport est inversé.

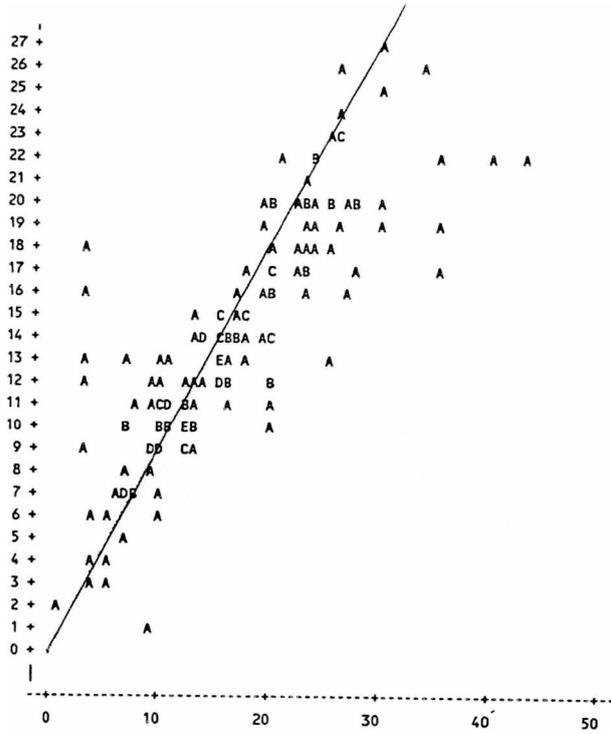
Dans les écoles de plus de 500 élèves, et dans les écoles agréées, certaines disciplines à forts effectifs d'élèves requièrent la présence de plusieurs professeurs.

Toutefois, prises globalement, on constate que la progression du nombre de disciplines et celle du nombre de professeurs, telles que les prévoient les directeurs d'établissement, suivent des courbes parallèles. La croissance serait dans les deux cas de 11% entre 1992 et 1995, soit 3.6% de progression par an.

Entre 1985 et 1992, cette progression a été un peu supérieure, de l'ordre de 4% par an.

Graphique n°5  
 RELATION ENTRE LE NOMBRE DE DISCIPLINES DE 1992  
 ET CELUI QUI EST PREVU EN 1995

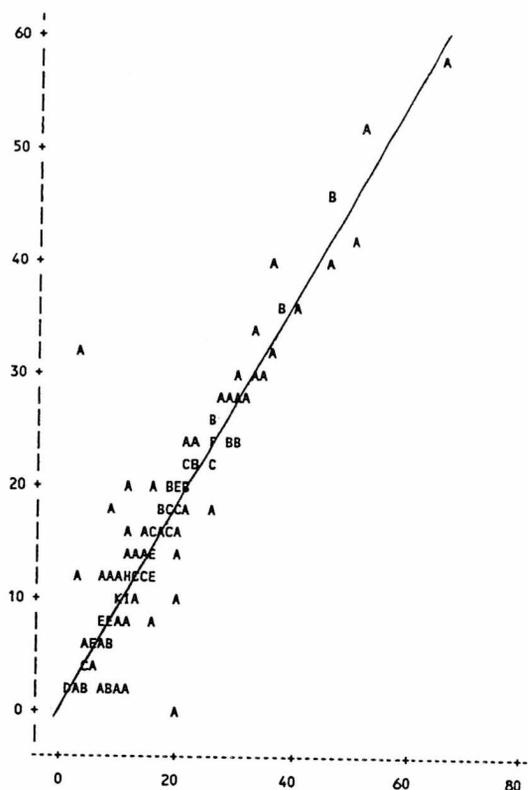
Nombre de disciplines  
 en 1992



Nombre de disciplines  
 en 1995

Graphique n°6  
 RELATION ENTRE LE NOMBRE DE PROFESSEURS DE 1992  
 ET CELUI QUI EST PREVU POUR 1995

Nombre de professeurs  
 en 1992



Nombre de professeurs  
 en 1995

La courbe relative au nombre de professeurs présente une qualité d'ajustement qui garantit une bonne fiabilité dans la prévision de croissance.

Les trois-quarts des écoles prévoient que l'augmentation du nombre d'enseignants, si elle a lieu, restera inférieure à 20%. Dans les grandes écoles de plus de 300 élèves, et dans les écoles agréées, ce sont même 90% des directeurs qui partagent cette estimation.

### 3 - PROSPECTIVE DE LA CROISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

On dispose de deux schémas de croissance qui peuvent fournir deux scénarios pour évaluer la progression des effectifs d'élèves et de professeurs des écoles de musique.

L'**hypothèse haute** correspond au prolongement de la tendance observée au cours des dix dernières années, en particulier entre 1985 et 1992.

L'augmentation des effectifs d'élèves de 50% en sept ans correspond à un rythme annuel de 6,0%. Ce rythme correspond exactement à la croissance qu'a connu l'ensemble des structures agréées par l'Etat (CNR, ENM, écoles municipales agréées) entre 1970 et 1992<sup>1</sup>.

La croissance du nombre de professeurs s'est élevée à 33% pendant les sept années, de 1985 à 1992, ce qui fournit un rythme annuel de 4,2%.

L'**hypothèse basse** consiste à prolonger dans la longue durée, les prévisions proposées par les directeurs des écoles municipales pour les trois années à venir. Les directeurs interrogés ont manifestement fait preuve de prudence en proposant des rythmes de croissance sensiblement inférieurs à ceux de la période antérieure.

L'augmentation qu'ils proposent du nombre d'élèves correspond à une croissance de 4,2% par an. Pour le nombre de professeurs, la progression estimée se situe à 3,6% par an.

Sur la base de ces ratios, on peut calculer les effectifs d'élèves et de professeurs à l'horizon de l'an 2000.

Si l'on projette sur l'ensemble des écoles de musique le rythme de croissance de l'hypothèse basse, on peut prévoir qu'en 1995 l'enseignement musical concernera

---

<sup>1</sup> Le chiffre de 1971 est cité par H. POUSSEUR et E. SPAGIS (1985), le chiffre de 1992 est établi par nous.

850 000 élèves et emploiera 44 000 professeurs. Avec l'hypothèse haute, on atteint près de 900 000 élèves et 45 000 professeurs.

En trois ans, la progression pourrait donner 150 000 élèves de plus et 5 000 professeurs supplémentaires.

Si la tendance se prolongeait selon les mêmes scénarios au cours des années suivantes, le calcul montre que le million d'élèves serait atteint en 1999 si l'on retient l'hypothèse basse, et en 1997 si l'on adopte l'hypothèse haute.

En regard de cette croissance imputable à l'expansion des écoles, le renouvellement du corps professoral par le mouvement des départs en fin de carrière pèse d'un poids plus modeste. A l'échelle des cinq années à venir, il peut être estimé à 1500 professeurs <sup>1</sup>.

Tableau n°77

## PROSPECTIVE DU NOMBRE D'ELEVES DES ECOLES DE MUSIQUE

Effectifs d'élèves	1992	Hypothèse	Prévision 1995	Prévision 1997	Prévision 2000
Ensemble des écoles publiques et privées	750 000	Basse	848 500	921 300	1 042 300
		Haute	893 300	1 003 700	1 195 400
Ensemble des écoles publiques	460 000	Basse	520 400	565 100	639 300
		Haute	547 900	615 600	733 200
Ecoles agréées par l'Etat (dont CNR et ENM)	235 000	Basse	265 900	288 700	326 600
		Haute	279 900	314 500	374 600

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

<sup>1</sup> La part des enseignants de plus de 60 ans atteint 4%, soit un effectif de l'ordre de 1500 personnes pour l'ensemble des écoles de musique, dont 900 dans les écoles publiques.

Tableau n°78

## PROSPECTIVE DU NOMBRE DE PROFESSEURS DES ECOLES DE MUSIQUE

Effectifs des professeurs	1992	Hypothèse	Prévision 1995	Prévision 1997	Prévision 2000
Ensemble des écoles publiques et privées	40 000	Basse	44 500	47 700	53 100
		Haute	45 300	49 100	55 600
Ensemble des écoles publiques	23 000	Basse	25 600	27 400	30 500
		Haute	26 000	28 300	32 000
Ecoles agréées par l'Etat (dont CNR et ENM)	12 000	Basse	13 300	14 300	15 900
		Haute	13 600	14 700	16 700

Source : "Ecoles municipales" CREDOC 1992.

Ces données ne reflètent que la réalité des écoles existant en 1992. Il s'agit d'une prospective qui postule la stabilité d'un tissu d'écoles de musique de l'ordre de 4 000 structures publiques et privées.

Cette hypothèse est vraisemblablement insuffisante au regard de l'évolution que l'on peut attendre de la demande d'enseignement musical. Il faut rappeler que l'expansion du nombre d'écoles a été importante au cours des vingt dernières années<sup>1</sup>. La comparaison entre le niveau d'équipement des grandes villes et celui de la région parisienne, dont le nombre d'écoles de musique atteint le double de celui des agglomérations de plus de 200 000 habitants, conduit à penser qu'il existe encore de larges possibilités en matière de création d'établissements spécialisés consacrés à l'enseignement musical.

Il reste donc un travail complémentaire à réaliser qui consisterait à établir une prospective relative à la création de nouveaux établissements. Une telle étude devrait également se préoccuper de cerner la durée d'existence des structures d'enseignement

<sup>1</sup> Si l'on utilise comme indice les dates de création des écoles actuellement en activité, on constate qu'au cours des années quatre-vingts le rythme de création d'écoles a été de 5% par an pour les structures associatives, et de 3,5% pour les écoles municipales. Ces chiffres ne tiennent pas compte néanmoins des disparitions d'écoles ou de leur transformation. On ne peut donc pas les utiliser pour une prospective.

musical en fonction des différentes catégories d'écoles. Il faudrait pouvoir apprécier le degré de pérennisation des écoles publiques récentes en fonction de leur croissance, et mesurer le rôle de l'agrément sur l'engagement des collectivités locales dans le long terme.

Il faudrait estimer également la durée de vie des écoles associatives dont on sait qu'elles peuvent plus facilement disparaître avec les personnes qui les ont créées.

#### **4 - LES BESOINS EN FORMATION**

Le Ministère de la Culture a créé à l'automne 1990, deux centres de formation des enseignants de la musique et de la danse, à Paris et à Lyon. Ces centres ont pour vocation de préparer au diplôme d'Etat et au certificat d'aptitude.

Ces deux centres constituent les premiers d'un réseau appelé en principe à s'implanter dans les grandes métropoles régionales.

Si l'on retient les chiffres prévisionnels du nombre de professeurs estimés pour les cinq ans à venir (cf. tableau n°79), il faut envisager de former 1 000 nouveaux enseignants par an pour répondre aux besoins de croissance des structures publiques de l'enseignement musical.

A ce volume, s'ajoute le nombre de remplacements destinés à couvrir les départs en retraite, que l'on a évalué à 200 par an.

On atteint ainsi un besoin annuel de 1 200 nouveaux professeurs, qui permettraient de couvrir la progression de la demande que l'on observe annuellement.

Il ne s'agit là, toutefois, que d'une estimation minimum qui ne prend en compte ni le taux de renouvellement du corps enseignant hors des départs de fin de carrière, ni les besoins qui découleraient de l'apparition d'un grand nombre de nouvelles écoles.

Au vu de la répartition géographique des écoles publiques, on constate que le tiers du corps des professeurs de musique se trouve en Ile-de-France (32%). Si l'on y ajoute les régions du pourtour parisien (au sens des grandes régions de l'INSEE) et la région Nord,

c'est la moitié des enseignants de musique qui pourrait être formée par un centre (ou plusieurs) situé en région parisienne.

Le besoin de formation annuel serait de l'ordre de 400 pour l'Ile-de-France, et de 600 si l'on adjoint la demande des régions du pourtour parisien.

Pour l'Ouest de la France, depuis la Bretagne jusqu'au Midi-Pyrénées (régions Ouest et Sud-Ouest des grands regroupements de l'INSEE), la demande de nouveaux enseignants correspondrait à 200 par an.

Pour le Sud-Est, de Rhône-Alpes jusqu'au Roussillon (régions Centre-Est et Sud-Est) la capacité d'accueil d'un centre de formation devrait être de 250 par an.

Il reste, enfin, la grande région Nord-Est qui ne regroupe que 10% des effectifs actuels de professeurs. Ses besoins de formation peuvent être estimés, sur cette base, à 150 nouveaux enseignants par an.

Tableau n°79

**LES CHIFFRES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE PAR GRANDES REGIONS  
PUBLIES D'APRES L'INVENTAIRE DU CREDOC (hors CNR et ENM)**

Grande régions de l'INSEE	Nombre d'écoles publiques	Nombre d'élèves	Nombre de professeurs	
			Effectifs	%
Ile-de-France	203	94 545	4 957	33
Pourtour parisien	160	37 710	2 133	14
Nord-Pas-de-Calais	59	17 345	882	6
Nord-Est	109	21 913	1 425	9
Ouest	134	32 759	1 650	11
Sud-Ouest	78	18 199	899	6
Centre-Est	141	32 641	1 860	12
Sud-Est	92	25 439	1 298	9

Source : "Inventaire" CREDOC 1992.

## CONCLUSION

Tout le monde s'accorde à souligner l'extraordinaire développement de l'expression musicale dans les sociétés occidentales depuis les années soixante, phénomène que l'on doit mettre en relation avec l'expansion sans précédent des moyens de diffusion. L'offre musicale n'est que le miroir d'une consommation quasi exponentielle qui, loin de se limiter à l'industrie du disque, se matérialise par le succès des concerts et des spectacles musicaux de toute nature, particulièrement perceptible à travers la vogue des festivals, mais aussi dans l'accroissement régulier des ventes d'instruments.

A ce mouvement de consommation musicale, qui n'est que l'une des facettes du remarquable développement de la demande sociale dans le domaine des expressions culturelles, se trouve associée, très logiquement, une aspiration grandissante à la pratique amateur des instruments, du chant et des formations d'ensembles (groupes, chœurs, etc.). Selon un rapport récent du Conseil Economique et Social (juin 1991) l'écoute et la pratique de la musique serait la distraction préférée de 70% des adolescents, avant la télévision, le cinéma, la lecture.

Mais qu'en est-il réellement de la pratique amateur dans un pays comme la France dont on dit souvent qu'il fait pâle figure comparé à la Grande-Bretagne ou à l'Allemagne ? Que sait-on en particulier de l'enseignement de la musique, au-delà de l'existence des conservatoires dont sont dotées les grandes villes, et de la faiblesse chronique de l'initiation musicale dans le cadre scolaire ? Peu de choses en fait, dans la mesure où il n'existait pas jusque là de recueil dressant l'état du nombre d'écoles spécialisées initiant à la pratique musicale. L'Administration de la Culture n'en connaît bien qu'un nombre très restreint, les 135 établissements, Conservatoires nationaux de région et Ecoles nationales de musique, auxquels elle alloue un subventionnement. De là vient son souci de mieux cerner le réseau des écoles publiques existant sur l'ensemble du territoire.

Le travail d'inventaire réalisé par le CREDOC à la demande de Direction de la Musique et de la Danse et de la Direction des Etudes et de la Prospective, a permis d'approcher l'importance du réseau des structures qui, en France, assurent un enseignement spécialisé dans le domaine de la musique et de la danse. Même si ce travail s'intéresse, avant tout, aux espaces de l'apprentissage de la musique, il illustre bien la situation actuelle des

établissements d'enseignement artistique et le remarquable développement qu'ils ont connu au cours des années quatre-vingts.

Selon cet inventaire, réalisé au cours de l'année 1992, il existe actuellement en activité près de 1200 écoles publiques, qui sont des établissements créés et gérés par les collectivités locales, et au moins 3 000 structures associatives. Ces dernières peuvent être très diverses, allant du cours privé au centre culturel ou au foyer rural offrant des cours de musique, en passant par les "écoles" associées aux fanfares ou harmonies, très vivaces dans certaines régions. Cette vitalité associative est en fait la partie la moins bien connue de l'offre de formation musicale, alors même qu'elle est l'une des réponses les plus significatives à l'accroissement de la demande de pratique amateur.

L'inventaire du CREDOC permet aussi d'approcher le volume réel des effectifs d'élèves bénéficiant d'un enseignement musical spécialisé et le nombre de professeurs mobilisés pour l'apprentissage instrumental et vocal. Contrairement aux chiffres souvent avancés, qui ont tendance à gonfler la réalité, le nombre d'élèves n'atteint pas le million.

Les trois grandes catégories d'écoles -établissements encadrés par le Ministère de la Culture (conservatoires nationaux de région, écoles nationales de musique, écoles municipales agréées), écoles municipales non agréées et structures associatives-rassemblent chacune un volume d'élèves comparable, de l'ordre de 250 000. Ces 750 000 élèves sont formés par un nombre d'enseignants que l'on peut estimer à 40 000.

Le tissu des écoles de musique s'est considérablement étendu pendant vingt ans, tout au long des années soixante-dix et quatre-vingts, et tout particulièrement entre 1978 et 1988 : la moitié des écoles actuelles ont au maximum une dizaine d'années d'existence. Ce phénomène qui illustre particulièrement bien la réponse des collectivités locales et des initiatives privées à la pression de la demande, se double d'une croissance tout aussi vigoureuse du nombre des élèves dans les structures existantes. Au niveau des établissements encadrés par le Ministère de la Culture, les effectifs ont doublé entre 1971 et 1980, et doublé à nouveau entre 1980 et 1992. Pour l'ensemble des écoles publiques et privées qui existaient en 1985, le nombre d'élèves s'est globalement accru de près de 50%, et celui des professeurs de 33%.

A ce rythme, le million d'élèves inscrits dans les écoles de musique pourrait être atteint dans cinq ans, et le corps des enseignants avoisinerait alors les 50 000.

Le détail du tissu de ces écoles n'est pas simple à établir tant la diversité des structures et leur dispersion sur le territoire sont grandes. Si la centaine d'établissements aidés par l'État est implantée dans les grandes villes, le millier d'écoles publiques à statut municipal est réparti dans des communes de toutes tailles.

On en compte près de 250 dans les communes et agglomérations de moins de 5 000 habitants, et un nombre équivalent dans les petites agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants.

Dans les villes moyennes (20 000 à 200 000 habitants), dans les grandes villes (200 000 à 2 millions), et dans l'agglomération parisienne, le nombre d'écoles municipales est voisin de 200.

Quant aux écoles associatives qui ne sont, pour l'essentiel, que de petites structures, la moitié sont implantées dans les communes du tissu rural. Ce qui n'empêche pas les autres d'être aussi nombreuses que les écoles municipales dans les différentes catégories d'unités urbaines.

Les 4 000 écoles municipales et associatives, identifiées comme actives dans notre inventaire, montrent la vitalité des initiatives locales, engagées par les collectivités locales et la dynamique associative, pour répondre à la pression de la demande.

Peu aidées par les pouvoirs publics, ces écoles n'ont pas été suscitées selon un schéma de développement organisé. De ce foisonnement il résulte d'ailleurs d'assez grandes inégalités d'implantation selon les régions, et un faible degré d'encadrement pédagogique. Parmi les écoles publiques, seule une sur cinq a sollicité un agrément du Ministère de la Culture. Et parmi les professeurs qui animent ces écoles, peu nombreux sont ceux qui répondent aux conditions de diplômes qui ont été imposées par les récents décrets applicables aux professeurs territoriaux d'enseignement artistique.

Les possibilités du développement de l'apprentissage musical pourraient être encore très grandes si l'on en juge par l'apparition récente de nombreux établissements, par la jeunesse du corps enseignant, qui porte la marque de recrutements importants ces dernières années, et surtout par la pression de la demande qui est toujours vive dans l'aire de recrutement de la plupart des écoles.

Si l'on ajoute le fait que les écoles recrutent quasi exclusivement des jeunes d'âge scolaire, et que de nombreuses municipalités, même importantes, n'ont pas créé d'établissement d'enseignement musical, il demeure une marge de croissance très large pour répondre à l'aspiration grandissante des générations actuelles de pouvoir accéder à une pratique musicale amateur.

Pour autant, dans un système où ce sont les initiatives spontanées qui dominent, la croissance apparaît avant tout commandée par la volonté et la capacité des élus locaux à investir dans le domaine culturel. Les écoles municipales de musique coûtent cher aux collectivités : leur coût de fonctionnement moyen atteint 3 700 francs par élève, alors que le montant moyen des droits d'inscription demandé est inférieur à 1 000 francs.

Politiques municipales et contraintes budgétaires sont les principaux arguments avancés par les grands établissements pour expliquer qu'ils ne peuvent ni répondre totalement à la demande exprimée, ni élargir leur public au-delà des jeunes d'âge scolaire.

Etablir une prospective de l'enseignement musical implique de maîtriser plusieurs phénomènes qui sont relativement indépendants les uns des autres.

Le plus difficile sera de cerner le mouvement de création des établissements, c'est-à-dire, en fait, de mesurer la capacité des collectivités territoriales à financer de nouvelles écoles. Il faut aussi pouvoir apprécier la durée d'existence de ces établissements et mesurer les effets de leur complémentarité ou, au contraire, de leur concurrence au niveau local.

Cet aspect qui touche notamment aux relations entre structures publiques et structures associatives est un point important dans la perspective d'une évolution du réseau des écoles de musique vers un ensemble de plus en plus structuré et hiérarchisé. Cette tendance devrait logiquement orienter l'action des directions régionales de l'action culturelle (DRAC) autant que la politique des conseils régionaux.

Un autre aspect essentiel est celui de l'évolution du public des écoles de musique. Même si sa composition est actuellement bien connue, on manque d'éléments suffisants pour en apprécier la dynamique dans le temps. On sait que le succès dans les études musicales est fortement dépendant de l'âge d'entrée au conservatoire, mais on ne connaît ni la proportion des interruptions en cours de cursus, ni l'évolution des entrées à des âges plus avancés que l'âge d'admission classique (entre 6 et 8 ans).

La volonté d'un accès plus démocratique aux études musicales, réaffirmée régulièrement par le Ministère de la Culture, impliquerait que les écoles municipales soient en mesure de s'ouvrir à un public plus diversifié qui suivrait des cursus aménagés par rapport aux trois grands cycles d'enseignement qui structurent actuellement l'organisation des conservatoires. Cette fonction d'ouverture est plutôt impartie aujourd'hui aux structures associatives, dont la vitalité est en grande partie commandée par la satisfaction d'une demande qui reste à la porte des conservatoires municipaux.

Des possibilités d'élargissement du public dépendent non seulement l'évolution des effectifs d'élèves des écoles de musique publiques et privées, mais également une diversification des cursus d'études musicales et de leur durée.

Il reste un dernier point qui commande dans une large mesure les conditions pédagogiques de l'enseignement musical. La carrière des enseignants des écoles de musique est tout aussi méconnue que le cursus de leurs élèves. On sait seulement que les professeurs commencent très jeunes à enseigner, et cela de plus en plus, parce qu'ils ne trouvent pas de postes de musiciens et de danseurs professionnels. On ne sait pas, surtout, s'ils enseigneront durablement, ou seulement le temps de trouver la voie d'une carrière. L'accroissement du nombre des écoles, le doublement des effectifs, ont engendré, au cours des dix dernières années, un boom du nombre de diplômés des conservatoires qui n'a pas, loin s'en faut, son correspondant au niveau des postes de musiciens professionnels. Le système d'enseignement musical s'amplifie en risquant de tourner de plus en plus sur lui-même.

En formant principalement de futurs professeurs susceptibles de répondre à l'accroissement de la demande de formation, les écoles de musique publiques contribueront à assouvir davantage l'aspiration à la pratique instrumentale des enfants et des jeunes, mais pas nécessairement à induire une extension de la pratique réelle à l'âge adulte.

Des réponses à ces interrogations, de la confirmation de ces évolutions potentielles, dépendent non seulement la possibilité de construire une prospective de la croissance de l'enseignement musical, mais également les chances d'interpréter correctement la dynamique du corps des professeurs, que cherche à réglementer les nouveaux statuts de septembre 1991.

Les éléments de prospective que nous proposons dans ce travail ne sont qu'une première étape qui s'appuie sur un bilan des structures existantes, et sur l'analyse de leur dynamique de croissance.

Pour être en mesure de programmer la capacité d'accueil des centres de formation qui prépareront les nouveaux enseignants des écoles de musique, il faut déjà cumuler le mouvement d'accroissement du nombre de postes, que l'on a chiffré à 1 000 par an pour les structures publiques, au mouvement minimum de remplacement des professeurs en fin de carrière, qui serait de l'ordre de 200 par an. Mais il faudrait aussi être capable d'estimer l'importance des "sorties" de la fonction enseignante, c'est-à-dire d'apprécier le turnover, certainement important, de la profession.

Ce travail nécessite d'approfondir la connaissance du mode de fonctionnement et de financement des écoles publiques, d'analyser leur gestion du personnel enseignant, et d'explorer, parallèlement, les formes de carrières des musiciens et des danseurs qui s'investissent dans l'enseignement.

**BIBLIOGRAPHIE**

**OUVRAGES, RAPPORTS**

Les écoles de musique et de danse - résultats de l'enquête annuelle auprès des Conservatoires nationaux de région et des Ecoles nationales de musique - Année scolaire 1990-91- DEP, Ministère de la Culture et de la Communication - juin 1992.

Le développement personnel et l'intégration sociale des jeunes par les loisirs - Rapport présenté par Mme J. TILLARD - Conseil Economique et Social - Rapport n°14, 25 juin 1991.

O.DONNAT, D.COIGNEAU - Les pratiques culturelles des français - 1973-1980- DEP, Ministère de la Culture et de la Communication - La Découverte - La documentation française- Paris, 1990.

Nouvelle enquête sur les pratiques culturelles des Français en 1989 - DEP, Ministère de la Culture et de la Communication - La documentation française - Paris, 1990.

Dix ans d'enseignement musical et chorégraphique - DEP, Ministère de la Culture et de la Communication - Paris, 1990.

Rapport du groupe de travail sur l'enseignement spécialisé de la musique et de la danse - DEP, Ministère de la Culture et de la Communication - Paris, 1990.

Les établissements d'enseignement artistiques dans les grandes villes de France - Association des Maires des grandes villes de France - Etude n°89, décembre.1988.

Quel enseignement musical pour demain ? - sous la direction de H.Pousseur et E.Spagis- Editions du CENAM- 1985.

A.HENNION, F.MARTINAT, J.P VIGNOLLE - Les conservatoires et leurs élèves - La Documentation française - Paris, 1984.

**TEXTES REGLEMENTAIRES, CIRCULAIRES**

Schéma directeur de l'organisation pédagogique des écoles de musique et de danse - Direction de la musique et de la danse - Septembre 1991.

Schéma directeur de l'enseignement de la danse - Direction de la musique et de la danse - Septembre 1991.

Statut des directeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique - Décret n°91-855, J.O. du 4 septembre 1991.

Statut des professeurs d'établissement territoriaux d'enseignement artistique - Décret n°91-857, J.O. du 4 septembre 1991.

Statut des assistants territoriaux spécialisés d'enseignement artistique - Décret n°91-859, J.O. du 4 septembre 1991.

Conditions d'agrément pour les écoles municipales de musique - Circulaire aux préfets du 4 novembre 1980 - Direction de la musique - Ministère de la Culture.

Politique de développement de l'enseignement musical - Circulaire du Ministre de la Culture aux Préfets, du 26 février 1980.

Classement des établissements musicaux d'enseignement musical - Circulaire aux préfet du 4 septembre 1973 - Direction de la musique et de la danse - Ministère de la Culture.

**A N N E X E S**

ANNEXE N° 1

**L'ETAT DE L'INVENTAIRE DES ECOLES DE MUSIQUE**

# L'INVENTAIRE DES ECOLES DE MUSIQUE PUBLIQUES ET PRIVEES

## ETAT PAR DEPARTEMENT

mise à jour au 1er janvier 1993

Les listes collectées initialement par le CREDOC ont servi de base à la première enquête réalisée auprès de l'ensemble des structures d'enseignement de la musique, dont l'objectif était de confirmer l'existence des établissements qui nous avaient été signalés.

De ce fichier initial, qui rassemblait 3593 adresses (hors CNR et ENM), nous avons pu constitué un échantillon de 2538 écoles qui nous ont adressé des informations sur le statut et les effectifs d'élèves et de professeurs.

Parallèlement les premières listes d'adresses ont été soumises aux DRAC pour qu'ils procèdent à des mises à jour et des corrections.

Les 21 régions suivantes nous ont fait parvenir des données complémentaires:

- Alsace
- Aquitaine
- Auvergne
- Bourgogne
- Bretagne
- Centre
- Champagne-Ardenne
- Corse
- Franche-Comté
- Ile-de-France
- Languedoc-Roussillon
- Limousin
- Lorraine
- Midi-Pyrénées
- Nord-Pas-de-Calais
- Haute-Normandie
- Pays-de-la-Loire
- Picardie
- Poitou-Charentes
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- Rhône-Alpes

Nos listes ont pu être ainsi élargies, offrant une base d'inventaire de 4151 structures repérées par leurs adresses. Il resterait à compléter le travail de recueil des données de base, de manière à connaître le statut et l'importance de chacune de ces structures.

**NOMBRE TOTAL DE STRUCTURES REPEREES  
DANS LA PHASE D'INVENTAIRE**

Nombre d'établissements par département  
y compris les ENM et les CNR

Région d'écoles	Département	Nombre
Alsace	Bas-Rhin	189
	Haut-Rhin	154
Aquitaine	Dordogne	14
	Gironde	107
	Landes	55
	Lot-et-Garonne	37
	Pyrénées-Atlantiques	32
Auvergne	Allier	44
	Cantal	17
	Puy-de-Dôme	27
	Haute-Loire	13
Basse-Normandie	Calvados	36
	Manche	24
	Orne	17
Bourgogne	Côte-d'Or	27
	Nièvre	23
	Saône-et-Loire	121
	Yonne	20
Bretagne	Côtes-d'Armor	73
	Finistère	60
	Ille-et-Vilaine	67
	Morbihan	54
Centre	Cher	34
	Eure-et-Loir	30
	Indre	15
	Indre-et-Loire	58
	Loir-et-Cher	42
	Loiret	57
Champagne-Ardenne	Ardennes	4
	Aube	9
	Marne	10
	Haute-Marne	3
Corse	Nord et Sud	24
Franche-Comté	Doubs	34
	Jura	19
	Haute-Saône	25
	Territoire de Belfort	8
Haute-Normandie	Eure	41
	Seine-Maritime	55

Ile-de-France	Paris	18
	Seine-et-Marne	92
	Yvelines	99
	Essonne	95
	Hauts-de-Seine	32
	Seine-Saint-Denis	38
	Val-de-Marne	42
	Val-d'Oise	56
Languedoc-Roussillon	Aude	29
	Gard	31
	Hérault	65
	Lozère	8
	Pyrénées-Orientales	32
Limousin	Corrèze	3
	Creuse	2
	Haute-Vienne	18
Lorraine	Meurthe-et-Moselle	54
	Meuse	12
	Moselle	55
	Vosges	18
Midi-Pyrénées	Ariège	5
	Aveyron	2
	Haute-Garonne	21
	Gers	12
	Lot	3
	Hautes-Pyrénées	6
	Tarn	7
Tarn-et-Garonne	19	
Nord-Pas-de-Calais	Nord	82
	Pas-de-Calais	27
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	82
	Maine-et-Loire	73
	Mayenne	49
	Sarthe	78
	Vendée	80
Picardie	Aisne	24
	Oise	37
	Somme	24
Poitou-Charentes	Charente	4
	Charente-Maritime	29
	Deux-Sèvres	62
	Vienne	96
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Alpes-de-Haute-Provence	24
	Hautes-Alpes	23
	Alpes-Maritimes	82
	Bouches-du-Rhône	113
	Var	60
	Vaucluse	58
Rhône-Alpes	Ain	24
	Ardèche	26
	Drôme	48
	Isère	77
	Loire	54
	Rhône	68
	Savoie	27
	Haute-Savoie	124

**COMPARAISON SUR QUELQUES REGIONS  
DE LA REFERENCE INSEE ET DE L'INVENTAIRE CREDOC**

Une région où les inventaires sont quasi identiques

FRANCHE-COMTE - Taux de correspondance 91%

Départements	Nombre d'écoles dont l'existence a été confirmée par le CREDOC	Nombre de communes ayant au moins une école selon le CREDOC	Nombre de communes possédant au moins une école selon l'INSEE
Doubs	32	24	27
Jura	19	13	17
Haute-Saône	24	15	16
Territoire de Belfort	7	6	4
Total	82	58	64

Une région où les deux inventaires sont assez proches

PAYS DE LA LOIRE - Taux de correspondance 77%

Départements	Nombre d'écoles dont l'existence a été confirmée par le CREDOC	Nombre de communes ayant au moins une école selon le CREDOC	Nombre de communes possédant au moins une école selon l'INSEE
Loire-Atlantique	96	75	92
Maine-et-Loire	72	68	113
Mayenne	49	39	59
Sarthe	90	77	86
Vendée	87	76	85
Total	490	335	435

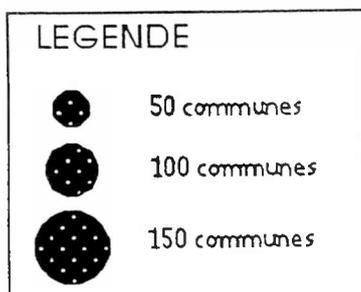
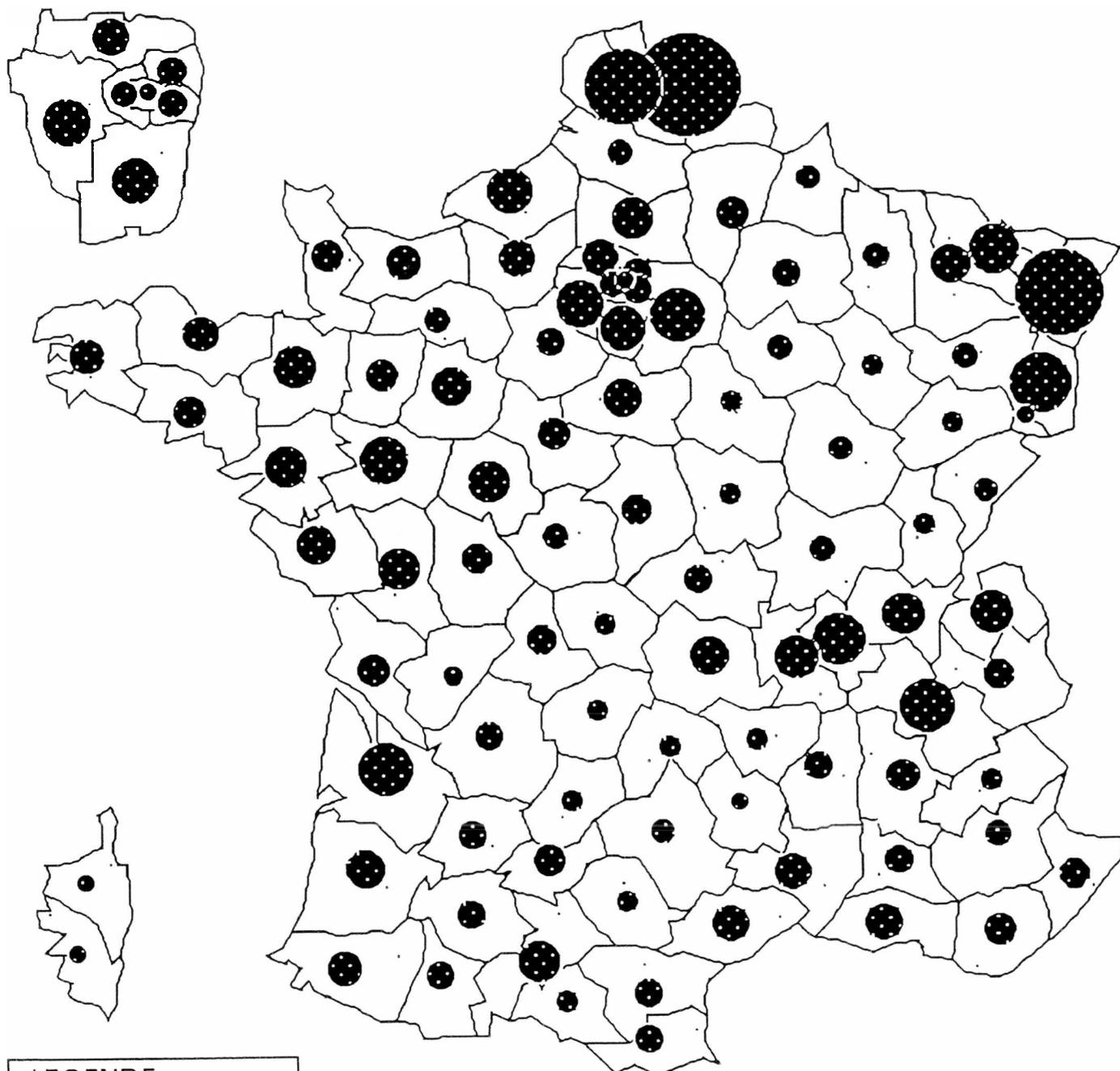
## Une région où les deux inventaires sont très différents

CENTRE - Taux de correspondance 80%

Départements	Nombre d'écoles dont l'existence a été confirmée par le CREDOC	Nombre de communes ayant au moins une école selon le CREDOC	Nombre de communes possédant au moins une école selon l'INSEE
Cher	34	30	49
Eure-et-Loir	30	27	43
Indre	15	14	33
Indre-et-Loire	58	53	47
Loir-et-Cher	42	38	40
Loiret	56	48	38
Total	235	210	250



Nombre de communes équipées d'au moins une école de musique  
selon l'enquête communale de l'INSEE (1988)



**ANNEXE N° 2**

**LES DONNEES RECUEILLIES  
LORS DE LA PHASE D'INVENTAIRE**

## RESULTATS CONCERNANT LES ECOLES AYANT REPONDU A L'ENQUETE NATIONALE

Groupe régional :

Groupe régional :	Fréquence	Pourcentage
Ile de France	356	14,0
Pourtour parisien	406	16,0
Nord-Pas de Calais	76	4,0
Nord-Est	322	12,7
Ouest	539	21,2
Sud-Ouest	160	6,3
Centre-Est	421	16,6
Sud-Est	258	10,2

Région :

Région :	Fréquence	Pourcentage
Ile de France	356	14,0
Champagne-Ardennes	18	0,7
Picardie	56	2,2
Haute-Normandie	78	3,1
Centre	51	2,0
Basse-Normandie	63	2,5
Bourgogne	140	5,5
Nord-Pas de Calais	75	3,0
Lorraine	116	4,6
Alsace	161	6,3
Franche-Comté	45	1,8
Pays de la Loire	265	10,4
Bretagne	167	6,6
Poitou-Charentes	107	4,2
Aquitaine	117	4,6
Midi-Pyrénées	30	1,2
Limousin	13	0,5
Rhône-Alpes	321	12,7
Auvergne	100	3,9
Languedoc-Roussillon	99	3,9
PACA	159	6,3
Corse	13	0,5

Département :

Département:	Fréquence	Pourcentage
01	18	0,7
02	15	0,6
03	29	1,1
04	11	0,4
05	9	0,4
06	29	1,1
07	20	,08
08	3	0,1
09	2	0,1
10	6	0,2
11	13	0,5
12	1	<i>ns</i>
13	38	1,5
14	28	1,1
15	9	0,4
16	3	0,1
17	22	0,9
18	5	0,2
19	0	0
20	5	0,2
21	23	0,9
22	44	1,7
23	0	0
24	5	0,2
25	20	0,8
26	31	1,2
27	34	1,3
28	10	0,4
29	51	2,0
30	20	,8
31	2	0,1
32	20	,8
33	45	1,8
34	44	1,7
35	46	1,8
36	2	0,1
37	10	0,4
38	58	2,3

Département (suite) :

Département :	Fréquence	Pourcentage
39	10	0,4
40	21	0,8
41	12	0,5
42	42	1,7
43	11	0,4
44	60	2,4
45	12	0,5
46	1	<i>ns</i>
47	24	0,9
48	4	0,2
49	52	2,0
50	22	0,9
51	7	0,3
52	2	0,1
53	34	1,3
54	44	1,7
55	11	0,4
56	26	1,0
57	47	1,9
58	15	0,6
59	55	2,2
60	23	0,9
61	13	0,5
62	21	0,8
63	51	2,0
64	22	0,9
65	0	0
66	18	0,7
67	99	3,9
68	62	2,4
69	57	2,2
70	11	0,4
71	86	3,4
72	63	2,5
73	26	1,0
74	69	2,7
75	17	0,7
76	44	1,7

Département (suite) :

Département :	Fréquence	Pourcentage
77	70	2,8
78	77	3,0
79	30	1,2
80	18	0,7
81	3	0,1
82	1	<i>ns</i>
83	35	1,4
84	32	1,3
85	56	2,2
86	52	2,
87	13	0,5
88	14	0,6
89	16	0,6
90	4	0,2
91	72	2,8
92	23	0,9
93	24	0,9
94	28	1,1
95	45	1,8

Statut :

Statut de l'école :	Fréquence	Pourcentage
Service municipal	745	29,6
Régie municipale	133	5,3
Régie de SIVU ou SIVOM	93	3,7
Service départemental	5	0,2
Association loi 1901	1495	59,4
Autre	47	1,9

Année de création de l'école :

Année de création :	Fréquence	Pourcentage
Avant 1970	370	16,2
De 1970 à 1979	643	28,1
De 1980 à 1984	648	28,3
De 1985 à 1992	630	27,5

Agrément :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	194	7,6
Non	2344	92,4

Subvention communale :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	1389	54,7
Non	1149	45,3

Subvention départementale :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	1482	58,4
Non	1056	41,6

Subvention régionale :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	121	4,8
Non	2415	95,2

Subvention étatique :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	43	1,7
Non	2495	98,3

Autres subventions :

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	51	2,0
Non	2485	98,0

## ADHESIONS :

## FNUCMU

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	440	17,3
Non	2098	82,7

## CMF

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	315	12,4
Non	2223	87,6

## AFR

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	25	1,0
Non	2511	99,0

## CDF

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	38	1,5
Non	2498	98,5

## Léo Lagrange

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	8	0,3
Non	2530	99,7

## FNEIJ

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	5	0,2
Non	2533	99,8

## Fédération ou groupement départemental(e)

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	554	21,8
Non	1984	78,2

## Fédération ou groupement régional(e)

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	112	4,4
Non	2426	95,6

## Autre groupement

Réponse :	Fréquence	Pourcentage
Oui	157	6,2
Non	2381	93,8

## Nombre d'élèves en 1991-1992 :

Classe d'effectif :	Fréquence	Pourcentage
De 1 à 99 élèves	1175	46,8
De 100 à 199 élèves	565	22,5
De 200 à 299 élèves	287	11,4
De 300 à 499 élèves	300	11,9
De 500 à 799 élèves	124	4,9
De 800 à 999 élèves	37	1,5
1000 élèves et plus	23	0,9

## Nombre de professeurs en 1991-1992 :

Classe d'effectif :	Fréquence	Pourcentage
De 1 à 5 professeurs	784	31,1
De 6 à 9 professeurs	598	23,7
De 10 à 15 professeurs	614	24,4
De 16 à 20 professeurs	212	8,4
De 21 à 29 professeurs	194	7,7
30 professeurs et plus	119	4,7

Parmi les 26780 professeurs recensés et pour lesquels l'école nous a indiqué le statut, il y a :

- 4458 titulaires (16,6 %)
- 12861 vacataires (48,0 %)
- 7502 contractuels (28,0 %)
- 1959 bénévoles (7,4 %)

## Nombre de disciplines enseignées:

Classe d'effectif :	Fréquence	Pourcentage
De 1 à 5 disciplines	602	24,4
De 6 à 10 disciplines	827	33,5
De 11 à 15 disciplines	563	22,8
16 disciplines et plus	480	19,3

# ENQUETE NATIONALE SUR LES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE

NOM DE L'ECOLE : .....

ADRESSE EXACTE : .....

Localité ..... Code postal !\_!\_!\_!\_!

STATUT DE L'ECOLE (Cochez la case correspondante)

Service municipal	!_!	Service (ou régie) départemental	!_!
Régie municipale	!_!	Association loi 1901	!_!
Régie de SIVU ou SIVOM	!_!	Autre, préciser	!_!

ANNEE DE CREATION DE L'ECOLE 19!\_!\_!

L'école est-elle agréée            Oui    !\_!            Non    !\_!  
Si oui par qui ? .....

L'école est-elle subventionnée ?    Oui    !\_!            Non    !\_!  
Si oui par qui ? .....

L'école adhère-t-elle à une fédération ou un groupement ?  
  Oui    !\_!            Non    !\_!  
Si oui lequel ? .....

NOMBRE D'ELEVES EN 1991-1992 ..... !\_!\_!\_!\_!

NOMBRE DE PROFESSEURS.....Total    !\_!\_!\_!

Dont : Titulaires ..... !\_!\_!            Contractuels ..... !\_!\_!  
      Vacataires ..... !\_!\_!            Bénévoles ..... !\_!\_!

NOMBRE DE DISCIPLINES ENSEIGNEES ..... !\_!\_!

*Questionnaire à retourner dans les plus brefs délais  
Pour tous renseignements : CREDOC 16 (1) 40 77 85 50*

MERCI DE VOTRE REPONSE

**ANNEXE N° 3**

**LE QUESTIONNAIRE  
DE L'ENQUÊTE AUPRES DES ECOLES MUNICIPALES**

ENQUETE NATIONALE SUR  
LES ECOLES DE MUSIQUE  
ET DE DANSE

Veillez vérifier l'intitulé de l'école  
ainsi que son adresse et  
les modifier si nécessaire :

Numéro de téléphone : .....

Quel est le statut de l'école ?

-----  
-----

S'il s'agit d'une structure intercommunale, préciser le nombre de communes  
associées : ! \_ ! \_ !

Votre structure a-t-elle été une association avant d'être gérée directement  
par une collectivité territoriale ?

Oui ! \_ !  
Non ! \_ !

Si **Oui** - En quelle année l'association a-t-elle été créée ? ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ !

- En quelle année a eu lieu le changement de statut ? ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ !

L'école est-elle agréée par le Ministère de la Culture ?

Oui ! \_ !  
Non ! \_ !

- Si **Oui** : Précisez l'année de l'agrément ? 19 ! \_ ! \_ !

*A préciser pour d'éventuels contacts ultérieurs :*

NOM et prénom du Directeur : .....

Numéro de téléphone : ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ ! \_ !

## LES ELEVES

<b>1- Nombre total d'élèves inscrits à l'école :</b>	!_!_!_!_!
<u>dont</u> :     nombre d'élèves inscrits en musique	!_!_!_!_!
nombre d'élèves inscrits en danse	!_!_!_!_!
<b>2 - Précisez le nombre d'élèves pour chaque classe d'âge :</b>	
11 ans et moins	!_!_!_!_!
12 à 15 ans	!_!_!_!_!
16 à 18 ans	!_!_!_!_!
19 ans et plus	!_!_!_!_!
âge non connu	!_!_!_!_!
<b>3 - Vous arrive-t-il de refuser des demandes d'inscription ?</b>	Oui     !_! Non    !_!
<b>4 - Combien estimez-vous avoir refusé de demandes cette année ?</b>	!_!_!_!_!

## LES DISCIPLINES

**5 - Pour chaque discipline enseignée, précisez le nombre d'élèves :**

Musique:

Formation musicale	!_!_!_!
(y compris Solfège, Initiation, Eveil Musical)	
Chant	!_!_!_!
Violon	!_!_!_!
Alto	!_!_!_!
Violoncelle	!_!_!_!
Contrebasse	!_!_!_!
Flûte traversière	!_!_!_!
Clarinete	!_!_!_!
Hautbois-Cor anglais	!_!_!_!
Basson-Contrebasson	!_!_!_!
Flûte à bec	!_!_!_!
Saxophone	!_!_!_!
Cor	!_!_!_!
Trompette-Cornet	!_!_!_!
Trombone	!_!_!_!
Tuba-Saxhorn	!_!_!_!
Piano	!_!_!_!
Clavecin	!_!_!_!
Orgue	!_!_!_!
Onde Martenot-Claviers électroniques	!_!_!_!
Accordéon	!_!_!_!
Harpe	!_!_!_!
Guitare	!_!_!_!
Percussions	!_!_!_!
Musique électroacoustique	!_!_!_!
Musique ancienne	!_!_!_!
Musiques traditionnelles	!_!_!_!
Pratiques collectives instrumentales (Ensembles, orchestre...)	!_!_!_!
Pratiques collectives vocales (Chorales...)	!_!_!_!
Ecriture, composition	!_!_!_!
Autres disciplines musicales	!_!_!_!
<u>Danse :</u>	
Danse classique	!_!_!_!
Danse jazz	!_!_!_!
Danse contemporaine	!_!_!_!
Autres danses	!_!_!_!

## LES SUBVENTIONS

<p><b>6 - Si votre école touche des subventions pour l'aider à fonctionner, précisez la part que recouvre ce subventionnement dans le budget de <u>fonctionnement</u> de l'école (il s'agit ici de subvention et pas de financement de la part de la commune dont dépend l'école) :</b></p> <p style="margin-left: 40px;"><b>Subvention de communes , qui sont extérieures à la gestion de l'école :</b>      Part du budget (<i>en %</i>)      !_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>Subvention départementale :</b>                      Part du budget (<i>en %</i>)      !_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>Subvention régionale :</b>                              Part du budget (<i>en %</i>)      !_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;"><b>Autres subventions :</b></p> <p style="margin-left: 40px;">(<i>Précisez</i>) _ _ _ _ _ Part du budget (<i>en %</i>)      !_!_!</p>	
<p><b>7 - Quel est le montant du budget annuel de votre école pour l'année civile 1991 ? (<i>En Francs</i>)</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- Budget total :</p> <p style="margin-left: 40px;">- Budget de fonctionnement :</p> <p style="margin-left: 80px;">- dont le montant total des droits d'inscriptions :</p> <p style="margin-left: 40px;">- Budget d'équipement :</p>	
<p><b>8 - Quel est le montant des droits d'inscription ou des frais de scolarité <u>annuels</u>, <u>par élèves</u> pour l'année en cours ?</b></p> <p style="margin-left: 40px;">Indiquer le montant correspondant au <b>plein tarif</b> pour le <b>premier enfant</b>, pour le solfège et un instrument :</p> <p style="margin-left: 40px;">!_!_!_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;">Si le coût d'inscription est <b>différent selon l'origine géographique</b> des élèves, préciser le montant plein tarif pour le solfège plus un instrument, pour les élèves non issus de la commune ou des communes non gestionnaires de l'école :</p> <p style="margin-left: 40px;">!_!_!_!_!</p>	

## EVOLUTION DE L'ECOLE

<p><b>9 - Si l'école existait déjà en 1985 , ou sinon à sa date de création, préciser quels étaient à cette époque * :</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- le nombre d'élèves            (année de référence 19  !_!_)            !_!_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;">- le nombre de professeurs (année de référence 19  !_!_)            !_!_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;">- le nombre de disciplines (année de référence 19  !_!_)            !_!_!_!</p> <p style="margin-left: 40px;"><i>* Si vous ne disposez pas de chiffres précis, essayez de fournir un ordre de grandeur. Si vous disposez de ces chiffres pour une année voisine de 1985, les inscrire en précisant l'année.</i></p>	
<p><b>10 - Quelles sont les principales raisons qui expliquent l'évolution des effectifs d'élèves et des disciplines enseignées depuis 1985 : (ou depuis la date choisie comme référence)</b></p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	
<p><b>11 - Dans l'avenir, quelles sont les disciplines qui dans votre école vont vraisemblablement se développer ou au contraire régresser :</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- disciplines amenées à se développer :</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p style="margin-left: 40px;">- disciplines amenées à régresser :</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	

**EVOLUTION DE L'ECOLE (suite)**

<p><b>12 - Avez-vous des projets qui sont en cours de réalisation, prévus ou souhaités ?</b></p> <p><b>- projets en cours de réalisation :</b> <i>(préciser leur nature)</i></p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p align="right">Pas de projet en cours</p> <p><b>- projets prévus :</b> <i>(préciser leur nature et l'échéance de réalisation)</i></p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p align="right">Pas de projet prévu</p> <p><b>- projets souhaités :</b> <i>(préciser leur nature et ce qui conditionne leur réalisation)</i></p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p align="right">Pas de projet souhaité</p>	<p align="center">!_!</p> <p align="center">!_!</p> <p align="center">!_!</p>
<p><b>13 - La commune a-t-elle prévu de titulariser les enseignants remplissant les conditions de diplôme exigés par le décret du 2 septembre 1991?</b></p> <p align="right">Oui Non NSP</p> <p><b>- Si <u>Oui</u>, combien sont concernés ?</b></p>	<p align="center">!_! !_! !_!</p> <p align="center">!_!_!</p>
<p><b>14 - Est-il prévu un programme de formation pour le personnel de l'école?</b></p> <p align="right">Oui (en projet) Oui (en cours) Non</p> <p><b>- Si <u>Oui</u>, combien sont concernés ?</b></p>	<p align="center">!_! !_! !_!</p> <p align="center">!_!_!</p>

**EVOLUTION DE L'ECOLE (suite)**

<p><b>15 - Comment voyez-vous la situation de votre école <u>dans 3 ans</u> ?</b></p> <p><b>- le nombre d'élèves va-t-il :</b> (Cocher la case correspondante)</p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">diminuer            <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">rester stable        <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">augmenter           <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">NSP                    <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Donner une estimation du nombre d'élèves prévu dans 3 ans :</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>- le nombre d'enseignants va-t-il :</b> (Cocher la case correspondante)</p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">diminuer            <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">rester stable        <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">augmenter           <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">NSP                    <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Donner une estimation du nombre d'enseignants prévu dans 3 ans :</p> <p><b>- le nombre de disciplines va-t-il :</b> (Cocher la case correspondante)</p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">diminuer            <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">rester stable        <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">augmenter           <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="text-align: right; padding-right: 20px;">NSP                    <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p style="padding-left: 40px;">Donner une estimation du nombre de disciplines prévu dans 3 ans :</p>	<p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>!_!_!_!_!</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>!_!_!_!</p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>!_!_!</p>
<p><b>16 - Quelles sont les principales raisons qui vous font prévoir ces évolutions pour l'avenir ?</b></p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	

## DIRECTEURS ET ENSEIGNANTS

17 - En ce qui concerne les **Directeurs et les Enseignants**, voir les tableaux aux pages suivantes : "Directeurs et enseignants : leurs statuts" et "Directeurs et enseignants : leurs activités".

Pour le directeur, le directeur-adjoint et chaque enseignant, remplir les **deux** tableaux.

Les noms et prénoms ne sont demandés que pour faciliter la saisie des informations contenues sur les deux feuilles, ils ne sont pas utilisés dans les traitements statistiques, vous pouvez les remplacer par des initiales ou des numéros d'ordre.

Une grille de codification vous est indiquée pour les questions concernant les statuts et les indices. Le nombre d'années d'ancienneté demandé est celui effectué dans l'école.

**Attention**, ces tableaux sont donnés pour un nombre indicatif de 20 enseignants, si l'école a plus de 20 enseignants, prière de faire des doubles des **deux tableaux**, afin de nous donner l'information la plus complète qui soit.

**DIRECTEURS ET ENSEIGNANTS : LEURS STATUTS**

NOM Prénom ou Initiales ou N° d'ordre	Année de naissance	Sexe	Diplôme d'enseignement musical ou chorégraphique	Nombre d'années d'ancienneté	Statut et indice de rémunération * au 02/09/91
Le Directeur ----- -----	19!_!_!	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>	C.A. <input type="checkbox"/> D.E. <input type="checkbox"/> D.U.M.I. <input type="checkbox"/> Titre de C.N.S.M. <input type="checkbox"/> CAPES / Agrég. <input type="checkbox"/> Médaille d'or <input type="checkbox"/> Autres : ..... (préciser) .....	!_!_!	Noter le code correspondant !!  Préciser l'année de titularisation, pour les titulaires : 19 !_!_!
Le Directeur-Adjoint ----- -----	19!_!_!	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>	C.A. <input type="checkbox"/> D.E. <input type="checkbox"/> D.U.M.I. <input type="checkbox"/> Titre de C.N.S.M. <input type="checkbox"/> CAPES / Agrég. <input type="checkbox"/> Médaille d'or <input type="checkbox"/> Autres : ..... (préciser) .....	!_!_!	Noter le code correspondant !!  Préciser l'année de titularisation, pour les titulaires : 19 !_!_!
----- -----	19!_!_!	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>	C.A. <input type="checkbox"/> D.E. <input type="checkbox"/> D.U.M.I. <input type="checkbox"/> Titre de C.N.S.M. <input type="checkbox"/> CAPES / Agrég. <input type="checkbox"/> Médaille d'or <input type="checkbox"/> Autres : ..... (préciser) .....	!_!_!	Noter le code correspondant !!  Préciser l'année de titularisation, pour les titulaires : 19 !_!_!
----- -----	19!_!_!	Homme <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/>	C.A. <input type="checkbox"/> D.E. <input type="checkbox"/> D.U.M.I. <input type="checkbox"/> Titre de C.N.S.M. <input type="checkbox"/> CAPES / Agrég. <input type="checkbox"/> Médaille d'or <input type="checkbox"/> Autres : ..... (préciser) .....	!_!_!	Noter le code correspondant !!  Préciser l'année de titularisation, pour les titulaires : 19 !_!_!

\* Les statuts et indices de rémunérations sont à coder de la manière suivante:

<u>Titulaire :</u>	<u>Contractuel sur grille :</u>	<u>Contractuel hors grille et vacataire :</u>
indice brut de rémunération inférieur à 570 !1!	indice brut de rémunération inférieur à 570 !4!	taux horaire brut de rémunération inférieur ou égal à 76 Frs !7!
indice brut de rémunération compris entre 570 et 801 !2!	indice brut de rémunération compris entre 570 et 801 !5!	taux horaire brut de rémunération compris entre 77 et 100 Frs !8!
indice brut de rémunération supérieur à 801 !3!	indice brut de rémunération supérieur à 801 !6!	taux horaire brut de rémunération compris entre 101 et 130 Frs !9!
		taux horaire brut de rémunération supérieur à 130 Frs !10!

### DIRECTEURS ET ENSEIGNANTS : LEURS ACTIVITES

REPRENDRE ICI NOM Prénom ou Initiales ou N° d'ordre	Disciplines enseignées	Nombre d'heures hebdo. par discipline	Autres activités dans l'école hors enseignement	Nombre d'heures hebdomadaires dans l'écoles (total)
Le Directeur ----- -----	----- ----- ----- -----	UU UU UU UU	* ----- ----- * ----- -----	UU UU UU UU
Le Directeur-Adjoint ----- -----	----- ----- ----- -----	UU UU UU UU	* ----- ----- * ----- -----	UU UU UU UU
----- ----- ----- -----	----- ----- ----- -----	UU UU UU UU	* ----- ----- * ----- -----	UU UU UU UU
----- ----- ----- -----	----- ----- ----- -----	UU UU UU UU	* ----- ----- * ----- -----	UU UU UU UU

**ANNEXE N°4**

**STRUCTURE DU FICHER “INVENTAIRE”  
DES ECOLES DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Le CREDOC a constitué une base de données rassemblant les informations collectées auprès des 2 547 écoles ayant répondu à l'enquête "inventaire".

Ce fichier peut être actualisé en permanence pour tenir compte de l'évolution des établissements, et rajouter de nouvelles écoles.

Les deux figures présentées ci-après fournissent :

1/ le masque de saisie permettant d'enrichir ou d'actualiser la base.

2/ un exemple de fiche, correspondant à l'une des écoles du fichier.

**Ecole de musique**

Date de mise à jour :

Date

REGION

REG

DEPT

DEPT

Nom école

Nom école

Adresse1

Adresse1

Adresse2

Adresse2

Code

Code

VILLE

VILLE

STATUT

STATECO

Année de création

ANCRECO

AGREMENT

SUBVENTIONS :

Commune

Département

Région

Etat

Autres

ADHESION :

FNUCMU

CMF

AFR

CDF

L. LAGRANGE

FNEIJ

Féd. Dépt

Féd. Région

Autre

ELEVES

NBélèves

DISCIPLINES

NBDISCI

PROFESSEURS

NBPROF

Titulaires

NBTit

Vacataires

NBVac

Contractuels

NBCont

Bénévoles

NBBéné

# Ecole de musique

Date de mise à jour :

10 Avr 1992

REGION

82

DEPT

1

Nom école CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE

Adresse1 11, rue du Palais

Adresse2

Code 01000

VILLE BOURG-EN-BRESSE

STATUT

Service municipal

Année de création

1966

AGREMENT

SUBVENTIONS :

Commune

Département

Région

Etat

Autres

ADHESION :

FNUCMU

CMF

AFR

CDF

L. LAGRANGE

FNEIJ

Féd. Dépt

Féd. Région

Autre

ELEVES

670

DISCIPLINES

23

PROFESSEURS

34

Titulaires

14

Vacataires

19

Contractuels

1

Bénévoles

0

